

Chronique

La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2009

Daniel Turp*

1. Loi et projets de loi

Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics (L.Q. 2009, c. 12)

Adoptée le 3 juin 2009, la *Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics* (Projet de loi no 9) est entrée en vigueur le jour de sa sanction le 4 juin 2009. Cette loi modifie le Code de procédure civile en vue de favoriser le respect de la liberté d'expression et de prévenir l'utilisation abusive des tribunaux qui pourrait être faite au moyen de procédures, notamment pour limiter le droit des citoyens de participer à des débats publics. À cette fin, cette loi prévoit des dispositions permettant notamment de prononcer rapidement l'irrecevabilité de toute procédure abusive. Elle prévoit ce qui peut constituer une procédure abusive et autorise, lorsque l'abus est sommairement établi, le renversement du fardeau de la preuve. En outre, elle permet aux tribunaux notamment d'ordonner le versement d'une provision pour frais, de déclarer la poursuite abusive, de condamner une partie au paiement des honoraires et débours extrajudiciaires de l'autre partie, ainsi qu'au paiement de dommages-intérêts punitifs.

Code d'éthique et déontologie des membres de l'Assemblée nationale (Projet de loi n° 48)

* Professeur à la Faculté de l'Université de Montréal et député de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec (2003-2008). Voir Daniel Turp, « La pratique parlementaire en droit constitutionnel au Québec en 2008 », (2008) 2 *R.Q.D.C.* 215-253, accessible à l'adresse http://www.aqdc.org/volumes/pdf/Turp_chrnq.pdf.

Présenté le 14 mai 2009, le projet de loi n° 48 édicte le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale*. Ce code contient des mesures applicables aux députés ainsi qu'aux membres du Conseil exécutif, tant dans l'exercice de leurs fonctions de député que de ministre, le cas échéant. Le projet de loi affirme d'abord les principales valeurs de l'Assemblée nationale auxquelles adhèrent les députés, à savoir la justice sociale, l'intégrité, l'honnêteté, l'honneur rattaché aux fonctions de membre de l'Assemblée nationale, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public et le respect envers les autres membres de l'Assemblée nationale, les fonctionnaires de l'État et les citoyens. Le projet de loi édicte également les règles de déontologie que doivent respecter les députés et qui ont trait notamment aux incompatibilités de fonctions, aux conflits d'intérêts, aux dons et avantages ainsi qu'à l'utilisation des biens de l'État. Le projet de loi prévoit également des règles déontologiques particulières applicables aux membres du Conseil exécutif, concernant les fonctions incompatibles, les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Le projet de loi crée aussi l'obligation pour le député de déposer une déclaration complète de ses intérêts personnels et des intérêts personnels des membres de sa famille immédiate et prévoit la publication d'un sommaire de ses intérêts. Le projet de loi prévoit ensuite que l'Assemblée nationale nomme un commissaire à l'éthique et à la déontologie, lequel est responsable de l'application du code et en répond à l'Assemblée. Le commissaire aura notamment pour fonctions de donner à un député qui le lui demande, ainsi qu'au premier ministre à l'égard d'un membre du Conseil exécutif, un avis concernant les obligations de ce député ou de ce membre du Conseil exécutif aux termes du code et de faire enquête sur les manquements aux règles déontologiques édictées par le code, suivant la procédure établie par celui-ci.

Finalement, diverses lois sont modifiées afin de permettre au commissaire de rendre des avis et d'enquêter sur toute question concernant les obligations déontologiques des personnes nommées par l'Assemblée nationale et des membres du personnel des cabinets ministériels, des cabinets des titulaires de fonctions parlementaires et des membres du personnel des députés. Le projet de loi comporte également des modifications de nature technique et de concordance.

Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives (Projet de loi n° 78)

Présenté le 25 novembre 2009, le projet de loi n° 48 modifie la *Loi électorale* en matière de représentation électorale afin d'établir de nouvelles règles et modalités quant à la détermination du nombre des circonscriptions électorales et quant à leur délimitation. Le projet de loi propose également, en matière de financement, que l'allocation versée aux partis politiques par le directeur général des élections soit augmentée et modifie les modalités de la détermination du crédit d'impôt pour contribution à un parti politique. Il interdit le financement par des dons anonymes, resserre la règle prévoyant que la contribution d'un électeur provienne de ses propres biens et modifie certaines règles touchant les rapports financiers. De plus, il édicte de nouvelles règles visant à encadrer le financement des campagnes à la direction d'un parti politique. Le projet de loi introduit de plus diverses mesures visant à assurer le respect des règles applicables en matière de financement. C'est ainsi qu'il augmente le montant des amendes en cas de contravention aux règles relatives aux contributions, qu'il introduit une disposition touchant la responsabilité pénale des partis et de leurs dirigeants et qu'il prévoit qu'aucun contrat public ne pourra être conclu, durant une période de cinq ans, avec une personne physique ou une personne morale qui a été déclarée coupable d'une infraction en matière de contributions ou avec une personne morale ou une société dont l'un de ses administrateurs, dirigeants ou associés a été déclaré coupable d'une telle infraction. Finalement, le projet de loi propose que certaines des mesures qu'il prévoit s'appliquent également à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à la *Loi sur les élections scolaires*.

2. Motions

15 janvier 2009- Motion visant à « demander au gouvernement fédéral d'adopter différentes mesures pour aider l'économie québécoise et de renoncer au projet de commission des valeurs mobilières pancanadienne »

M. Charest: Merci, M. le Président. Donc, après des consultations fructueuses et faites dans un esprit de collaboration, M. le Président, et je m'en réjouis, parce que c'est... Ce que nous souhaitons tous, pour le début des travaux parlementaires de ce

Parlement, c'est que nous puissions travailler dans un esprit de collaboration, et ce sera reflété, je crois, dans, si tout va bien, l'adoption d'un projet de loi, mais également cette motion, qui se lirait de la façon suivante, mais qui est surtout proposée à la fois par la chef de l'opposition officielle, et le député de La Peltrie, et le député de Mercier également, que je remercie également pour leur travail dans la formulation de cette motion sans préavis, qui se lirait de la façon suivante:

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il vienne en aide aux travailleurs, aux communautés et aux entreprises touchés par le ralentissement économique;

« Qu'elle insiste pour que le gouvernement fédéral soutienne financièrement les secteurs en difficultés, notamment les secteurs manufacturier et forestier, à l'instar de ce qu'il fait pour l'industrie automobile;

« Qu'elle demande au gouvernement fédéral de bonifier le programme de l'assurance-emploi en assouplissant les critères d'admissibilité et en permettant aux travailleurs en formation de continuer à recevoir leurs prestations;

« Qu'elle exige du gouvernement fédéral le maintien du Programme de péréquation dans sa formule actuelle;

« Qu'elle réclame l'augmentation et l'accélération des investissements dans les infrastructures, notamment par la réalisation des projets du programme Chantiers Canada, et enfin;

« Qu'elle réitère sa ferme opposition au projet de commission des valeurs mobilières pancanadienne ».

Assemblée nationale, *Journal des débats*, vol. 41, n° 3, 15 janvier 2009

(http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090115/10997.html#_Toc219879537)

31 mars 2009- Demander au gouvernement fédéral de verser au Québec une compensation pour l'harmonisation de sa taxe de vente à la taxe sur les produits et services

Mme Jérôme-Forget: Merci, M. le Président. Alors, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante, et ce, conjointement avec les députés de Rousseau, de Shefford et de Mercier:

« Attendu que le Québec a été la première province à s'harmoniser avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale au début des années 1990;

« Attendu que depuis ce temps, trois provinces de l'Atlantique se sont harmonisées à la TPS en 1997 et qu'elles ont reçu à ce titre une compensation du gouvernement fédéral de près de 1 milliard de dollars;

« Attendu que le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait harmoniser sa taxe de vente à la TPS à compter du 1er juillet 2010;

« Attendu que le gouvernement fédéral versera une compensation de 4,3 milliards de dollars à l'Ontario au titre de cette harmonisation, montant qui est justifié dans le protocole d'entente Canada-Ontario notamment par le désir de stimuler la croissance économique et la création d'emplois, et que le gouvernement fédéral administrera gratuitement cette nouvelle taxe provinciale au nom de l'Ontario;

« Attendu que la taxe de vente ontarienne sera très similaire à la taxe de vente du Québec puisque certains biens, comme les livres, ne seront pas assujettis à la taxe provinciale et que les remboursements de la taxe sur les intrants en Ontario pourront être identiques à ceux consentis par le Québec pendant une période s'étalant sur 8 ans;

« Attendu que l'Ontario est la quatrième province à recevoir du gouvernement fédéral une compensation au titre de l'harmonisation des taxes de vente provinciale et fédérale, alors que le Québec n'a reçu aucune compensation à ce jour bien qu'elle ait été la première province à harmoniser sa taxe de vente;

« Il est résolu que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de traiter le Québec avec justice et équité, en lui versant une compensation comparable à celle offerte à l'Ontario pour l'harmonisation de sa taxe de vente à la TPS, ce qui représenterait un montant de 2,6 milliards de dollars pour le Québec. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 31 mars 2009, vol. 41, n° 13

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090331/11017.html#_Toc226361896

13 mai 2009- Exiger du gouvernement fédéral et de Postes Canada des engagements clairs relativement au maintien des services postaux pour les communautés rurales du Québec

Mme Normandeau: Oui. Alors, M. le Président, je sollicite à nouveau le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante, conjointement avec le député de Roberval, le député de Beauce-Nord de même que le député de Mercier:

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral et de Postes Canada qu'ils prennent des engagements clairs et fassent connaître rapidement leurs intentions relativement au maintien des services postaux pour les communautés rurales du Québec et qu'elle demande "que le gouvernement [fédéral] déclare explicitement que les services postaux ruraux font partie intégrante de l'obligation d'assurer un service universel", tel que le stipule le rapport de l'examen stratégique de la Société canadienne des postes rendu public le 30 avril dernier.

« Que l'Assemblée signifie également au gouvernement fédéral que le service postal fait partie intégrante des éléments nécessaires à une politique dynamique d'occupation des territoires ».

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 7 avril 2009, vol. 41, n° 29

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090513/11049.html#_Toc230075184

19 mai 2009- Exiger du gouvernement fédéral des engagements clairs pour les aînés du Québec

Mme Lapointe: Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de l'Assemblée afin de présenter, conjointement avec la ministre des Aînés, le député de Lac-Saint-Jean, le député de Chutes-de-la-Chaudière et le député de Mercier, la motion suivante:

« Que l'Assemblée nationale réitère ses requêtes auprès du gouvernement fédéral et exige qu'il prenne, dans les meilleurs délais, des engagements clairs et fasse connaître rapidement ses intentions afin que les aînés du Québec soient traités de manière juste et digne et obtiennent: [premièrement] la majoration de 110 \$ par mois du supplément de revenu garanti, [deuxièmement] la poursuite pour une période de 6 mois de la pension de vieillesse et

du supplément à la personne dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé, [troisièmement] l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au supplément de revenu garanti [et finalement] le paiement de la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti aux aînés ayant été lésés. »

En passant, M. le Président, je salue nos collègues du Bloc québécois qui débattent de cette motion en ce moment à Ottawa.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 19 mai 2009, vol. 41, n° 131

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090519/11053.html>

20 mai 2009- Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement qu'il demande au gouvernement du Canada de céder au Québec les terrains gérés par la Commission des champs de bataille nationaux et les terrains loués sur la colline Parlementaire

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il entreprenne des démarches auprès du gouvernement du Canada afin que les responsabilités de la Commission des champs de bataille nationaux et les terrains que cette dernière gère soient cédés à l'État québécois et que l'ensemble des terrains formant la colline Parlementaire que le gouvernement du Québec loue au gouvernement fédéral depuis 1881 lui soient cédés. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 20 mai 2009, vol. 41, n° 32

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090520/11055.html#_Toc230678807

7 octobre 2009- Exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à déposer tout projet de loi ayant pour conséquence de diminuer le poids du Québec à la Chambre des communes

M. Bédard: [...] En collaboration évidemment avec le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, la chef de l'ADQ ainsi que le député de Mercier, donc je voudrais présenter la motion suivante, M. le Président:

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à déposer tout projet de loi ayant pour conséquence de diminuer le poids du Québec à la Chambre des communes. »

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 7 octobre 2009, vol. 41, n° 60

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091007/11111.html#_Toc242781244

3. Questions et réponses orales

15 janvier 2009- Modification du Programme de péréquation du gouvernement fédéral

Mme Marois: Merci, M. le Président. Au mois de novembre dernier, le gouvernement fédéral a pris la décision d'annuler son propre règlement sur le déséquilibre fiscal en coupant dans la péréquation. À notre grande surprise, nous avons été les seuls à dénoncer la situation, puisque la ministre des Finances trouvait que ces modifications, qui pénalisent pourtant le Québec, étaient raisonnables. M. le Président, je ne sais pas si la ministre des Finances avait mal fait ses devoirs ou encore si elle préférerait ne rien perturber à la veille d'une campagne électorale, mais, aujourd'hui, elle change son fusil d'épaule, alors que le Québec est confronté à un possible déficit budgétaire.

Le gouvernement se contredit sur la situation économique, se contredit sur l'utilisation du Fonds des générations, se contredit sur l'impact des changements à la péréquation. Il me semble que ça manque clairement de sérieux à la veille de la rencontre des premiers ministres, M. le Président. Le problème, c'est qu'il n'y a pas que nous qui avons relevé les contradictions. Les conservateurs ont également pris bonne note des propos de la ministre des Finances, qui a complètement détruit le rapport de force du Québec.

Qu'entend faire le premier ministre pour rétablir le rapport de force que son gouvernement a lui-même détruit, M. le Président?

M. Charest: M. le Président, c'est la chef de l'opposition officielle qui cherche à miner la crédibilité du Québec en affirmant dans sa question des choses qui sont fausses, et, sur les faits, c'est très important de revenir là-dessus...

M. Charest: Merci, M. le Président. Le 3 novembre dernier, 10 minutes avant la fin de la réunion des ministres des Finances, le ministre des Finances fédéral a informé les ministres qu'il allait y avoir un changement. Le 10 novembre, lors de la rencontre des premiers ministres à Ottawa, j'ai demandé au premier ministre du Canada quels

changements avaient été faits ou allaient être faits à la formule de péréquation. Il a informé moi-même et tous les autres premiers ministres qu'on en serait informés plus tard. C'est ça, les faits. Et c'est le 13...

M. Charest: Oui, effectivement, c'est plus tard. Alors, ce n'est pas le 3 novembre qu'ils nous ont informés sur les changements de la formule. Ils nous ont informés sur les chiffres sans expliquer de quelle façon ils changeaient la formule. Alors, quand la chef de l'opposition officielle formule des reproches à la ministre des Finances, elle le fait alors qu'elle faisait des commentaires dans un contexte très particulier, M. le Président. Et, dès que le gouvernement du Québec a été informé de la nouvelle formule que le gouvernement fédéral proposait, il a effectivement manifesté son désaccord, comme nous le faisons aujourd'hui.

Mme Marois: J'invite le premier ministre à aller relire les communiqués de presse émis par sa ministre des Finances, M. le Président. Comment le premier ministre explique-t-il qu'Ottawa verse 2,8 milliards pour l'industrie automobile en Ontario, alors que le Québec, lui, fait figure d'enfant pauvre en ne recevant que 217 millions pour son secteur manufacturier? Est-ce que le premier ministre ontarien a plus d'influence que le premier ministre du Québec ou s'il a simplement mieux travaillé, M. le Président?

M. Charest: Bien, M. le Président, la chef de l'opposition officielle devrait aller revoir les discours du premier ministre ontarien parce que, si on lit entre les lignes, on pourrait également interpréter qu'il se plaint d'avoir moins d'influence que le premier ministre du Québec pour ce qui est des transferts en Ontario. Tout le discours de l'Ontario, pas juste depuis quelques mois mais depuis des années et depuis les cinq dernières années, c'est que le traitement que reçoit l'Ontario est moins favorable que le traitement que reçoit le Québec. Il y a peut-être une raison pour ça. Le fait que le Québec ait pu augmenter de 53 % les transferts fédéraux depuis qu'on est le gouvernement... Parce que le déséquilibre fiscal s'est créé quand vous étiez au gouvernement, que le déséquilibre fiscal s'est créé à une époque où vous avez dit, vous...

M. Charest: ...que vous étiez d'accord avec les coupures du fédéral. Vous vous rappelez de ça? Oui. Moi, je m'en rappelle. Lucien Bouchard avait affirmé...

Mme Marois: Alors, M. le Président, est-ce que je dois comprendre que le premier ministre va se satisfaire des 217 millions que le Québec a reçus pour son secteur manufacturier, alors que l'Ontario a reçu de son côté 2,8 milliards pour l'industrie automobile? Est-ce que les travailleurs forestiers sont moins importants que les travailleurs de l'automobile, M. le Président?

M. Charest: M. le Président, depuis qu'on forme le gouvernement, on est allés chercher une augmentation de 53 % des transferts fédéraux pour le Québec dans tous les secteurs, incluant des secteurs comme l'aéronautique, par exemple. Alors, je pense que la chef de l'opposition officielle serait bien avisée d'être prudente lorsqu'elle compare les choses parce qu'il y a des secteurs où le Québec est fortement représenté, comme le secteur aéronautique, et où les fonds fédéraux sont évidemment concentrés dans ce secteur-là parce que c'est au Québec que le secteur aéronautique est le plus représenté, comme il y a des secteurs, comme l'automobile, qui sont plus représentés en Ontario. Il reste toujours qu'il y a un secteur automobile au Québec qui est plus modeste, qui inclut une douzaine de milliers de travailleurs, et le Québec va obtenir sa part.

Mme Marois: Alors, M. le Président, après la conférence des premiers ministres, si le gouvernement n'obtient pas les sommes qui nous sont dues, est-ce que le premier ministre a un plan de match? Lequel est-il? Et est-ce qu'il va accepter les propositions que nous lui avons présentées pour renchasser la motion qu'il nous a proposée, M. le Président?

M. Charest: M. le Président, je crois, moi, que ce Parlement, qui, à mes yeux à moi, doit être un Parlement de collaboration, c'est une occasion pour nous, M. le Président, de s'exprimer sur des enjeux qui touchent les intérêts supérieurs du Québec. Et j'en appelle à tous les parlementaires à l'Assemblée. Nous aurons l'occasion, aujourd'hui, de débattre d'une motion. Je pense que l'occasion est là pour nous de présenter une motion qui affirme cette volonté commune, quasi, presque unanime de défendre les intérêts supérieurs du Québec. Et je m'attends à ce que la chef de l'opposition officielle collabore avec nous sur la motion que nous avons présentée pour que nous puissions l'appuyer et se présenter à Ottawa en parlant d'une même voix.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 22 mai 2008, vol. 41, n° 1

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090115/10997.html#_Toc219879479

24 mars 2009- Revendications auprès du gouvernement fédéral

M. Cloutier: M. le Président, c'est bien 4 milliards qui va manquer au gouvernement du Québec à partir de 2013-2014, et la ministre des Finances nous invite à se tourner vers Ottawa pour combler cet écart. Alors, vendredi, j'ai interpellé le ministre des Affaires intergouvernementales pour connaître quel était son plan de match. On se serait attendu, vendredi, à avoir un ministre dynamique, un ministre qui savait où il s'en allait, un ministre qui avait vraiment un plan de match. Au lieu de ça, on a eu droit à un ministre au-dessus de ses affaires, qui nous a expliqué ses secrets pour durer en politique, et je le cite: «...c'est mon instinct de conservation et un peu d'expérience qui me le fait dire, un ministre qui s'engage dans des échéances est un ministre qui risque de manquer son coup...» Pendant que le ministre refuse de s'engager, ce sont les Québécois qui en paient les frais. Je répète ma question de vendredi: Quel est son plan de match pour récupérer les milliards qui dorment à Ottawa?

M. Dupuis: J'ai surtout dit, M. le Président, que, lorsque le député de Lac-Saint-Jean se lève pour poser des questions sur les relations fédérales-provinciales, ce qu'il souhaite, c'est faire preuve des insuccès, parce que ces gens-là ne veulent pas que le Canada, ça réussisse. Ces gens-là pleurent à chaque fois qu'on réussit à régler un dossier. C'est ça qui arrive. Alors, ce que j'ai indiqué, M. le Président, vendredi dernier, c'est qu'il y avait eu au cours des dernières semaines de la part de plusieurs membres du gouvernement, y compris de celui qui vous parle actuellement, plusieurs démarches auprès du gouvernement d'Ottawa pour régler un certain nombre de dossiers dont l'importance est capitale à ce moment-ci de l'histoire économique du Canada et du Québec. Il y a une crise économique, il y a des argents qu'on veut aller chercher à Ottawa, bien sûr. Je pense, entre autres, à l'entente qui va suivre l'entente-cadre sur... l'entente Canada-Québec, Chantiers Canada; il y a une autre entente qui est en cours, sur le marché du travail. Il faut réussir à obtenir ces argents. Et, M. le Président, j'ai de bonnes raisons de penser que dans peu de temps le député de Lac-

Saint-Jean pourra mettre ses dossiers sur sa tablette: Mosus, ils en ont réussi un autre, les libéraux.

M. Cloutier: M. le Président, non seulement le ministre n'a pas répondu aux questions vendredi, mais il a laissé son collègue répondre aux questions. Alors, je vais poser ma question à l'un des deux ministres responsables des Affaires intergouvernementales canadiennes. J'ai énuméré pour 6 milliards de litiges avec Ottawa. Ma question est extrêmement simple, là, je veux savoir de vous quelles sont les priorités parmi la liste des sujets que je vous ai énumérés vendredi.

M. Dupuis: Tous les sujets de discussion avec le gouvernement fédéral au sujet de nos requêtes, M. le Président, sont importants. Ce que je dis actuellement, c'est qu'il y a actuellement une situation économique qui fait en sorte... Par exemple, sur les infrastructures, le gouvernement fédéral a annoncé un certain nombre de sommes d'argent importantes qui vont permettre au Québec de garder des Québécois en emploi, de maintenir des emplois et d'en créer. Alors, bien sûr, dans l'échelle des priorités, ces dossiers-là, on veut les régler le plus rapidement possible. C'est pour ça qu'on a mis des efforts qui...

M. Cloutier: Oui. M. le Président, je vais donner un coup de pouce au ministre, là. Je comprends que vous avez de la misère à faire de l'ordre dans vos priorités, mais il y a un dossier qui est réglé. Imaginez-vous donc qu'au printemps dernier la Cour fédérale d'appel nous a donné raison dans un dossier, il reste juste à aller chercher le chèque à Ottawa: le programme de stabilisation des revenus. C'est 127 millions qui dort à Ottawa. C'est un dossier qui est réglé, c'est un dossier qu'on a gagné. Qu'attendez-vous pour aller chercher l'argent?

M. Charest: Plus 10 secondes? Je veux juste donner les chiffres, parce qu'au moment de notre élection, en 2003-2004, c'était 8,9 milliards que le gouvernement fédéral transférait; c'est 14,8 milliards de dollars maintenant. C'est 5,9 milliards de dollars de plus par année. Si vous voulez éviter des problèmes de coupe, il faut surtout éviter que le PQ se fasse élire, parce que c'est à chaque fois que le PQ se fait élire que le fédéral coupe dans les transferts.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090324/11011.html>

25 mars 2009- Paiements de transfert fédéraux en matière d'aide de dernier recours

M. Cloutier: M. le Président, 2013-2014, c'est 4 milliards de dollars qu'il va manquer au budget du gouvernement du Québec pour réussir à boucler la boucle. La ministre identifie elle-même des façons de faire pour aller chercher l'argent. Elle dit, entre autres, qu'il y a un 500 millions à aller chercher pour l'aide sociale. On apprend en effet, lorsqu'on lit le budget, que l'Alberta reçoit du fédéral plus de 12 000 \$ par bénéficiaire, alors que le Québec reçoit 2 800 \$ par bénéficiaire. La ministre des Finances nous explique en effet qu'en répartissant le transfert selon le nombre d'habitants plutôt qu'en fonction du nombre de bénéficiaires le Québec perd un demi-milliard. Comment se fait-il que, pour le fédéral, un bénéficiaire québécois vaut quatre fois moins qu'un bénéficiaire albertain? Comment le ministre peut-il tolérer une telle inéquité?

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, si j'étais du Parti québécois, je serais gênée de me lever puis de poser cette question. Ce n'est pas sorcier, M. le Président. Imaginez-vous que, sur 10 ans où ils ont été au pouvoir, les transferts du fédéral sont passés de 7,7 milliards de dollars à 8,9 milliards de dollars. 10 ans. Sous le Parti québécois... Sous le Parti libéral du Québec, M. le Président, les transferts étaient de 8,9 milliards de dollars à 14,8 milliards de dollars. C'est ça, la différence, M. le Président. Quand le Parti québécois est au pouvoir, et la péréquation et les transferts sont diminués systématiquement.

M. Cloutier: M. le Président, page G.23 du budget de la ministre, peut-être qu'elle n'a pas vu cette section-là, mais le fédéral a... pardon, le gouvernement du Québec a reçu moins de 18 % que la moyenne canadienne pour les transferts fédéraux. Mais je vais adresser ma question plutôt au ministre de l'Emploi. Ça doit l'intéresser, lui, les 500 millions qui manquent à son ministère pour les prestataires d'aide sociale. Qu'est-ce qu'il compte faire pour aller chercher cet argent à Ottawa?

M. Charest: Bien, M. le Président, c'est toujours intéressant de noter ces questions-là venant du Parti québécois, qui, pendant qu'ils étaient au gouvernement, ont vu des

coupures drastiques, qu'ils avaient eux-mêmes approuvées, en passant. L'ancien premier ministre Lucien Bouchard avait même dit qu'il comprenait pourquoi le fédéral coupait. C'était 8,9 milliards de dollars quand on est arrivés au gouvernement; les transferts sont à... Quoi? 15,8 milliards de dollars? Ça a augmenté de beaucoup plus que 50 %. Mais, comme il semble s'y intéresser, est-ce qu'il pourrait nous dire combien l'Alberta reçoit per capita pour la péréquation? Tant qu'à faire les calculs, peut-être qu'il peut nous donner le chiffre. Combien chaque citoyen d'Alberta reçoit per capita pour la péréquation? Puis, quand il va faire tous les calculs, peut-être qu'il pourra nous en informer.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 25 mars 2009, vol. 41, n° 11

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090325/11013.html#_Toc225930072

31 mars 2009- Compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

M. Cloutier: M. le Président, on va donner un autre exemple d'une situation aberrante avec le gouvernement fédéral. En 1991, le gouvernement du Québec est le premier à harmoniser sa taxe. Quelques années plus tard, ce sont les provinces maritimes, mais, elles, elles reçoivent 1 milliard du fédéral. Puis là, la semaine dernière, ce qu'on apprend, c'est que l'Ontario s'apprête à procéder, et ils vont recevoir 4,3 milliards. Le Québec a reçu zéro, M. le Président. Qu'est-ce que la ministre des Finances va faire pour régler cette inéquité?

Mme Jérôme-Forget : Je remercie le député de sa question, ça me donne l'occasion justement, moi aussi, de faire le bilan justement de ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Effectivement, il y a eu une négociation qui avait été faite à l'époque entre M. Bourassa et M. Mulroney pour justement trouver une entente à l'effet que le Québec allait s'harmoniser. Moi, je pensais que le Québec était harmonisé. J'ai appris d'une lettre, apparemment qui m'est parvenue, que je n'ai pas encore reçue, de M. Flaherty que nous n'étions pas harmonisés. Or, je m'attends, M. le Président, à complètement m'harmoniser, comme l'Ontario, et justement d'obtenir la compensation de 2,6 milliards de dollars. Nous allons nous ajuster justement, comme l'a fait le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario. Ils se sont

inspirés de l'entente du Québec, et par conséquent nous allons aller dans cette direction, M. le Président.

M. Cloutier: M. le Président, après la période des questions, on va adopter une motion unanime pour dénoncer cette inéquité envers le gouvernement du Québec. Mais, moi, ce qui m'inquiète, là, c'est que, la dernière fois qu'on a adopté une motion unanime ici, à l'Assemblée nationale, il y avait entre autres deux choses, là, avoir l'équité avec les travailleurs de l'automobile puis défendre la péréquation. On a obtenu zéro, ça a été zéro en deux pour le premier ministre du Québec.

Qu'est-ce qu'il va faire de différent cette fois-ci?

Mme Jérôme-Forget : M. le Président, j'espère que l'opposition va nous appuyer dans notre démarche d'aller revendiquer justement un traitement équitable et semblable à celui de l'Ontario, parce que nous allons, nous, proposer à M. Flaherty d'adopter exactement l'entente qu'il a signée avec l'Ontario pour justement obtenir le dédommagement qu'a obtenu l'Ontario, soit 2,6 milliards de dollars. Alors, je le remercie. Je puis compter sur son appui, j'en suis certaine.

M. Cloutier: Le problème, M. le Président, là, c'est que la liste du succès du gouvernement libéral, là, c'est zéro. 2005-2006, votre priorité, c'était de régler le transfert en éducation, vous avez échoué. 2007-2008, c'était le pouvoir fédéral de dépenser, vous avez échoué. Qu'est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales va faire cette fois-ci pour ne pas échouer?

M. Dupuis: Ça prend du front tout le tour de la tête, M. le Président, alors que, la semaine dernière, on a annoncé, avec le premier ministre du Canada, 2,3 milliards pour les infrastructures. Pas capable...

M. Dupuis: On va déposer tantôt une motion, M. le Président. Le ministre des Finances vient d'indiquer qu'il va y avoir harmonisation puis qu'on va...

M. Dupuis: Un succès pour le Québec et pour les travailleurs québécois, la semaine dernière, avec ce 2,3 milliards, un succès pour les Québécois, un succès pour le Québec et pour les Québécois, augmentation, depuis 2003, de 6 milliards d'augmentation de transferts fédéraux. La ministre des Finances vient de donner la

position du gouvernement. On vous demande de nous appuyer plutôt que de critiquer dans ce domaine-là.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 31 mars 2009, vol. 41, n° 13
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090331/11017.html#_Toc226361896

7 avril 2009- Compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

Mme Marois : Merci, M. le Président. On sait que le gouvernement fédéral a accepté de verser 4,5 milliards à l'Ontario pour la compenser compte tenu qu'elle s'harmonisait à la taxe fédérale. Il a fait de même, d'ailleurs, M. le Président, à l'égard des Provinces maritimes, il y a quelques années. Pourtant, le Québec a été le premier à s'harmoniser avec Ottawa, et nous n'avons jamais reçu aucun sou. Nous étions d'accord avec la ministre des Finances qu'elle procède à certains ajustements pour harmoniser la taxe de vente avec la taxe fédérale. Cependant, hier, nous sommes tombés des nues quand nous avons entendu le premier ministre, qui semble être tombé dans le piège fédéral puisqu'il a ouvert la porte à une demande qui nous apparaît complètement déraisonnable, M. le Président, qu'aucun premier ministre avant lui n'a jamais acceptée. En effet, jamais le gouvernement du Québec n'a envisagé de faire gérer ses taxes par Ottawa, M. le Président. Alors, ma question: Face à la profession de foi du premier ministre du Québec envers le gouvernement fédéral, est-ce qu'il pourrait nous affirmer ou nous confirmer aujourd'hui deux choses: premièrement, il n'est pas question de confier la gestion de nos taxes à Ottawa et, deuxièmement, que le gouvernement fédéral n'a aucune raison maintenant de refuser de compenser le Québec et de nous payer ce qu'il nous doit, M. le Président?

M. Charest: Merci, M. le Président. Et d'emblée je veux informer l'Assemblée que je n'ai jamais, hier, affirmé que le gouvernement du Québec ouvrait la porte à ce que le gouvernement fédéral vienne gérer la TPS ou encore assume des responsabilités que nous assumons, qui relèvent de nos compétences pour la question de l'administration des finances publiques. Jamais il n'a été question de ça, puis il n'en sera jamais question non plus à l'avenir. Jamais. Alors, je pense que la chef de l'opposition officielle, et tout le monde, peut être rassurée là-dessus. Maintenant,

dans la courte histoire de l'harmonisation, pour nous situer dans le débat ? et j'apprécie le fait que la chef de l'opposition officielle nous appuie là-dedans ? le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont fait une harmonisation au moment où la TPS a été introduite au début des années quatre-vingt-dix. Il n'y a pas eu de compensation à ce moment-là, il n'en a jamais été question. C'est en 1997 que le gouvernement fédéral faisait une harmonisation avec trois provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick, et, en 1997, ils ont donné une compensation qui était autour de 1 milliard de dollars pour faire la transition. À ce moment-là, je n'étais pas ici, à l'Assemblée nationale, j'étais dans un autre rôle. Déjà, à ce moment-là, je signifiais publiquement, M. le Président, qu'il fallait également ouvrir la porte au Québec pour une compensation. Ça, c'est en 1997, avant même que je sois à l'Assemblée nationale du Québec. Depuis ce temps-là, le gouvernement de l'Ontario a pris la décision d'harmoniser, le gouvernement fédéral propose une compensation. Ça devient une question d'équité. Maintenant, si le fédéral nous propose des mesures, et la chef de l'opposition officielle dit: Bien, on va regarder ça, je pense que c'est une position raisonnable. Moi, je pense que, oui, on peut à la limite...

M. Charest: ...voir s'il y a des choses qu'on peut faire différemment, à la condition que ce soit neutre sur le plan fiscal.

Mme Marois : Je voudrais comprendre bien clairement la réponse du premier ministre, M. le Président. Est-ce qu'il nous dit clairement que, compte tenu des efforts faits jusqu'à maintenant, Ottawa doit nous compenser sur la base de ces efforts faits jusqu'à maintenant et que jamais il n'acceptera que ce soit Ottawa qui prélève nos taxes, M. le Président?

M. Charest: Bien, M. le Président, la chef de l'opposition officielle me met dans une position... elle me demande de nier une chose que je n'ai jamais affirmée, pour commencer. Alors, c'est très clair. D'ailleurs, la vice-première ministre était avec moi hier, je la prends à témoin, je n'ai jamais affirmé ce qu'elle prétend que j'ai affirmé. Alors, on s'entend là-dessus. Maintenant, ce que nous disons, c'est que le gouvernement fédéral doit agir de manière équitable. S'il offre une compensation aux provinces de l'Atlantique et au gouvernement de l'Ontario, alors que ce n'était pas le

cas dans les années quatre-vingt-dix, il doit faire la même chose pour nous. S'il veut parler d'ajustement sur le plan fiscal, je vais être très clair aussi, il faut que ce soit neutre. Ça veut dire quoi, ça, un effet neutre? Ça veut dire qu'on ne fait pas des changements pour aller chercher plus d'argent ni moins d'argent, on veut que les changements se fassent en respectant les principes de la neutralité.

Mme Marois: Par contre, M. le Président, la ministre des Finances est tellement découragée qu'on l'a surprise, cette semaine, à envier un gouvernement souverainiste et son rapport de force. Je voudrais savoir du premier ministre, puisqu'il est prêt à réclamer ce qui nous est simplement dû, quels moyens il va utiliser pour recréer son rapport de force et faire en sorte qu'Ottawa nous paie ce qu'il nous doit, M. le Président.

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, ce pourquoi j'ai affirmé ce que j'ai affirmé, c'était une boutade. Parce qu' imaginez-vous, imaginez-vous les résultats que vous avez eus pendant cinq ans. La péréquation, alors qu'ils étaient au pouvoir, est passée de 5 milliards à 4 milliards. Ça, c'était payant de soulever, justement, la souveraineté du Québec, M. le Président. Nous, on a négocié. Imaginez-vous qu'on est passés de 4 milliards à 8,3 milliards de dollars dans le même temps.

Mme Marois: Je veux savoir du premier ministre, M. le Président, s'il admet que nous rencontrons actuellement les exigences posées par Ottawa et que jamais nous n'accepterons qu'on nous impose d'autres conditions, M. le Président. C'est simple.

M. Charest: Bien, M. le Président, pour reprendre, on veut que ce soit neutre en termes d'effets pour les contribuables québécois, on s'entend. Donc, on ne va pas chercher plus d'argent ni moins, on veut une compensation, on veut une compensation qui est l'équivalent de ce que d'autres ont reçu. Il y a là-dedans une question d'équité, de justice. C'est simple comme ça. S'il y a des changements qui sont faits, qui sont faits à la marge, tant qu'à moi, parce que c'est ce que je vois, il faut que ce soit neutre. Maintenant, sur la plus grande question, je n'ai pas besoin de rappeler à la chef de l'opposition officielle que les périodes où le Québec a connu un affaiblissement en termes de transferts puis un affaiblissement politique, c'est quand le PQ était au pouvoir. Quand on s'est renforcé avec des transferts de péréquation

qui ont augmenté de presque 60 %, c'est quand il y avait un gouvernement libéral, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 31 mars 2009, vol. 41, n° 16
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090407/11023.html#_Toc226967710

7 avril 2009- Versement par le gouvernement fédéral d'un paiement de stabilisation

M. Cloutier: M. le Président, le premier ministre nous dit grosso modo, là, qu'il faut continuer de négocier avec le fédéral puis négocier de bonne foi, mais, si le passé est garant de l'avenir, on a raison d'être inquiets, M. le Président. M. le Président, sur la question du programme de stabilisation des revenus, j'ai questionné le ministre des Affaires intergouvernementales la semaine dernière, et à la période de questions et en interpellation. Il n'a même pas été en mesure de me répondre sur le sujet, alors que la Cour fédérale et la Cour fédérale d'appel nous a donné raison. C'est quoi, le problème d'aller chercher l'argent à Ottawa, dans un dossier qui est pourtant réglé et sur lequel la Cour fédérale d'appel nous a donné raison?

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, j'ai écrit deux lettres à M. Flaherty ce matin, y compris, M. le Président, que je lui ai envoyé un protocole d'entente pour la TPS et la TVQ, d'accord? Donc, on a pris... M. le Président, on est allés de l'avant. Maintenant, j'ai écrit une lettre également réclamant 127 millions de dollars, plus bien sûr l'intérêt. Alors, voilà le geste qui a été posé quant au sujet que soulève le député.

M. Cloutier: La première des choses, M. le Président, après que le jugement avait été rendu, deux jours plus tard, la ministre est sortie en point de presse puis elle disait qu'elle allait réclamer les intérêts. Les intérêts, c'est 300 millions. 300 millions, c'est le budget du ministère de l'Immigration. Qu'est-ce que vous allez faire? Si vous n'avez pas le temps d'aller chercher l'argent à Ottawa, envoyez donc un huissier. Le dossier est techniquement réglé.

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, peut-être que c'est le huissier qu'ils envoyaient quand ils étaient au pouvoir. Maintenant, je vais lui donner un autre chiffre. On ne va pas parler de péréquation, on va parler des transferts en général, M. le Président.

Alors, quand ils étaient au pouvoir, c'est passé de 5,6 milliards de dollars, la totalité des transferts... Pardon, la totalité des transferts, à 5,3... Pardon, 75... Je me trompe, là...

Mme Jérôme-Forget: Je pense qu'il devrait aller voir justement dans les archives, aller voir ce qui s'est passé quand il était au pouvoir. Que ce soient les transferts en général, que ce soit la péréquation...

Mme Jérôme-Forget: ...dans les deux cas, M. le Président, ça a diminué.

M. Cloutier: M. le Président, elle avait sorti son carton sur la péréquation, on va en parler, de la péréquation. Printemps 2007, pleine campagne électorale provinciale, vous nous annoncez, là, que la péréquation, c'est réglé, une entente béton jusqu'en 2014. Pourtant, à peine 20 mois plus tard, on apprend que cette entente, là, qui devait durer sept ans, jusqu'en 2014, est déchirée par Ottawa puis qu'on va être pénalisés pour 1 milliard de dollars. Comment se fait-il que vos ententes béton, qui doivent durer sept ans, peuvent être déchirées unilatéralement par Ottawa?

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, ce qu'il a été affirmé en campagne électorale, ce sont les chiffres qui étaient contenus dans le budget, un écart de 75 millions de dollars. Il n'a qu'à aller vérifier ce qui était inscrit dans le budget l'an dernier et il va voir que l'écart est de 75 millions de dollars, à l'intérieur de la possibilité d'une erreur, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 31 mars 2009, vol. 41, n° 16

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090407/11023.html#_Toc226967710

8 avril 2009- Compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

Mme Marois: Merci, M. le Président. Hier, le premier ministre nous a dit qu'il ne négocierait pas le transfert de la gestion de nos taxes vers le gouvernement fédéral. Pour nous, ça apparaissait comme une condition absolument essentielle à la poursuite des discussions avec Ottawa, Ottawa qui nous doit actuellement 2,5 milliards de dollars alors qu'on se retrouve dans une situation particulièrement

difficile avec le plus haut déficit jamais connu depuis 15 ans. Il est évident, M. le Président, que nous devons faire bloc, et en particulier devant la mauvaise foi évidente d'Ottawa. Nous sommes donc prêts à épauler le gouvernement dans cette négociation. Cependant, il faut savoir de quoi on parle, M. le Président. La ministre des Finances sortante, à qui je souhaite bonne chance pour la suite, la ministre des Finances sortante nous a dit hier qu'elle avait proposé un protocole d'entente au gouvernement fédéral. Je veux savoir, M. le Président, si nous voulons arriver à un consensus, au-delà des échanges épistolaires, je veux savoir de la part du premier ministre s'il accepte de déposer le document qui a été envoyé à Ottawa et qui prévoit une négociation concernant l'harmonisation de la taxe de vente mais avec une compensation.

M. Charest: M. le Président, d'abord, je veux revenir sur cette question-là qui a été soulevée hier, là. Je comprends que c'est clair pour tout le monde, il n'a jamais été question pour nous de faire autre chose que de demander l'équité sur les transferts fédéraux et sur cette question de compensation de fonds de transition pour l'harmonisation de la TVQ et de la TPS. Sur la question plus large des transferts fédéraux, est-ce que j'ai besoin de rappeler à la chef de l'opposition officielle que les coupures se sont faites au moment où elle était au gouvernement? À ce point où il faut peut-être lui rappeler que son prédécesseur, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, a même affirmé qu'il comprenait le gouvernement fédéral quand il faisait des coupures au Québec. Il est allé à ce point, M. le Président. Je vais vous donner l'illustration de la différence entre ce que ça a été pour le gouvernement du PQ puis un gouvernement libéral. En 1999, les transferts fédéraux, alors que le Parti québécois était au gouvernement, étaient de l'ordre de 9 263 000 000 \$. Pour l'année 2009-2010, ce sera de l'ordre de 16 671 000 000 \$. C'est 7,4 milliards de plus, une augmentation de 80 % des transferts fédéraux à l'avantage du Québec, entre autres, depuis qu'il y a un gouvernement libéral, M. le Président.

Mme Marois: C'est inacceptable, M. le Président, de la part du premier ministre, qui nous dit, dans le fond, qu'il est en train de baisser les bras devant Ottawa. Ce qu'on lui demande, c'est simple, c'est qu'on est prêts à travailler avec lui, M. le Président, on est prêts à faire front commun, de ce côté-ci de l'Assemblée nationale, pour aller chercher ce qu'Ottawa nous doit, cependant il faut savoir sur quelle base nous

travaillons. Quel est le projet de protocole d'entente qui a été déposé au gouvernement fédéral, M. le Président?

M. Charest: Je vais donner à la chef de l'opposition officielle un exemple de ce que c'est, baisser les bras. C'est une baisse des transferts fédéraux, exactement ce que le Parti québécois a livré au moment où elle était au gouvernement, M. le Président, une baisse drastique des transferts fédéraux. Sur quelle base, au juste, la chef de l'opposition officielle va nous appuyer? En allant à Ottawa en disant: Nous autres, on veut faire la souveraineté puis on veut séparer le Québec du Canada? Il y a combien de transferts fédéraux, selon la chef de l'opposition officielle, si jamais elle voulait réaliser son projet? On sait ce qu'elle promet, elle l'a dit publiquement, elle l'a même avoué publiquement. Dans un moment candide, elle a dit que ce serait cinq ans de perturbations et zéro cenne de transferts fédéraux.

Mme Marois: M. le Président, pourquoi le premier ministre nous cache-t-il le protocole d'entente que sa ministre des Finances a fait parvenir à Ottawa? Est-ce que je comprends, M. le Président, que le premier ministre ne souhaite pas que l'on fasse consensus pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises, ce qu'il ne fait pas, lui, actuellement, M. le Président?

M. Charest: Sur la défense des intérêts du Québec, je pense que les Québécois connaissent bien notre feuille de route. J'ai été le premier, en 1997, à demander le transfert, justement, et à demander le respect de l'équité. Depuis ce temps-là et depuis qu'on forme le gouvernement, on a signé une entente sur la santé qui a même été saluée par Gilles Duceppe, saluée même par Jacques Parizeau, M. le Président. Grosse différence entre nos réalisations puis le dépôt qu'elle a fait, elle, comme ministre des Finances, de l'argent des Québécois dans un compte en banque à Toronto, M. le Président. Toute la différence au monde.

Mme Marois: M. le Président, je trouve absolument inadmissible l'attitude qu'a actuellement le premier ministre, qui devrait s'élever un peu au-dessus de ses commentaires partisans, M. le Président, ses commentaires partisans. Je lui demande...

Mme Marois: M. le Président, qu'a à cacher le premier ministre quant à la proposition qu'il a déposée à Ottawa, qu'a à cacher le premier ministre? Et pourquoi ne veut-il pas...

M. Charest: M. le Président, le gouvernement ne négociera pas sur la place publique et le gouvernement va produire des résultats, comme on l'a fait dans les autres dossiers. Je suis étonné aujourd'hui que la chef de l'opposition officielle donne des leçons de partisanerie. J'ai pris connaissance des remarques qu'elle a faites au sujet de Monique Jérôme-Forget et de son départ, qui contrastent radicalement avec les commentaires qu'avait faits Monique Jérôme-Forget au moment où, elle, avait décidé de quitter l'Assemblée nationale. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces commentaires aujourd'hui manquent d'élégance, contrairement au député de Rousseau, qui, lui, au moins, aujourd'hui, a su faire preuve, contrairement à son chef, d'un peu plus d'élégance sur le départ de Monique Jérôme-Forget.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 8 avril 2009, vol. 41, n° 17
[debats/20090408/11025.html#_Toc227051630](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090408/11025.html#_Toc227051630)

8 avril 2009- Protocole d'entente soumis au gouvernement fédéral concernant l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

Mme Marois: M. le Président, ma question est simple: Nous croyons devoir faire consensus sur une question fondamentale, nous voulons voir l'entente déposée à Ottawa.

M. Charest: Et, sur la défense des intérêts du Québec, de ce côté-ci de la Chambre, on a l'avantage d'avoir des objectifs très clairs dans la défense des intérêts du Québec. Quand on parle de péréquation et de fédéralisme, on ne parle pas des deux côtés de la bouche, comme l'a fait la chef de l'opposition officielle, qui promet zéro cenne du fédéral en même temps qu'elle veut aller chercher l'argent... le beurre puis l'argent du beurre en même temps.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 8 avril 2009, vol. 41, n° 17
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090408/11025.html#_Toc227051630

9 avril 2009- Compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

Mme Marois: Merci, M. le Président. Hier, le premier ministre a refusé de rendre public le protocole d'entente déposé à Ottawa pour obtenir une juste compensation, 2,5 milliards de dollars, pour avoir harmonisé la taxe de vente du Québec et la taxe fédérale. C'est dommage parce qu'hier le premier ministre s'est isolé, il a refusé notre appui. D'ailleurs, c'est toujours inquiétant parce que, quand on regarde l'attitude qu'a, M. le Président, le premier ministre à l'égard d'Ottawa, souvent il ne se fixe pas, pour ne pas dire il ne se fixe jamais d'objectifs. Quand on ne se fixe pas d'objectifs, on ne peut pas les atteindre, M. le Président. On sait qu'actuellement les finances publiques sont dans un état lamentable, sont dans le rouge, M. le Président. Le premier ministre, d'ailleurs, s'apprête à demander une contribution supplémentaire aux Québécois: hausse de taxe, hausse de tarification, hausse de la dette, alors qu'Ottawa nous doit actuellement 8,6 milliards de dollars. Avant de demander davantage aux Québécois, est-ce qu'il ne pense pas qu'il devrait régler le litige avec Ottawa? À ce moment-ci, ma question est simple. Je veux demander au premier ministre qu'il nous dépose le protocole d'entente et qu'il nous dise les moyens qu'il va prendre pour obtenir ce qui nous est dû, M. le Président.

M. Charest: M. le Président, les Québécois sont capables de juger les performances du gouvernement sur la base des résultats obtenus, et surtout quand on compare au gouvernement précédent, au gouvernement du Parti québécois, qui, pendant qu'il était au gouvernement, a vu les transferts fédéraux baisser. Un prédécesseur, le premier ministre Lucien Bouchard, a même affirmé dans une entrevue qu'il comprenait que le gouvernement fédéral coupait les transferts aux provinces. Ça, c'était la position que défendait la chef de l'opposition officielle lorsqu'elle était au gouvernement. Nous, depuis qu'on forme le gouvernement, on a signé une entente historique dans le domaine de la santé. C'est une entente qui a été applaudie par Gilles Duceppe, par Jacques Parizeau, où on a reconnu le fédéralisme asymétrique. Les transferts ont augmenté de l'ordre de 60 %. On a signé une entente de 2,3 milliards qu'on vient de signer au niveau des infrastructures. On a réussi à aller chercher des sommes substantielles supplémentaires pour le Québec, et c'est reconnu par tout le monde. Ça, c'est l'approche qu'on a prise. Je pense sincèrement qu'une des raisons de notre réussite, M. le Président, si on compare à la chef de l'opposition officielle, c'est que, lorsqu'on s'adresse à nos partenaires, on ne parle pas

des deux côtés de la bouche. On ne dit pas: Donnez-nous plus d'argent, mais on veut se séparer du Canada en même temps. On ne dit pas: On veut de la péréquation, mais en même temps on veut se séparer, alors que les Québécois auraient zéro sou de péréquation, pas une cenne de transferts fédéraux, M. le Président. Alors, notre approche de négociation a fonctionné, pas parce qu'on l'a faite sur la place publique, mais parce que le gouvernement libéral a produit des résultats.

Mme Marois: Ça a tellement bien fonctionné, M. le Président, les négociations du gouvernement libéral, que les transferts aux Québécois ont crû de 17 % moins vite que les transferts dans les autres provinces, M. le Président. Document du budget, G.23. Qu'il nous dise, qu'il nous dise donc ce qu'il va faire, M. le Président, pour obtenir l'argent qui nous est dû d'Ottawa.

M. Charest: M. le Président, évidemment, la chef de l'opposition officielle peut essayer de jouer avec les chiffres tant qu'elle veut. Quand on va voir ce que le Québec reçoit en transferts fédéraux, qu'elle le compare donc avec ce que l'Ontario reçoit, avec ce que l'Alberta reçoit. Je disais au... je demandais au député de Lac-Saint-Jean, l'autre jour: Combien les gens, en Alberta, reçoivent per capita en péréquation, justement? Il ne m'a pas donné la réponse parce qu'il la connaît. La réponse, c'est: Zéro, pas un sou. Le Québec est allé chercher des sommes substantielles. On reçoit 80 % de plus aujourd'hui qu'il y a 10 grâce au gouvernement libéral.

Mme Marois: Et puis l'Ontario en reçoit 203 %, M. le Président, de plus. Ça, c'est dans les documents déposés par la ministre des Finances, annexe G.23. D'ailleurs, parler des deux côtés de la bouche, M. le Président, c'est intéressant d'entendre ça de la part du chef du gouvernement: *Charest réduirait les paiements et transferts aux provinces*, hein? Ça, ce n'est pas des deux côtés de la bouche, ça...

Mme Marois: Alors, je comprends que le premier ministre voulait, lui, réduire les transferts aux provinces. L'Ontario a eu 200 % de plus que nous... de plus que notre

80 %, on a reculé. Qu'est-ce que le premier ministre va faire pour avoir notre argent à Ottawa, M. le Président?

M. Charest: Non, mais, s'il y a quelqu'un qui s'est senti visé, ce n'est toujours pas de ma faute, M. le Président. Cela étant dit, M. le Président, je veux dire à la chef de l'opposition officielle, qui semble s'émouvoir beaucoup puis s'exciter beaucoup autour de ça, là, que, malheureusement pour elle, les chiffres sont très têtus. Parce que, voyez-vous, lorsqu'elle était au gouvernement, les transferts fédéraux ont baissé, ils ont été coupés. Son premier ministre de l'époque, puis elle faisait partie du gouvernement, a même déclaré publiquement, imaginez-vous, c'est une première dans l'histoire du Québec, qu'il était d'accord avec les coupures fédérales...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 9 avril 2009, vol. 41, n° 18

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090409/11027.html#_Toc227478536

21 avril 2009- Protocole d'entente soumis au gouvernement fédéral concernant l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

Mme Marois: En principale, M. le Président. Il y a deux semaines, j'ai interrogé le premier ministre sur le protocole d'entente proposé au gouvernement fédéral pour harmoniser nos deux taxes de vente. Nous savons qu'actuellement dort à Ottawa 2,6 milliards de dollars qui nous sont dus. C'est 40 fois le montant d'aide prévu au budget pour l'industrie forestière, M. le Président. En fin de semaine, on apprend que le protocole, le protocole d'entente présenté et envoyé par Mme Monique Jérôme-Forget n'avait jamais été adopté par le Conseil des ministres, n'avait jamais été entériné par le ministre ou le ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes et que même le premier ministre semblait ne pas être informé de cela, M. le Président. Alors, évidemment, comme ce document n'est pas soumis au secret des délibérations ministérielles, j'imagine que le premier ministre n'a plus maintenant aucun argument à m'opposer pour ne pas présenter ce protocole. Alors, je souhaiterais, M. le Président, que le premier ministre dépose ce projet de protocole d'entente concernant l'harmonisation de notre taxe de vente avec Ottawa et dans lequel nous devrions normalement réclamer 2,6 milliards de dollars.

M. Charest: On laissera le soin aux Québécois de juger de nos feuilles de route respectives pour ce qui est des négociations avec Ottawa parce que le gouvernement du Parti québécois, l'histoire le reconnaît, c'est le gouvernement qui s'est fait couper par Ottawa, c'est le gouvernement qui avait à sa tête un premier ministre du nom de Lucien Bouchard, qui a même dit que, lui, il comprenait pourquoi le gouvernement fédéral les coupait. Et le fameux déséquilibre fiscal, ça s'est créé alors que la chef de l'opposition officielle était au gouvernement du Québec. Nous, on a réussi à faire en sorte que les transferts fédéraux augmentent de plus de 50 %. Et, sur la question de la TPS et de la TVQ, nous allons négocier avec Ottawa dans le but d'obtenir le même genre de résultat qu'on a obtenu dans le passé, qui a été reconnu largement comme étant un grand succès. Dans le dossier de la santé, l'entente sur la santé, rappelez-vous que même Jacques Parizeau et Gilles Duceppe trouvaient qu'on avait obtenu un très bon résultat, M. le Président. Cela étant dit, cela étant dit, M. le Président, on va continuer à travailler justement dans le but d'obtenir de très bons résultats pour tous les Québécois.

Mme Marois: Les très bons résultats de ce gouvernement, M. le Président, font en sorte qu'on est 18 % en bas des transferts qui se sont faits aux autres provinces. Beaux résultats, M. le Président! Ma question est simple, il me semble que le premier ministre devrait la comprendre. Nous voulons que le projet de protocole d'entente envoyé à Ottawa soit déposé ici, à l'Assemblée nationale. M. le Président, est-ce que le premier ministre peut répondre à une question toute simple à cet égard?

M. Charest: M. le Président, d'abord, il n'a jamais été question pour nous de faire une négociation sur la place publique. Et de un. Et de deux, M. le Président, je tiens à corriger une affirmation faite par la chef de l'opposition sur la position et la négociation qui se fait, qui se fait à l'intérieur du gouvernement du Québec avec l'appui de tous ceux qui sont au gouvernement du Québec. Alors, elle ne devrait pas se fier à des informations erronées pour poser ses questions, elle devrait les vérifier avant. Cela étant dit, je veux simplement lui rappeler une chose, et là, là-dessus, l'histoire est très claire: quand il s'agit d'obtenir des transferts fédéraux additionnels...c'est un gouvernement libéral qui réussit là où le PQ a toujours échoué.

M. Cloutier: Merci, M. le Président. Le premier ministre était peut-être absent; on a la réponse du gouvernement fédéral depuis mercredi dernier. Depuis mercredi dernier, on sait que le gouvernement fédéral a dit non à l'offre du gouvernement du Québec. Alors, ma question est très simple au premier ministre: Depuis mercredi dernier, depuis qu'on le sait, que le fédéral nous dit non, quel geste avez-vous posé?

M. Dupuis: Première information qui est erronée, M. le Président, que je veux corriger: le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a été tenu au courant de la préparation du protocole d'entente, a même fait des changements au protocole d'entente. Deuxièmement, M. le Président, il n'est absolument pas question que nous acceptions que le gouvernement fédéral perçoive les taxes au Québec. Ça, c'est une position historique du gouvernement du Québec et ça va rester celle-là. Troisièmement, le ministre des Finances, le ministre des Finances a contacté M. Flaherty, sur les déclarations de M. Flaherty, pour réitérer la position du Québec sur cette question-là. Quatrièmement, M. le Président, nous sommes toujours en discussion avec les autorités fédérales. Et, M. le Président, il y a une chose...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 21 avril 2009, vol. 41, n° 19

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090421/11029.html#_Toc228172957

21 avril 2009- Compensation pour l'harmonisation de la taxe de vente à la taxe sur les produits et services

M. Cloutier: M. le Président, 2,6 milliards, là, il y a plusieurs façons de le compter, c'est 60 % du déficit de cette année, puis ça représente... c'est l'ensemble en fait du budget du ministère des Transports. M. le Président, je vais poser une question formelle au premier ministre: Est-ce que le premier ministre, 2,6 milliards, il ne devrait pas prendre son téléphone puis organiser une rencontre formelle avec le premier ministre du Canada pour régler cette question aussi importante pour le Québec?

M. Dupuis: M. le Président, le gouvernement du Québec actuel est déterminé, déterminé à obtenir une entente avec le gouvernement fédéral sur l'harmonisation

des taxes. Mais il y a une chose qui est certaine, M. le Président, c'est que, de ce côté-ci de la Chambre, quand on communique avec le gouvernement fédéral pour ouvrir des discussions sur ces questions-là, compte tenu de notre plateforme politique, on a bien plus de chances de réussir qu'eux autres, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 21 avril 2009, vol. 41, n° 19

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090421/11029.html#_Toc228172957

23 avril 2009- Location de terrains sur la colline Parlementaire

M. Cloutier: M. le Président, une grande partie des terrains situés devant l'Assemblée nationale appartiennent en fait à Sa Majesté la reine, chef du Canada. En effet, M. le Président, la couronne fédérale daigne nous louer le terrain pour, selon le contrat, 50 \$ par année. En 2006, l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales avait écrit une lettre à son homologue fédéral. Il n'a même pas été en mesure d'avoir un accusé de réception. Qu'est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales a fait depuis son élection pour régler ce dossier-là?

M. Dupuis: L'histoire retiendra quand même, M. le Président, de façon assez ironique qu'alors que nous vivons la pire crise économique que le Québec ait connue le Parti québécois s'intéresse à un bout de terrain de l'Assemblée nationale. C'est fort. C'est fort.

M. Dupuis: [...] Alors, M. le Président, mon prédécesseur dans le poste de ministre des Affaires intergouvernementales avait effectivement envoyé une lettre au gouvernement fédéral pour réclamer, pour réclamer que cette situation soit rétablie. Il y a eu un changement de ministre, il n'y a pas eu de changement de gouvernement. La volonté du gouvernement et de l'actuel ministre est toujours la même. J'ai été à même de rencontrer la ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes à Ottawa il y a quelques temps. Nous avons convenu que ce dossier-là devait faire l'objet de discussions entre elle et moi. Nous avons convenu aussi qu'un certain nombre d'informations devaient nous être échangées pour qu'on puisse procéder et discuter de nouveau sur cette question-là.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 9 avril 2009, vol. 41, n° 21

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090423/11033.html#_Toc228350119

23 avril 2009- Réclamation auprès du gouvernement fédéral concernant les terrains loués sur la colline Parlementaire

M. Cloutier: M. le Président, savez-vous pourquoi on s'intéresse à cette question à 50 \$ par année? Parce que, s'ils ne sont pas capables de régler la question à 50 \$, S'ils ne sont pas capables de régler une question à 50 \$ par année, comment ils vont faire pour aller chercher les 8,6 milliards qu'Ottawa nous doit? J'ai une question. Le ministre a dit qu'il avait parlé à la ministre Josée Verner. Savez-vous ce qu'elle disait, la ministre Josée Verner? Elle disait: On n'est pas allés plus loin que de dire: On a lu ça dans les médias et on en reparlera plus tard. C'est ça, la défense des intérêts du Québec? Qu'est-ce que vous avez fait, le ministre des Affaires inter, pour régler ce dossier-là?

M. Dupuis: J'aimerais ça qu'ils mettent autant d'enthousiasme, M. le Président, pour applaudir quand on a annoncé, il y a deux semaines, 2 milliards avec le gouvernement fédéral pour des infrastructures au Québec, qui font travailler des milliers de Québécois, M. le Président. J'aurais aimé ça, j'aurais aimé ça.

M. Dupuis: J'aurais aimé ça qu'ils fassent preuve d'autant d'enthousiasme, M. le Président. Quand on réalise que les augmentations en transferts fédéraux de l'ordre de 66 % pendant le mandat du gouvernement libéral... ça, c'est un bel enthousiasme, plutôt qu'avoir un enthousiasme quand des dossiers ne fonctionnent pas avec le gouvernement fédéral, parce que ça fait leur affaire. C'est assez, M. le Président, assez d'être des sépulcres blanchis.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 23 avril 2009, vol. 41, n° 21

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090423/11033.html#_Toc228350119

13 mai 2009- Port de signes religieux par les représentants de l'État

Mme Roy: Merci, M. le Président. Le 9 mai dernier, la Fédération des femmes du Québec a décidé que les femmes qui travaillent dans la fonction publique devaient avoir le droit de porter des signes religieux, comme le voile. Nous nous étonnons que la ministre de la Condition féminine n'ait pas encore désavoué cette position.

Cette question soulève des débats sérieux, notamment sur la signification des symboles religieux et la laïcité de l'État. Partout dans le monde, il y a des femmes qui se battent pour obtenir l'égalité. Il y en a qui paient le prix de leur vie. On a eu un débat sur la commission, mais on ne peut plus continuer à banaliser cette situation. C'est la raison pour laquelle, encore et aujourd'hui, je demande une position sérieuse du gouvernement. Est-ce que le gouvernement va encore balayer sous le tapis ses responsabilités? Est-ce qu'il va désavouer publiquement et énergiquement la position de la Fédération des femmes du Québec?

Mme St-Pierre: M. le Président, comme tout le monde, j'ai pris connaissance de cette déclaration, en fin de semaine, de la Fédération des femmes du Québec. Il y a également le Conseil du statut de la femme qui dit tout le contraire sur cette question. Cette question, évidemment, au Québec, c'est une question sur laquelle tout le monde s'interroge, et il n'y a pas consensus sur cette question. Mais il y a un consensus sur une chose, par exemple, M. le Président: Ici, au Québec, c'est l'égalité entre les hommes et les femmes, et ce n'est pas pour rien que, l'année dernière, nous avons fait adopter cet amendement à la charte québécoise des droits et libertés. Il y a primauté du français, puis une autre valeur fondamentale, c'est la séparation de l'Église et de l'État.

Mme Roy: Avoir des services publics laïques, c'est un débat politique que nous devons tenir. Est-ce que le gouvernement peut prendre le leadership et mener ce débat? On a décidé, comme société, de déconfessionnaliser nos écoles, de laïciser l'État. Est-ce qu'aujourd'hui la ministre pense qu'on devrait accepter de reculer en permettant le port de signes religieux ostentatoires comme la burqa, le kirpan, le turban, le hidjab dans la fonction publique?

Mme St-Pierre: M. le Président, je m'étonne que l'ADQ demande un débat, parce qu'ils ont été absents lors des travaux de la commission Bouchard-Taylor. Ils auraient pu aller donner leur opinion lors de cette grande commission. M. le Président, je suis ministre de la Condition féminine, et l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est une valeur sur laquelle je travaille, et je l'ai fait et je l'ai prouvé avec l'adoption de cet amendement à la charte québécoise des droits et libertés. L'égalité entre les hommes et les femmes, c'est un message qui s'envoie à tous les Québécois,

quelle que soit leur religion, quelle que soit leur éducation, quel que soit leur niveau de scolarité ou leur richesse.

Mme Roy: On peut bien énoncer des principes que tous ici partagent. Je sais qu'on veut un État laïque, qu'on veut l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce que je vous demande, Mme la ministre: Est-ce que vous allez désavouer les propos de la Fédération des femmes du Québec?

Mme St-Pierre: J'ai lu, ce matin, M. le Président, la lettre que la Fédération des femmes du Québec a fait parvenir aux différents médias. M. le Président, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est une valeur fondamentale, et le message est clair. On ne peut pas avoir de message plus clair que ça, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 13 mai 2009, vol. 41, n° 29

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090513/11049.html#_Toc230075141

13 mai 2010- Position du gouvernement sur le port de signes religieux par les représentants de l'État

Mme Marois: Alors, merci, M. le Président. Effectivement, c'est un principe fondamental dans nos sociétés. Nous aurions même voulu que la charte soit amendée, lorsque nous l'avons fait, l'année dernière, pour faire en sorte que ce principe d'égalité entre les hommes et les femmes soit un principe qui permette d'interpréter toutes les lois. Ce n'est pas ce que le gouvernement a retenu, M. le Président. Cependant, aujourd'hui, puisque la ministre de la Condition féminine n'est pas capable de répondre à la question soulevée par la chef de la deuxième opposition, je m'adresse à la vice-première ministre, M. le Président. Je veux savoir si elle est plutôt d'accord avec la position défendue par la Fédération des femmes du Québec ou la position défendue par le Conseil du statut de la femme, qui dit que les représentantes et représentants ou fonctionnaires de l'État ne puissent arborer de signe religieux ostentatoire dans le cadre de leur travail. La question est simple, M. le Président: Est-ce qu'on est d'accord avec cet énoncé ou avec celle de la Fédération des femmes du Québec?

Mme St-Pierre: En tout cas, M. le Président, le projet de loi faisait leur affaire, parce qu'ils ont voté pour. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité l'année dernière.

Donc, le Conseil du statut de la femme a rendu public son avis. Il y avait des recommandations dans cet avis. La principale recommandation était d'apporter cet amendement à la charte québécoise des droits et libertés. Nous avons dit oui. J'ai piloté ce dossier, et nous avons l'adopté à l'unanimité, et j'en suis très fière. L'égalité entre les hommes et les femmes, M. le Président, c'est une valeur fondamentale, la primauté du français ainsi que la séparation de l'Église et de l'État.

Mme Marois: C'est vraiment une mauvaise habitude, M. le Président, ce gouvernement n'a pas d'opinion, ne répond pas aux questions. La question, elle est d'une simplicité, une limpidité exemplaires. Est-ce qu'on est d'accord avec la position de la Fédération des femmes du Québec sur le port du voile ou est-ce qu'on est d'accord avec la position défendue par le Conseil du statut de la femme, M. le Président? Simple comme question!

Mme St-Pierre: Bon. Je pense que... M. le Président, c'est une question qui est beaucoup plus large que ça. Lorsqu'on parle des signes religieux, on parle des gens qui portent une petite croix dans le cou, on parle des gens qui... On parle des signes religieux. L'important, c'est qu'il y ait une... Alors, M. le Président, c'est un débat qui est beaucoup plus large, beaucoup plus large. Est-ce qu'on a... est-ce qu'on... La question est beaucoup plus large que celle-là. On parle... Ça peut être une croix dans le cou, ça peut être des signes... Ce sont des signes religieux. L'important, c'est qu'il y ait séparation de l'Église et de l'État. La grande valeur, c'est l'égalité entre les hommes et les femmes. Je pense que je ne peux pas être plus claire que ça. Et je peux vous assurer, M. le Président, que ce message passe très bien.

Mme Marois: Toujours pas de réponse, M. le Président. Et je rappelle à la ministre que, lorsque nous avons voulu amender la charte, nous souhaitions y inscrire la laïcité des institutions, et la ministre et son gouvernement ont refusé notre proposition, M. le Président. Je répète ma question: Il y a une position claire qui a été énoncée par le Conseil du statut de la femme et qui dit qu'on ne peut, lorsqu'on travaille au service public, arborer des signes religieux ostentatoires dans le cadre de son travail. Est-ce que...

Mme St-Pierre: M. le Président, le Conseil du statut de la femme est un organisme sérieux, qui s'est penché sérieusement sur la question, a émis un avis l'année

dernière. Il y avait six recommandations. La principale recommandation du Conseil du statut de la femme, c'était d'amender la Charte des droits et libertés du Québec pour que l'égalité entre les hommes et les femmes devienne une valeur fondamentale, un pilier de notre société, et c'est ce que nous avons fait. Nous l'avons adopté à l'unanimité.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 13 mai 2009, vol. 41, n° 29

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090513/11049.html#_Toc230075141

14 mai 2009- Port de signes religieux par les représentants de l'État

Mme Poirier: Merci, M. le Président. Hier, questionnée sur la position prise par la Fédération des femmes du Québec sur le port de signes religieux dans la fonction publique, la ministre de la Condition féminine s'est bien gardée de nous dire si elle était d'accord ou non. Elle n'avait pas d'opinion. Selon elle, il fallait voir cette question de façon beaucoup plus large. Cette nuit, la ministre a réfléchi et, ce matin, elle a fermement appuyé la position de la Fédération des femmes du Québec qui fait la promotion du port de signes religieux dans la fonction publique. Pourquoi la ministre renie-t-elle l'avis du Conseil du statut de la femme qui propose exactement le contraire de la Fédération des femmes du Québec? Est-ce que je dois comprendre et lui rappeler que c'est le Conseil du statut de la femme qui a le mandat de conseiller la ministre?

M. Charest: Bien, merci, M. le Président. Puis je ne pensais pas provoquer autant d'enthousiasme en me levant. C'est un sujet qui est très important. Et je veux répondre à la question, parce qu'on a fait, sur cette question-là plus large des accommodements raisonnables, un débat assez intense au Québec, avec la commission Bouchard-Taylor. Les Québécois s'y ont beaucoup investis, et c'est le genre de débat où ce n'est pas vrai qu'il y a des réponses qui sont toujours évidentes. Mais il y a des choses que nous savons très bien. Au Québec, il y a des valeurs fondamentales auxquelles nous adhérons tous, et habiter au Québec, c'est adhérer à ces valeurs: la primauté de la langue française, l'égalité entre les femmes et les hommes, la séparation entre l'État et l'Église et... oui, la primauté du droit également, qui vaut également. Ça, c'est des valeurs auxquelles nous adhérons, M. le

Président, que nous défendons. Être Québécois, c'est défendre ces valeurs. Et on est très heureux d'accueillir des gens de partout sur la planète pour vivre chez nous, mais voilà les règles du jeu, voilà les règles de notre société. Cela étant dit, M. le Président, sur une question comme celle-là, nous voulons également mettre en place des ressources qui permettent aux gens de répondre aux cas particuliers. C'est ce qu'on a fait avec la Commission des droits de la personne. Puis il y a un élément de gros bon sens là-dedans, hein. Je veux bien que les gens reviennent sur la question; dans certains cas, on a l'impression qu'ils veulent se retaper le débat pour faire un autre tour de piste. Mais il y a un élément de gros bon sens là-dedans, et on a mis en place des ressources, avec la Commission des droits de la personne, pour répondre aux cas particuliers, et on le fera en respectant les valeurs fondamentales auxquelles nous adhérons, d'une part, comme société et tout en conciliant ça également avec les libertés individuelles.

M. Simard (Richelieu): Est-ce que la présidente du Conseil du trésor, qui est responsable de l'administration publique, a l'intention de définir quels types de signes religieux ostentatoires ? foulard, voile, hidjab, tchador, burqa, turban, col romain, nommez-les ? peuvent être portés par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions? En l'absence de telles directives, est-ce qu'on ne devrait pas conclure que tous les fonctionnaires, en tout temps, peuvent porter de tels signes?

Mme St-Pierre: M. le Président, les Québécois vivent et veulent vivre dans une société tolérante et ouverte. Et, moi, je respecte énormément les avis du Conseil du statut de la femme, je respecte également la Fédération des femmes du Québec. D'ailleurs, la présidente est ici, dans les tribunes. Dans ces débats, il y a des éléments vraiment importants, et nous devons les analyser, effectivement. Mais, M. le Président, la primauté du droit, l'égalité entre les hommes et les femmes, la primauté du français et également la séparation de l'Église et de l'État, voilà le cadre dans lequel nous agissons. Qu'est-ce qu'ils veulent exactement? Qu'est-ce qu'ils veulent exactement? Qu'est-ce qu'ils entendent par «signes ostentatoires»? On parle du voile, on va jusqu'à la croix? Mme la chef...

M. Simard (Richelieu): Est-ce que la présidente du Conseil du trésor, qui est responsable de l'Administration publique, je le répète, a l'intention de préciser à tous

les fonctionnaires quels sont exactement les signes qui sont acceptables? Est-ce que, par exemple, elle accepte que des gens portent des signes qui empêchent leur propre identification? Il serait assez normal, un an après la commission Bouchard-Taylor, qu'on ait enfin des directives claires, de la présidente du Conseil du trésor, à l'adresse de la fonction publique.

Mme St-Pierre: M. le Président, ces gens-là parlent des deux côtés de la bouche. L'année dernière, ils voulaient deux types de citoyens au Québec; c'est ça qu'ils voulaient, eux. Qu'est-ce qu'ils veulent dire exactement? Ça va du voile? Ça va jusqu'à la croix? La chef de l'opposition officielle, disait, hier, que la croix, ce n'était pas un signe ostentatoire; alors, il faudrait peut-être s'entendre. Moi, dans mon livre à moi, c'en est un. Est-ce qu'on veut interdire à une religieuse qui va aider un mourant, une Augustine qui va aider aux mourants à l'Hôtel-Dieu de Québec, est-ce qu'on veut l'interdire d'aller aider le mourant puis qu'elle doit enlever son voile avant de rentrer dans l'hôpital? Écoutez, M. le Président, c'est un débat évidemment important, mais la primauté du droit, l'égalité entre les hommes et les femmes, la séparation de l'Église et de l'État, voilà les valeurs fondamentales.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 14 mai 2009, vol. 41, n° 30

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090514/11051.html# Toc230159778>

14 mai 2009- Position du gouvernement sur le port de signes religieux par les représentants de l'État

M. Caire: Oui, M. le Président. La Fédération des femmes du Québec y a été d'une déclaration qui, depuis trois jours, est désavouée par à peu près tout le monde dans la société civile, parce qu'elle va à l'encontre des valeurs qu'on dit tous défendre sur l'égalité des hommes et des femmes, sur la laïcité de l'État. Le Conseil du statut de la femme, dans sa mission même, a le devoir de conseiller le gouvernement en matière de condition féminine, a désavoué, a désavoué ces propos-là, M. le Président. Alors, la question au premier ministre, c'est: Est-ce que le Conseil du statut de la femme et ses dirigeantes ont toujours la confiance du gouvernement?

Mme St-Pierre: M. le Président, nous avons des tribunaux, nous avons des outils au Québec, nous avons et nous savons qu'on ne peut pas forcer une personne... et c'est très clair, on ne peut pas forcer une personne à faire quelque chose qu'elle ne veut pas faire. Alors, M. le Président, je pense que nous vivons dans une société tolérante et c'est ce que l'on veut, nous vivons dans une société ouverte, nous vivons dans une société accueillante, et c'est ça, c'est ça que les Québécois veulent de nous, et c'est ça que les Québécois recherchent. Les Québécois ne cherchent pas à allumer des incendies continuellement comme ils essaient de le faire, ou à faire comme eux qui, hier, pas plus tard qu'hier ont refusé d'appuyer nos soldats en Afghanistan qui sont là justement pour sortir les femmes d'un régime dictatorial. Moi, je..

M. Caire: M. le Président, j'ai porté l'uniforme pendant 10 ans. Effectivement, nos soldats meurent en Afghanistan pour permettre aux femmes d'aller à l'école puis de faire des choix dans leur vie, et ce que la Fédération des femmes a fait, c'est désavouer ce que nos soldats font en Afghanistan. Est-ce que le Conseil du statut de la femme a toujours la confiance du gouvernement, oui ou non?

Mme St-Pierre: ...que, moi, j'aurais honte à votre place, venant d'un parti dirigé par une femme. J'aurais honte à leur place, venant d'un parti dirigé par une femme. Alors, M. le Président, j'ai énormément de respect pour le Conseil du statut de la femme qui, l'année dernière, a émis un avis fort important, et, dans cet avis, il y avait une recommandation majeure, importante, qui était celle d'apporter un amendement à la Charte des droits et libertés du Québec pour établir clairement que l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est la valeur fondamentale... une des valeurs fondamentales au Québec. C'était l'avis du Conseil du statut de la femme. J'ai du respect pour le Conseil du statut de la femme, il est là pour faire des avis, et j'ai suivi l'avis du Conseil du statut de la femme. Et, M. le Président, j'ai énormément de respect également pour toutes les...

M. Caire: M. le Président, je suis au contraire extrêmement fier, fier de contribuer à bâtir une société où mes deux filles auront le choix de leur vie, ne seront pas obligées de se soumettre à quelque diktat que ce soit. Et ce que je veux savoir de la part de la ministre, c'est par quel raisonnement, par quel raisonnement elle peut

accréditer les déclarations de la Fédération des femmes du Québec, qui va exactement contre ces valeurs-là qu'on défend.

Mme St-Pierre: J'aurais aimé ça entendre le député lors de la commission Bouchard-Taylor. La commission Bouchard-Taylor s'est penchée pendant des jours, et des jours, et des jours sur la question des accommodements raisonnables. Ils ne se sont même pas présentés, ils n'ont même pas proposé de mémoire, ils n'avaient aucune opinion, M. le Président. Il me semble qu'aujourd'hui, là, la liberté de choix, effectivement elle est là, et c'est l'égalité entre les hommes et les femmes, la valeur fondamentale avec la primauté du droit, la primauté du français, la séparation de l'Église et de l'État.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 14 mai 2009, vol. 41, n° 30

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090514/11051.html#_Toc230159778

14 mai 2009- Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale

Mme Maltais: M. le Président, le leader du gouvernement a déposé cet après-midi le projet de loi n° 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Évidemment, nous allons en faire une lecture attentive, mais dès maintenant, à partir des notes explicatives du projet de loi et du peu de temps que j'ai eu pour le voir, j'ai deux, trois questions de clarification à poser au ministre. L'opposition voulait avoir un commissaire à l'éthique qui puisse éclairer les travaux ensuite des parlementaires pour adopter un code de déontologie, pour que les règles établies par les députés bénéficient de son éclairage. Ça ne pourra pas être le cas. Mais j'aimerais savoir si le projet de loi va contenir des solutions au débat qui actuellement ébranle l'Assemblée nationale. Est-ce que le ministre peut nous garantir qu'avec le projet de loi les conflits d'intérêts et apparences de conflits d'intérêts...

M. Dupuis: La seule chose qui ébranle l'Assemblée nationale de ce temps-là, M. le Président, c'est les questions de l'opposition officielle. C'est la seule chose qui ébranle l'Assemblée nationale. Mais il y a une chose qui est certaine... Nous avons dit déjà depuis plusieurs semaines, M. le Président, que nous souhaitions déposer un projet de loi qui contiendrait à la fois des règles d'éthique, des règles de déontologie et évidemment prévoir la nomination d'un commissaire à l'éthique qui les ferait

respecter et qui agirait comme conseil. Ces gens-là, M. le Président, n'ont demandé que la création d'un commissaire à l'éthique, ils n'ont jamais voulu sérieusement qu'il y ait en même temps des règles d'éthique. Nous l'avons fait, nous l'avons fait, M. le Président, nous l'avons fait. Ils pourront...Nous l'avons fait, nous irons en commission parlementaire, M. le Président, nous discuterons de toutes ces règles-là, et ils se rendront compte que ces règles de déontologie sont sérieuses, sont complètes, sont transparentes et répondent à toutes les questions.

Mme Maltais: Alors, si ces règles sont si sérieuses et complètes, est-ce que le ministre peut nous garantir qu'avec le projet de loi qu'il vient de déposer les conflits d'intérêts ou l'apparence de conflits d'intérêts dans lesquels baignent les ministres de la Santé, le ministre du Travail et le ministre des Relations internationales ne seront plus possibles? Est-ce qu'un ministre qui possède une compagnie pourra continuer de transiger avec l'État québécois? Voilà le débat qui actuellement ébranle...

M. Dupuis: Alors, évidemment, M. le Président, je suis obligé de rappeler, parce que c'est important de le faire, que la question vient de la personne qui est actuellement accusée devant la Cour supérieure du Québec de libelle diffamatoire. La même personne tantôt qui manquait de respect à l'égard des membres de l'Assemblée et qui prouve encore dans sa question qu'elle manque de respect à l'égard des membres de l'Assemblée pour la raison suivante: il n'y a pas de conflit d'intérêts. Ce qu'elle dit ne représente pas la vérité, M. le Président, ni, ni à l'égard de Philippe...

Mme Maltais: Merci. Puisque le gouvernement a choisi de se lancer dans un processus législatif qu'il contrôle, est-ce qu'il va démontrer l'ouverture nécessaire pour accepter des amendements qui visent à renforcer les règles d'éthique et non pas à les assouplir, comme le sont jusqu'ici les amendements aux directives discréditées du premier ministre? En d'autres termes, est-ce qu'il va accepter que nos amendements que nous allons apporter qu'un ministre ne puisse plus transiger avec l'État par le biais d'une compagnie fermée qui lui appartient, est-ce qu'il va être ouvert à les entendre et à les accepter? Sinon, c'est une fumisterie.

M. Dupuis: M. le Président, le premier ministre a déclaré, il y a déjà plusieurs semaines et à plusieurs reprises et j'ai fait la même chose, que le gouvernement entendait déposer un projet de loi qui contiendrait des règles d'éthique, des règles de

déontologie, la nomination d'un commissaire à l'éthique, ce que nous faisons aujourd'hui. J'indique, au moment où je dépose le projet de loi, qu'il y aura une commission parlementaire pour étudier le projet de loi. C'est bien certain, M. le Président, que, lors de la commission parlementaire, tous les membres de l'Assemblée nationale qui souhaiteront y assister et y participer, à l'intérieur de nos règles bien sûr, pourront le faire, sans aucun doute. Nous accepterons bien sûr d'écouter, d'entendre, de considérer les suggestions que n'importe qui pourrait faire. Pourquoi, M. le Président? Parce que ce code d'éthique...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 14 mai 2009, vol. 41, n° 30

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090514/11051.html#_Toc230159778

19 mai 2009- Mise en demeure envoyée aux Éditions Carte blanche concernant le livre *La Caisse dans tous ses états*

Mme Hivon: M. le Président, on apprenait, en fin de semaine dernière, que la petite maison d'édition la Carte blanche se sentait contrainte de retirer des librairies 1 000 copies du livre *La Caisse dans tous ses états* après avoir reçu une mise en demeure de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La directrice de la maison d'édition avouait tout simplement avoir trop peur des conséquences possibles d'une telle mise en demeure sur sa viabilité financière. La Caisse de dépôt menaçait, rien de moins, de poursuivre la maison d'édition parce qu'elle n'approuvait pas ce qui était écrit dans le livre, et ce, sans même l'avoir lu. Or, la ministre déposait fièrement, le 7 avril dernier, le projet de loi n° 9, contre les poursuites abusives. Est-ce qu'elle peut nous dire si elle approuve les menaces de poursuite de la Caisse de dépôt envers la maison d'édition la Carte blanche?

M. Hamad: Merci, M. le Président. Malheureusement, je suis obligé d'amener quelques clarifications pour la députée de Joliette. En fait, la caisse, elle a réagi aux propos qu'ils ont tenus lors d'une entrevue avec M. Arcand à un poste de télé. Et, pour ça, d'ailleurs, la Caisse de dépôt a émis un communiqué de presse. Et la Caisse de dépôt clarifie la situation pour les états financiers et la Caisse de dépôt dit que les états financiers sont faits par le Vérificateur général. Donc, les chiffres de la Caisse de dépôt sont des chiffres corrects puisqu'ils sont vérifiés par le Vérificateur général.

Et je dépose ce document-là, M. le Président, à l'Assemblée, le communiqué de presse de la Caisse de dépôt.

Mme Hivon: Avec tout le respect pour mon collègue, la question ne portait pas du tout là-dessus. Je rappelle que le projet de loi n° 9, déposé par la ministre de la Justice, qu'on aimerait entendre, contre les poursuites abusives, notamment les fameuses poursuites-bâillons, était déposé ? et je cite au texte les notes explicatives ?«en vue de favoriser le respect de la liberté d'expression et [la prévention de] l'utilisation abusive des tribunaux [...] pour limiter le droit des citoyens de participer à des débats publics». Dans ce contexte, je répète ma question: Est-ce que la ministre est d'accord avec la manœuvre de la caisse...

Mme Weil: Oui. M. le Président, nous aurons l'occasion d'échanger plus en profondeur mardi prochain sur le projet de loi. Mais, pour répondre à la question, évidemment il sera, lorsque le projet de loi sera adopté, une question d'appréciation des faits. Évidemment, M. le Président, ce sera le juge qui en déterminera, dans toutes les circonstances, quels seront les faits et quel... lorsqu'il déterminera s'il y a, en fait, abus de procédure.

Mme Hivon: M. le Président, je ne veux pas l'opinion du juge, je veux l'opinion de la ministre de la Justice. Comment la ministre de la Justice peut-elle justifier qu'une société d'État, rien de moins, une société d'État menace de poursuivre une toute petite maison d'édition, alors qu'elle défend dans son propre projet de loi l'importance de la liberté d'expression et la préservation du débat public? Comment peut-elle justifier une telle manœuvre?

Mme Weil: M. le Président, évidemment, les parties en cause pourront intenter des procédures. Mais la députée de l'opposition n'est pas sans savoir que le projet de loi ne vise pas les mises en demeure; il faut qu'il y ait une action entreprise devant les tribunaux. Et évidemment les ministres de la Justice ne se prononcent pas sur des faits devant des parties. Évidemment, c'est pour ça qu'on a des tribunaux, c'est pour ça qu'on a des juges qui agissent en toute impartialité, de façon neutre et bien loin du regard de la ministre de la Justice.

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090519/11053.html#_Toc230591004

20 mai 2009- Port de signes religieux par les représentants de l'État

Mme Marois: Merci, M. le Président. La semaine dernière, nous avons questionné le premier ministre, le gouvernement au sujet de port de signes religieux ostentatoires dans la fonction publique. Le premier ministre nous a répondu de façon évasive, la ministre de la Condition féminine n'en a pas mis davantage, et la présidente du Conseil du trésor, elle qui est responsable pourtant de la fonction publique, est restée complètement silencieuse. Nous sommes un an, M. le Président, après le dépôt du rapport Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, dont plusieurs recommandations portaient sur la laïcité de l'État. Je crois qu'on est en droit de s'attendre davantage de la part du premier ministre du Québec plutôt que des réponses évasives comme celles qu'il nous a données, du genre: On va appliquer le bon sens, on va répondre aux cas particuliers. Je me demande même, M. le Président, si le premier ministre a lu le rapport Bouchard-Taylor ou s'il a fait comme pour tous les autres rapports: Hop! Déposé sur une tablette, M. le Président. C'est le sentiment qu'on a ici. Mais cependant aujourd'hui, aujourd'hui, je demande au premier ministre s'il a l'intention de définir quels types de signes religieux ostentatoires peuvent être portés par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

M. Charest: Si j'ai bien compris la question de la chef de l'opposition officielle, elle est opposée au gros bon sens. Parce que j'ai répondu qu'il faut appliquer le gros bon sens, aujourd'hui elle s'offusque du fait qu'il est... Puis je ne suis pas étonné, venant d'elle, non plus. Et, pour ce qui est de Bouchard-Taylor, bien je passerai le message à M. Bouchard que dorénavant elle aime beaucoup son rapport. Parce que M. Bouchard a sans doute bien noté les remarques désobligeantes qu'elle a faites à son endroit, elle et les membres de son parti, suite à la publication du rapport. Ça, je peux lui confirmer qu'il en a pris bonne note. Cela étant dit, depuis la publication du rapport Bouchard-Taylor, le gouvernement a affirmé, et même l'Assemblée nationale a affirmé clairement les valeurs québécoises: la primauté du français, l'égalité entre les femmes et les hommes... On a même fait adopter, à l'Assemblée nationale, une loi unanimement, la loi n° 63, pour affirmer clairement dans notre Charte des droits

et libertés le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons également affirmé le principe de la séparation entre l'État et l'église. Et on a investi dans la francisation, M. le Président. On a investi également dans des mesures pour l'adhésion de nouvelles valeurs, des valeurs québécoises, pour les immigrants qui arrivent au Québec. Et on a donné un mandat à la Commission des droits de la personne pour qu'ils puissent, eux, avoir les ressources nécessaires pour répondre à des cas particuliers. Voilà les gestes posés par le gouvernement, qui cherche à affirmer nos valeurs, à intégrer et à faire en sorte qu'on soit une société d'inclusion, pas une société qui vote des lois pour séparer les citoyens les uns des autres, comme voulait le faire la chef de l'opposition officielle, M. le Président.

Mme Marois: Alors, M. le Président, le gouvernement du Parti libéral a fait beaucoup de promotion dans les journaux, mais il n'a jamais enchâssé dans la Charte des droits la séparation des pouvoirs entre l'Église et l'État ni la primauté de la langue française, je le rappelle au premier ministre, M. le Président. Cependant, je comprends qu'il n'a pas de réponse à nous donner aujourd'hui. Compte tenu du flou qu'il y a sur la question du port de signes religieux ostentatoires dans la fonction publique, est-ce que je dois comprendre que le premier ministre est d'accord qu'on porte n'importe quel signe religieux...

M. Charest: M. le Président, les Québécois font la part des choses. Les Québécois vivent depuis très longtemps avec des symboles religieux. La preuve, c'est qu'il y en a un, symbole religieux, ici, devant nous, à l'Assemblée nationale du Québec, au-dessus du trône du président de l'Assemblée nationale du Québec. Il y en a un, symbole religieux, puis on vit bien avec, sans difficulté, quand on place ce symbole dans son contexte, quand on lui donne sa signification. Pourquoi? Parce qu'on applique la règle du gros bon sens. Cela étant dit, M. le Président, les Québécois connaissent très bien les valeurs que nous défendons et que je défends personnellement. La vraie question aujourd'hui, c'est: Est-ce que la chef de l'opposition officielle continue de défendre des projets de loi où elle catégorise les citoyens, où elle fait des catégories de citoyens qui peuvent voter ou ne pas voter? C'est ça, la vraie question: Est-ce qu'elle défend encore son projet de loi, M. le Président?

Mme Marois: La laïcité, c'est pour justement éviter de catégoriser, M. le Président. Je comprends que le premier ministre n'a pas d'idée claire sur le port de signes religieux par les fonctionnaires. Est-ce qu'il ne devrait pas cependant alors donner suite à l'une des principales recommandations de la commission Bouchard-Taylor et déposer rapidement un livre blanc sur la laïcité, M. le Président?

M. Charest: Merci. Le gouvernement a posé plusieurs gestes depuis le 22 mai dernier, incluant la motion ici, à l'Assemblée nationale. On a modifié la Charte des droits pour réaffirmer l'égalité entre les femmes et les hommes. On a posé des gestes et réinvesti des sommes importantes pour la francisation des immigrants. On a également, depuis février 2009, pour tous les candidats à l'immigration, demandé qu'ils signent une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter les valeurs communes également au Québec. Et on a mis à la disposition de la Commission des droits des ressources pour qu'ils puissent justement être à la disposition des fonctionnaires, des autorités sur ces questions-là. Voilà, voilà ce qui touche de près le pratique, le pragmatique et, oui, le gros bon sens.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 14 mai 2009, vol. 41, n° 34

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090520/11055.html#_Toc230678769

20 mai 2009- Transferts fédéraux en matière d'infrastructures

M. Cloutier: Merci, M. le Président. Vous avez mis l'égalité entre les hommes et les femmes, mais vous n'avez pas mis la laïcité des institutions publiques dans la charte québécoise, comme on vous l'avait proposé. M. le Président, jeudi dernier, le premier ministre Stephen Harper a accusé le gouvernement québécois de retarder la mise en chantier des projets d'infrastructures des municipalités du Québec. Quant à notre ministre des Finances, il a plutôt dit que tous les projets étaient plutôt rendus à Ottawa. Alors, pendant que les deux gouvernements s'accusent mutuellement d'être responsables des retards, l'argent dort à Ottawa. Le fédéral a mis sur la table 4 milliards de dollars, dans son dernier budget, pour le Fonds de stimulation de l'infrastructure. L'argent doit être dépensé avant le 31 mars 2011, sinon l'argent va être retourné dans les coffres d'Ottawa. Comment le premier ministre explique-t-il que les municipalités du Québec sont prises en otages par une guerre de clocher?

Mme Normandeau: Merci, M. le Président. Alors, ce que le député n'a pas dit, et il devrait s'en réjouir, c'est la signature d'une entente avec Ottawa, une autre entente, M. le Président, à la faveur du milieu municipal québécois, qui nous a permis, jeudi dernier, grâce au premier ministre, grâce à son leadership, grâce bien sûr à la collaboration du gouvernement fédéral, d'annoncer 2,6 milliards de dollars pour les municipalités dans le cadre de la deuxième génération du transfert de la taxe sur l'essence, M. le Président. C'est une augmentation de 55 %, donc une augmentation appréciable. Je vous donne quelques exemples concrets, M. le Président. Impact pour la ville de Gatineau, on passera d'un transfert de 32 à 59,6 millions de dollars, M. le Président. Autre exemple, la ville de Sherbrooke, où on passera, M. le Président, d'un transfert de 22,5 à 36 millions de dollars, M. le Président. Je peux vous dire une chose: Il y a des maires au Québec qui étaient très heureux de l'annonce qui a été faite par le premier ministre du Québec jeudi dernier.

M. Cloutier: La vérité, M. le Président, là, c'est que le gouvernement a échoué dans son financement en bloc, la ministre Jérôme-Forget demandant en 2007... En 2007, elle demandait que, pour accélérer les investissements et réduire la lourdeur du processus administratif, les sommes pour les infrastructures devraient être versées aux provinces par un financement en bloc. La réalité, c'est que vous avez échoué pour le financement en bloc puis vous procédez entente par entente. C'est pour ça qu'Ottawa vous reproche de retarder les projets pour nos municipalités.

Mme Normandeau: M. le Président, ce qui est important, c'est que les municipalités aient accès à des sommes d'argent qui sont disponibles dès maintenant. La preuve, M. le Président... la preuve, M. le Président, depuis le 1er janvier dernier, nous avons annoncé des investissements de près de un demi-milliard de dollars uniquement pour les municipalités du Québec. M. le Président, on dit n'importe quoi du côté du Parti québécois. Si l'économie du Québec s'en tire mieux, c'est parce que notre gouvernement a été prévoyant, clairvoyant et prudent en annonçant, M. le Président, un vaste programme d'infrastructures publiques, 42 milliards de dollars, M. le Président. C'est du jamais-vu de toutes les provinces et législatures au pays. Ça, c'est un exemple concret. Autre exemple d'entente avec Ottawa, M. le Président, le programme PRECO.....700 millions de dollars destinés uniquement à nos

municipalités, M. le Président, et il y a d'autres exemples comme ça que je pourrai lui servir en question complémentaire.

M. Cloutier: M. le Président, le gouvernement canadien se plaint de leur attitude. M. le Président, jeudi dernier, le premier ministre du Canada, il dit: «Je sais [...] bien que les municipalités sont de compétence provinciale [...]. Mais la récession, ce n'est pas une question de compétence, c'est une question de collaboration...» M. le Président, c'est rendu ça, la fédération canadienne, là, ça dépend de l'économie: quand l'économie va bien, c'est de compétence québécoise, puis, quand l'économie va mal, c'est de compétence fédérale. C'est ça, le fédéralisme canadien, des discussions qui n'aboutissent pas puis des municipalités qui n'ont pas accès à l'argent.

Mme Normandeau: M. le Président, on comprend bien la stratégie du Parti québécois de démontrer à chaque jour ici, en cette enceinte, que le fédéralisme canadien ne fonctionne pas. Mais la preuve, M. le Président, M. le Président, Le fédéralisme canadien fonctionne. M. le Président, on n'a qu'à prononcer le mot «Canada» bien sûr pour que, de l'autre côté de la Chambre, bien sûr ça s'excite et que ça... ils en perdent leurs moyens. Mais, M. le Président, regardons les faits tels qu'ils sont, M. le Président. Notre gouvernement a signé des ententes extrêmement importantes pour le milieu municipal québécois. Je vais vous donner des exemples concrets, M. le Président: Quartier des spectacles, 120 millions de dollars; l'usine d'épuration de Lévis dans le comté de notre collègue, M. le Président, 70 millions de dollars, Thetford Mines, M. le Président, 70 millions de dollars, M. le Président; 1 milliard pour la main-d'oeuvre.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 14 mai 2009, vol. 41, n° 34

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090520/11055.html#_Toc230678769

3 juin 2010- Revendications auprès du gouvernement fédéral

M. Cloutier: M. le Président, 2003, Benoît Pelletier nous disait que le coeur des relations Québec-Ottawa était, pour le gouvernement, le pouvoir fédéral de dépenser. Six ans plus tard, le ministre est parti, pas de résultat. Quant à Jean-Marc Fournier, il disait qu'il fallait augmenter de 800 millions les transferts pour l'éducation postsecondaire. Le ministre est parti, pas de résultat. Quant à la ministre Jérôme-Forget, elle voulait aller chercher 2,6 milliards pour l'harmonisation des taxes et 1 milliard pour la péréquation. La ministre est partie, pas de résultat. M. le Président, quand je me tourne vers le ministre des Affaires inter et je lui demande ses priorités, il est incapable de me les nommer. Pourtant, là, ce soir, il y a une rencontre entre Stephen Harper puis le premier ministre du Québec. Est-ce que vous êtes capable de nous dire c'est quoi, vos priorités? Mais surtout qu'est-ce que vous allez faire de différent cette fois-ci pour régler les litiges avec Ottawa?

M. Dupuis: Je savais qu'il y avait une question aujourd'hui sur les relations fédérales-provinciales. Savez-vous pourquoi, M. le Président? Parce qu'à chaque fois qu'on annonce une bonne nouvelle aux Québécois sur nos relations fédérales-provinciales, qu'on annonce un programme, qu'on annonce une entente qui vient de se signer, le représentant de la culture de l'échec dans les relations fédérales-provinciales se lève et essaie de noyer le poisson puis de poser une question sur un autre domaine. Je parle évidemment de l'annonce qui a été faite hier par la présidente du Conseil du trésor et le ministre Paradis, fédéral, d'une somme additionnelle de 936 millions qui seront investis au Québec pour faire travailler des Québécois. La priorité du gouvernement en matière de relations fédérales-provinciales... d'abord, tous les dossiers, M. le Président, qui sont défendus par le Parti libéral du Québec continueront d'être défendus, d'une part. La priorité actuellement, il y a une crise économique, les Québécois veulent travailler, il y a des argents qui sont dépensés par le gouvernement fédéral dans des programmes d'infrastructures, la priorité, c'est de faire en sorte que cet argent soit fait au profit des Québécois.

M. Cloutier: Bien, justement, M. le Président, alors qu'on est en pleine crise économique, que l'Ontario reçoit des milliards pour l'industrie automobile, notre

industrie forestière, quant à elle, est en train de s'effondrer. M. le Président, comment se fait-il que le ministre des Affaires intergouvernementales est fier de nous dire qu'il a réglé un dossier, alors qu'il nous reste 2,1 milliards pour les infrastructures et que la facture totale est de 8,8 milliards, M. le Président?

M. Dupuis: Il y a une chose qui est certaine, M. le Président, c'est qu'on va continuer à travailler avec le gouvernement fédéral pour offrir aux Québécois des programmes qui les font travailler, pour leur permettre de passer à travers la crise économique. Mais on ne leur offrira certainement pas, M. le Président, de continuer le supplice et la torture des référendums, des référendums sectoriels. Même Michel David est découragé...

M. Cloutier: Moi, j'attendrais d'avoir la présentation avant d'avoir trop d'enthousiasme, M. le Président, c'est 10 milliards que l'Ontario a reçus. Ce soir, ce soir, les deux premiers ministres se rencontrent, là. C'est quoi, vos priorités? Il y a 2,6 milliards que le Québec attend pour l'harmonisation des taxes, alors que l'Ontario, pour exactement la même chose, exactement le même dossier, a reçu 4,6 milliards. Quand vous dites que nos travailleurs ont besoin d'argent, il y a de l'argent qui dort à Ottawa, M. le Président. Qu'est-ce qu'ils vont faire?

M. Dupuis: 1 milliard pour la stratégie en milieu de travail Pacte pour l'emploi; 936 millions, hier, pour des programmes d'infrastructures; 200 millions pour la forêt. À l'inverse, M. le Président, on nous offre quoi? Cinq ans de perturbations économiques, chef de l'opposition officielle. Puis là on vient... Et là, et là, tranquillement on va comprendre pourquoi cinq ans de perturbations économiques, parce que cinq ans de référendums sectoriels. Voyons donc! Voyons donc, M. le Président!

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 3 juin 2009, vol. 41, n° 34

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090603/11069.html#_Toc231892954

9 juin 2009- Revendications auprès du gouvernement fédéral

Mme Marois: Merci, M. le Président. Le premier ministre de l'Ontario, lui, s'est tenu debout et il a obtenu un montant de 7 milliards de dollars du gouvernement fédéral

pour le soutien à l'industrie automobile ontarienne. Pendant ce temps, le gouvernement du Québec, lui, se contente d'à peine 200 millions pour notre industrie forestière. M. le Président, le premier ministre McGuinty s'est aussi tenu debout pour l'harmonisation de sa taxe de vente avec la TPS et il a obtenu quoi? 4,3 milliards du gouvernement fédéral. Pourtant, en avril dernier, la Chambre des communes a adopté unanimement une motion qui réclame d'accorder au Québec une compensation de 2,6 milliards en guise de compensation pour cette harmonisation des taxes de vente avec la TPS. Les conservateurs ont même voté en faveur de cette motion, M. le Président. Est-ce que le premier ministre peut nous dire pourquoi il n'a pas reçu le chèque de 2,6 milliards du gouvernement fédéral?

M. Charest: Merci, M. le Président. Et je veux remercier la chef de l'opposition officielle de prendre le temps de souligner le succès avec lequel nous avons négocié plusieurs ententes avec le gouvernement fédéral. On a connu du succès avec l'entente sur la santé, sur le transfert du régime d'assurance parentale, pour la péréquation également, M. le Président, dans le domaine des infrastructures, à un point tel où les transferts fédéraux ont augmenté de 66 % depuis que nous sommes le gouvernement.

M. Charest: [...] Si la chef de l'opposition officielle veut faire la différence entre nous et le Parti québécois quand ils sont au gouvernement, je veux lui citer son chef et son gouvernement lorsqu'elle était aux affaires, en 1998. Et là je cite le journal le *Globe and Mail* parce que c'est ce qu'elle disait au Canada anglais, et ça vient de la bouche de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard. C'est entre guillemets dans le *Globe and Mail* du 21 juillet 1998: « I was among those who kept quiet about the federal cuts and transfers because I understood that the federal Government had to eliminate its deficit", he said. » L'ancien premier ministre Bouchard et la chef de l'opposition officielle. « I understood and [...] thought [that] policy was right. » Vous avez approuvé les coupures du fédéral, vous les avez encouragées. Nous, au contraire, on a obtenu plus d'argent et plus de succès pour le Québec.

Mme Marois: M. le Président, si c'était si vrai, ce que nous dit le premier ministre, j'imagine qu'il ne se serait pas écrasé devant Ottawa et aurait réclamé les 8 milliards que l'on nous doit, M. le Président, en matière d'infrastructures, de transferts dans

l'enseignement postsecondaire. Est-ce qu'au moins il peut régler un petit dossier administratif mais qui vaut 2,6 milliards pour les Québécois, M. le Président, au moins ça?

M. Charest: M. le Président, pourquoi j'en réglerais juste un, dossier? Je suis en train de tous les régler, les dossiers, M. le Président. Mais, quand on a réglé le dossier de la santé, voici ce que Réal Ménard, le député du Bloc québécois, avait à dire. Je le cite, écoutez: «Il faut reconnaître, au-delà de toute partisanerie, qu'il a été très bon.» Il parlait de moi. En toute modestie, je suis obligé de l'admettre, M. le Président. « Il y a deux premiers ministres qui ont beaucoup de tonus», M. Doer puis encore moi, M. le Président. « Il a été très près des positions traditionnelles du respect des juridictions. Il a été très ferme sur le financement. C'est le seul premier ministre qui a fait un historique... »

Mme Marois: M. le Président, le premier ministre s'écrase, baisse la barre. Qu'il aille répondre aux travailleurs forestiers qui ont à peine... dont l'industrie a à peine reçu quelques centaines de millions de dollars et qui applique des programmes qui ne réussissent pas à rejoindre les travailleurs, M. le Président.

8 milliards de litige avec Ottawa; 2,6 milliards seulement sur l'harmonisation avec la TPS; 7 milliards dans l'industrie de l'automobile; quelques centaines de millions pour l'industrie forestière. Comment va-t-il défendre les...

M. Charest: Résumons, M. le Président. Alors, la chef de l'opposition officielle a encouragé le gouvernement fédéral à faire des coupures au Québec, elle était en faveur, d'une part. D'autre part, on a réglé une multitude de dossiers, on a augmenté les transferts fédéraux de 66 %, à un point tel où Gilles Duceppe, du Bloc québécois, Réal Ménard, du Bloc québécois, même l'ancien premier ministre Jacques Parizeau ont reconnu que nous avons fait des gains pour le Québec, M. le Président. Aujourd'hui, je pensais qu'elle allait profiter de l'occasion pour se sortir du brouillard et nous expliquer son grand plan pour rapatrier les plaines d'Abraham, pour retourner dans les années soixante-dix. Pourrait-elle aujourd'hui se sortir du brouillard et dire au moins aux Québécois, prendre l'engagement clair: Est-ce que, oui ou non, elle renonce à ses référendums sectoriels, à cette menace sur l'économie qu'elle fait?

Mme Marois: M. le Président, le premier ministre a tellement renoncé à défendre les intérêts du Québec qu'il est à genoux devant le gouvernement fédéral et n'est même pas capable de régler un litige de 2,6 milliards. Ça, c'est de l'argent qui irait dans les poches des Québécois et des Québécoises. Ajoutez à ça le 8 milliards de dossiers non réglés avec Ottawa, 7 milliards dans l'industrie automobile, quelques centaines de millions dans l'industrie forestière. Qu'est-ce qu'il fait pour se tenir debout, M. le Président, le premier ministre?

M. Charest: M. le Président, ça vaut la peine de le répéter, la chef de l'opposition officielle, il faut que tous les Québécois le sachent, a appuyé le gouvernement fédéral quand le gouvernement fédéral coupait le Québec. C'était une position tellement faible que je peux même lui rappeler que j'étais au Parlement fédéral et que je combattais le gouvernement fédéral de l'époque sur ces coupures, M. le Président. En plus, la chef de l'opposition officielle, je constate aujourd'hui, n'a pas pris le temps de défendre cette nouvelle position, née du brouillard péquiste, sur l'avenir du Québec. Est-ce qu'elle est capable au moins de nous dire si elle renonce, oui ou non, à ses référendums sectoriels... à son référendum sur la souveraineté ou est-ce qu'elle va plutôt nous ramener dans les années soixante-dix, M. le Président?

9 juin 2010- Position du candidat libéral dans Marguerite-Bourgeoys sur le projet de commission des valeurs mobilières pancanadienne

Mme Marois: Un gouvernement du Parti québécois ne pliera pas l'échine, M. le Président, il va les défendre, les intérêts des Québécois et des Québécoises. M. le Président, on apprend ce matin que le candidat libéral dans la circonscription de Marguerite-Bourgeoys, Clément Gignac, travaillait, il y a encore quelques jours, au service de Jim Flaherty, ministre fédéral des Finances, pour imposer aux Québécois une commission pancanadienne des valeurs mobilières. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur prépare son plan afin de créer cette commission, qui est clairement une compétence exclusive du Québec. D'ailleurs, Mme Monique Jérôme-Forget le disait elle-même, il s'agit d'une intrusion grave. Alors que le gouvernement devrait travailler à défendre les intérêts du Québec dans ce dossier, il a plutôt choisi de faire élire... tenter de faire élire à l'Assemblée

nationale un des architectes du plan Flaherty. Est-ce que le premier ministre peut désavouer M. Gignac sur cette question, M. le Président?

M. Charest: Bien, la question, venant de la chef de l'opposition officielle, est étonnante, M. le Président. Elle connaît très bien la position du gouvernement sur cette question-là, et c'est exactement la position que va défendre M. Gignac. Je suis content qu'elle présume de son élection. Nous, on n'a pas présumé de son. Le vote aura lieu le 22 juin prochain dans un comté, comme celui de Rivière-du-Loup, où l'enjeu, c'est l'économie et justement l'emploi. Ce n'est pas la souveraineté, c'est l'économie et l'emploi, l'enjeu pour Marguerite-Bourgeoys et pour le comté de Rivière-du-Loup également. Mais, comme elle présume de son élection... M. le Président, à nouveau, je veux remercier la chef de l'opposition officielle, qui de toute évidence présume. Nous, on ne présume pas de l'élection de Clément Gignac dans le comté de Marguerite-Bourgeoys. Ce sera à la population de décider le 22 juin, comme c'est le cas pour Jean D'Amour dans le comté de Rivière-du-Loup, M. le Président, où l'enjeu, c'est l'économie et l'emploi puis l'avenir de la région. Alors, sur cette question-là, notre position, elle est très ferme. On est allés au point de dire publiquement, M. le Président, que, si ça se rend jusque-là... qu'on est prêts à faire un renvoi à la Cour d'appel du Québec, on est prêts à tester cette affaire-là devant les tribunaux. C'est une position qui est déjà connue du gouvernement du Québec sur cette question-là. Mais je ne sais pas pourquoi elle s'offusque du fait que M. Gignac est candidat pour nous. Elle l'a déjà consulté, quand elle était chef de l'opposition officielle, pour avoir son avis, pour avoir ses conseils sur les questions économiques. La bonne nouvelle, c'est qu'il va pouvoir continuer à travailler pour le gouvernement du Québec sur les questions économiques, M. le Président.

Mme Marois: Dans certains cas, M. le Président, « qui a trahi trahira ». Alors, le premier ministre pourra constater... Alors, je comprends que le premier ministre désavoue l'action de son candidat, qui, non, n'est pas encore élu. On va y travailler dans l'autre sens, M. le Président, pour que notre candidate le soit. Je comprends donc qu'il désavoue le travail accompli par son candidat Clément Gignac sur la question de la Commission des valeurs mobilières et qu'il ne baissera pas les bras et ne s'agenouillera pas devant Ottawa sur cette...

M. Charest: Le moins qu'on puisse dire, M. le Président, c'est que ce n'est pas très convaincant. La chef de l'opposition officielle ne m'a pas l'air d'une personne très convaincue sur la bataille qu'elle veut mener dans le comté de Marguerite-Bourgeoys. Elle a raison, je pense, de porter beaucoup d'estime envers M. Gignac qui, aujourd'hui, dit clairement que la position qu'il défend, c'est la position du gouvernement du Québec. Et je réitère à nouveau pour tous les députés de l'Assemblée nationale que, lorsque le Québec a connu des reculs sur le plan financier, même sur le plan constitutionnel, c'est la chef de l'opposition officielle qui était au gouvernement, M. le Président. Quand le Québec a connu des gains, c'est un gouvernement libéral qui était aux affaires.

Mme Marois: Est-ce qu'on doit tenir compte du rapport Charest, il y a bientôt 20 ans, qui a tué l'accord du lac Meech, envers et contre la position unanime de l'Assemblée nationale, M. le Président? Je veux savoir du premier ministre s'il n'a pas de plan B de fait et ce qu'il va faire pour défendre notre responsabilité, nos compétences en matière de Commission des valeurs mobilières.

M. Charest: M. le Président, je suis très heureux que la chef de l'opposition officielle retourne si loin en arrière, parce que je tire une certaine fierté de la constance de mes positions dans la défense des intérêts du Québec. Qu'elle me cite une partie de ce rapport, qu'elle appelle le rapport Charest, qui manifeste un recul pour le Québec. Qu'elle m'en cite une seule partie, M. le Président., aujourd'hui, je suis très fier de rappeler aux Québécois que j'ai toujours défendu les intérêts du Québec. Je l'ai fait, incluant partout ailleurs au Canada, M. le Président, et j'en ai payé également le prix politique. Et j'en ai payé le prix politique parce que c'était une conviction profonde. Et, depuis qu'on est le gouvernement, on a reconnu le Québec comme nation, on a fait des gains, on a fait avancer le Québec, contrairement à vous qui avez fait...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 9 juin 2009, vol. 41, n° 42

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090609/11075.html#_Toc232408215

10 juin 2009- Revendications auprès du gouvernement fédéral

M. Cloutier: Merci, M. le Président. Je pense que ça vaut la peine d'entendre convenablement la déclaration de M. Parizeau. Je le cite. Alors: «...les propositions

du comité Charest "sont un peu insultantes pour les Québécois". [...] "Ce n'est [pas du] fédéralisme à genoux, c'est [du] fédéralisme à quatre pattes", le rapport Charest, la trahison du Québec que vous avez initiée, M. le Président. En voulez-vous une autre [...] M. le Président, on cite des premiers ministres, en voulez-vous un autre? Alors, «des exigences inacceptables», réplique Robert Bourassa au rapport Charest. On le voit, là, ici, le député conservateur. [...] M. le Président, on est en pleine crise économique, le Québec a besoin du 2,6 milliards sur l'harmonisation des taxes. Qu'attendez-vous pour agir, pour aller chercher l'argent à Ottawa?

M. Dupuis: La vraie, la vraie, la seule déclaration de M. Parizeau, elle est faite ce matin dans le journal *Le Devoir*. Il faut voir toutes les déclarations de M. Parizeau avec cette seule volonté: il faut absolument créer une crise politique. Quelle ironie d'entendre les péquistes, ce matin, parler de crise économique, M. le Président, alors que la seule chose qu'ils souhaitent, c'est ce que M. Parizeau, ce matin, dit tout haut ce que tous les péquistes pensent tout bas, y compris la chef de l'opposition: il faut créer une crise politique absolument. M. le Président, il n'y a pas un plus grand manque de respect à l'endroit de la majorité des Québécois qui ne veulent pas de crise politique.

M. Cloutier: Alors, je reprends peut-être plus clairement: L'Ontario a harmonisé sa TPS, les Ontariens ont reçu...Alors, je reprends. 4,3 milliards pour les Ontariens, le Québec fait exactement la même chose et obtient zéro. On est dans une situation parfaite de deux poids, deux mesures.

Vous n'êtes pas tannés d'être à genoux devant Ottawa?

M. Charest: M. le Président, c'est tellement important ce que dit l'ancien premier ministre Jacques Parizeau. Aujourd'hui, on ne peut pas laisser, à l'Assemblée nationale, passer une affaire comme ça sans vider la question. Je pense qu'il faut qu'au Parti québécois ils nous disent si, oui ou non, ils sont d'accord avec la déclaration de Jacques Parizeau. Moi, je ne demande pas... Je pense que tous les Québécois, aujourd'hui, ont le droit, là... C'est une question fort simple, là, à l'ADQ, ils pourront dire s'ils sont d'accord ou non avec M. Parizeau, mais, moi, je pose la question maintenant au Parti québécois, ils ont une responsabilité comme élus de

dire si, oui ou non, ils sont d'accord avec Jacques Parizeau ou si, aujourd'hui, ils renient les propos de Jacques Parizeau.

M. Cloutier: M. le Président, on a obtenu plus de pouvoirs pour la main-d'oeuvre. On a obtenu l'entente sur l'immigration. On a obtenu une réforme constitutionnelle sur les commissions scolaires. Quelle est votre position constitutionnelle? Pourquoi êtes-vous à genoux devant Ottawa? C'est quoi, vos... Quelles sont vos revendications concrètes pour les Québécois?

M. Charest: Puis, dans le bilan du PQ, vous êtes allés perdre le droit de veto du Québec également, vous êtes allés négocier le droit de veto du Québec. La plus grande perte constitutionnelle de l'histoire du Québec, c'est vous, au PQ, qui l'avez faite. Mais là, répondez donc à la question: Est-ce que... M. le Président, l'ancien premier ministre Parizeau avait été informé par Mme Marois de sa stratégie avant. Elle lui a même donné des chiffres de sondage. Il fait une déclaration aujourd'hui qui est très claire, comme il sait en faire. Il dit clairement qu'il souhaite une crise politique pour le Québec. J'ai une question très simple à poser à tous les députés du PQ aujourd'hui: Est-ce que, oui ou non, ils sont d'accord avec M. Parizeau? Il faut que tous les Québécois sachent aujourd'hui si, oui ou non, chaque député du Parti québécois est solidaire de M. Parizeau...et souhaite une crise politique...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 10 juin 2009, vol. 41, n° 43

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090610/11077.html#_Toc232489160

11 juin 2009- Revendications auprès du gouvernement fédéral

Mme Marois: Merci, M. le Président. Hier, la sortie du premier ministre m'a étonnée. Pourquoi? Parce qu'il a fait la démonstration par l'absurde que le fédéralisme canadien ne fonctionnait pas. Je me serais attendue, au contraire, qu'il débattre avec M. Parizeau, qu'il dise qu'il est faux que des crises soient nécessaires pour que le Québec avance, que le fédéralisme d'ouverture, ça existe, que le Canada... ? pardon, M. le Président ? que le Canada est d'accord.. Merci, M. le Président. Je me serais attendue à ce qu'il dise qu'il est faux que des crises soient nécessaires pour que le Québec avance, que le fédéralisme d'ouverture, ça existe, que le Canada est d'accord pour que le Québec obtienne les pleins pouvoirs en matière culturelle, que le Canada

est d'accord pour que l'industrie forestière, frappée par la crise économique, obtienne les mêmes avantages que l'industrie automobile de l'Ontario. Non. Alors qu'il s'agit là de demandes légitimes, raisonnables, des Québécois, qui, je le souligne d'ailleurs au premier ministre, rejettent à plus de 60 % sa politique de statu quo, le premier ministre a choisi son camp, il a choisi le camp des fédéralistes, qui misent sur la lassitude des Québécois pour qu'ils rentrent dans le rang. Et ce que le premier ministre a démontré.....hein, ah c'est intéressant! Avec Ignatieff, pas de pouvoir pour le Québec. C'est bon, ça, M. le Président! Mme Marois: Si, comme le prétend le premier ministre, le Canada veut notre bien, pourquoi il faudrait une crise pour que le Québec récupère les pleins pouvoirs en matière de culture, comme l'ont réclamé tous les premiers ministres québécois, dont M. Bourassa? Il...

M. Charest: Ça devient de plus en plus fascinant, la position du chef de l'opposition officielle. D'ailleurs, je comprends très bien qu'elle trouve difficiles à avaler les déclarations de Jacques Parizeau. Et c'est une première historique, moi, depuis que je suis à l'Assemblée nationale, qu'un chef de parti se lève et m'invite à débattre avec son ancien chef. Pas avec elle, mais avec son ancien chef. D'ailleurs, elle n'est pas la seule, là, à penser à ces choses-là. Le député de Rousseau, c'est drôle qu'il y a moins d'un an... affirmait, lui, que vous devriez lâcher en quelque sorte la souveraineté, hein, qu'il faut lâcher ce projet-là. Le PQ devrait mettre le projet souverainiste sur la glace, disait le député de Rousseau il y a moins d'un an.

M. Charest: Je suis prêt à débattre avec lui aussi, madame...Ça, c'est ce qu'on appelle ne pas faire face à ses responsabilités. La chef de l'opposition officielle a proposé...

M. Charest: Je veux juste terminer avec la question que posait M. Parizeau, hier, dans le journal *Le Devoir*. « Ceux qui pensent appartenir à "l'élite souverainiste" doivent changer leurs façons de faire. "Le monde ordinaire n'est pas là où on veut. Pourquoi il ne croit pas en nous?" ? en parlant de la chef de l'opposition officielle ? «...Qu'est-ce qu'on fait tout croche?» Qu'est-ce que vous faites tout croche, demande...

Mme Marois: Alors, M. le Président, j'ai constaté que le premier ministre a changé un peu de ton aujourd'hui parce qu'il s'est rendu compte que la violence démesurée de sa sortie, hier, est directement proportionnelle au vide de ses demandes à Ottawa.

Je mets au défi le premier ministre de se tenir debout pour une fois, M. le Président. Et il aurait dû comprendre depuis longtemps, et...

M. Charest: M. le Président, c'est une drôle de question venant de quelqu'un qui m'invite à aller débattre avec son ancien chef mais pas avec elle à l'Assemblée nationale, d'autant plus que le bilan de notre gouvernement, il est bien connu, que ce soit le régime d'assurance parentale, l'entente sur la santé qu'a applaudie Jacques Parizeau. Lui, il le trouvait très bon, Gilles Duceppe a trouvé ça bon, Réal Ménard a trouvé ça bon, ce qu'on est allés chercher dans le domaine de la santé. M. le Président, que ce soit la reconnaissance du Québec comme nation ou l'entente sur l'UNESCO, M. le Président, voilà des réalisations de notre gouvernement. M. le Président, la vraie question aujourd'hui est la suivante: Est-ce que la chef de l'opposition officielle est, oui ou non, d'accord avec cette stratégie de nuire aux intérêts des Québécois avec les crises? Est-ce que, oui ou non, elle est d'accord? Elle ne pourra pas toujours s'esquiver. Oui...

Mme Marois: Moi, M. le Président, je mets le défi au premier ministre encore une fois de se tenir debout. Il le sait très bien qu'il aurait dû comprendre depuis longtemps d'ailleurs: pas de demande, pas de débat, pas de crise mais pas d'argent. McGuinty, en Ontario, il a compris, lui, il a eu des milliards pour l'industrie automobile. Williams, à Terre-Neuve, il a compris, il s'est tenu debout, puis il l'a faite, la bataille. Est-ce que vous partagez le point de vue de M. Ignatieff, et vous ne demanderez rien de plus pour le Québec, pour les travailleurs de la forêt entre autres, M. le Président?

M. Charest: Ah! bien là, je comprends, là, on a un portrait plus clair. Elle veut, elle veut... Alors là, elle voudrait que, moi, je débattre Jacques Parizeau parce que, elle, elle veut aller débattre avec Michael Ignatieff à la Chambre des communes. Elle aime mieux aller se battre contre le chef de l'opposition officielle à Ottawa que de faire face au gouvernement libéral à Québec, M. le Président. Il y a juste... Est-ce que, oui ou non... Est-ce qu'elle est capable de répondre à cette question qui est très simple: Les Québécois veulent savoir si, oui ou non, elle est favorable à cette stratégie... qui consiste à nuire aux Québécois, oui ou non?

Mme Marois: Merci, M. le Président. Le premier ministre a fait référence à des ententes signées avec Ottawa. Le gouvernement du Parti québécois en a signé 800, puis on a même eu un amendement constitutionnel. Alors, là-dessus, pas de leçons à recevoir. Moi, ce que je veux savoir du premier ministre... Il s'en va à la Conférence des premiers ministres, le 5 août prochain. Qu'est-ce qu'il va demander à Ottawa pour que nous soyons compensés au niveau de l'harmonisation de la TPS, au niveau de l'industrie forestière? 7 milliards, 7 milliards en Ontario, 200 millions pour la forêt, M. le Président...

M. Charest: La chef de l'opposition officielle est très difficile à suivre. D'abord, elle veut que je débattre avec Jacques Parizeau, pas avec elle. Elle veut combattre Michael Ignatieff. Là, si j'ai bien compris, elle est en train de nous dire que le système fédéral fonctionne bien. Ça marche bien, le système fédéral. Je suis d'accord avec vous, moi, que le système fédéral fonctionne bien. Toutes les ententes. Bravo, bravo! Merci beaucoup, on n'en demandait pas tant. Pendant la dernière campagne électorale fédérale, on a mis sur papier, nous, les positions qu'on défend au nom de tous les Québécois. Vous faisiez quoi, vous, pendant ce temps-là? Vous faisiez campagne avec le Bloc québécois pendant ce temps-là. On n'a surtout pas de leçons à recevoir de ceux qui cultivent la chicane. Et est-ce que, oui ou non, la chef de l'opposition officielle est d'accord avec Jacques Parizeau qui dit qu'il veut une crise sur le dos des citoyens...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 11 juin 2009, vol. 41, n° 44

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090611/11079.html#_Toc232578994

12 juin 2010- Réaffirmation du refus d'adhésion à la *Loi constitutionnelle de 1982*

Mme Marois: Merci, M. le Président. Hier, lorsque j'ai demandé si le premier ministre du Québec compte sur la lassitude des Québécois pour que le Québec entre dans le rang, la réponse a été très claire: les députés libéraux ont spontanément applaudi, M. le Président. Par leurs applaudissements, ils ont levé le voile, ils ont levé le voile sur la politique constitutionnelle du Parti libéral, qui se résume à de l'aplaventrisme face à Ottawa. Depuis que le député de Sherbrooke est chef du Parti libéral, il travaille à ce qu'aucun autre premier ministre du Québec avant lui n'a fait:

se plier à la Constitution de 1982. La question qui se pose aujourd'hui, M. le Président: Est-ce qu'il y a encore des nationalistes au sein du Parti libéral? La vérité, M. le Président, la vérité...Vous riez, hein? La vérité, c'est que nous sommes bien loin des Jean Lesage, Claude Ryan, Robert Bourassa, Robert Bourassa d'ailleurs qui affirmait...Vous n'aimez pas ça...Alors, la vérité, M. le Président, c'est que nous sommes loin des premiers ministres Jean Lesage, des chefs de parti comme Claude Ryan et de M. Robert Bourassa qui, lui, affirmait que le Québec était une société distincte, libre et capable d'assumer son destin. Est-ce que le gouvernement est capable de réaffirmer aujourd'hui qu'il rejette encore le rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982, M. le Président?

M. Dupuis: ...libéral du Québec, M. le Président, vous le savez, a toujours dit, dira toujours que la reconnaissance de la spécificité du Québec sera, un jour, obligatoirement réglée par la Constitution ? on a toujours dit ça ? par des négociations constitutionnelles. Mais, moi, cette semaine, savez-vous à qui je pensais comme ancien premier ministre, M. le Président? Cette semaine, je pensais à René Lévesque, ce grand démocrate. Ce grand démocrate. Oui, oui. Ce grand démocrate, M. le Président, s'il avait fallu, s'il avait fallu qu'il entende, qu'il lise les commentaires de Jacques Parizeau, les commentaires d'Yves Michaud, les commentaires de Bernard Landry, qui souhaitent la multiplication des crises politiques au détriment du bien-être des Québécois! M. le Président, René Lévesque, qui avait le respect des Québécois, ne les traitait pas avec le mépris avec lequel ils ont été traités par ces gens-là.

Mme Marois: M. le Président, le gouvernement libéral actuel, lui, se met à genoux devant Ottawa et ne défend pas les intérêts des Québécois et des Québécoises, ce que jamais René Lévesque n'a fait, M. le Président. En fait, le gouvernement libéral est en train, M. le Président...

M. Dupuis: La vérité, M. le Président, c'est que ce qui est triste dans l'attitude des péquistes, qui a été dévoilé cette semaine... On ne se contera pas d'histoires, cette semaine, le chat est sorti du sac par la bouche de Jacques Parizeau, et la chef de l'opposition officielle, évidemment, ne s'est pas dissociée de M. Parizeau. C'est ça, leur politique: créer des crises pour faire avancer la souveraineté, oublier l'intérêt des

Québécois pour prendre l'intérêt de la souveraineté. C'est ça, M. le Président, la politique de ces gens-là. Les Québécois n'en veulent pas. C'est clair, M. le Président. Quand ces gens-là, quand ces gens-là vont-ils enfin respecter la volonté de la majorité des Québécois?

Mme Marois: La majorité des Québécois rejettent le statu quo, M. le Président. Et le chef du Parti libéral et gouvernement du Québec a endossé son chandail de capitaine Canada, M. le Président. Il pratique un fédéralisme de correspondance. Ce fédéralisme de correspondance, qu'est-ce que ça lui a donné, M. le Président? Comment répond-il mieux aux besoins des Québécois en matière économique, entre autres, M. le Président?

M. Dupuis: Alors, vous comprenez bien, vous comprenez bien, M. le Président, j'en suis persuadé, que la chef de l'opposition officielle, ce matin, suit les diktats de Jacques Parizeau, d'Yves Michaud, de Bernard Landry. C'est ça qu'elle fait, M. le Président. Ce qui est triste dans l'attitude des péquistes, M. le Président, alors que nous sommes en crise économique, alors qu'on aurait besoin, M. le Président, d'une solidarité à toute épreuve, de tous les Québécois, pour être capables de se sortir de cette crise et d'arriver à la reprise ensemble, ce que ces gens-là font, M. le Président, au lieu d'être solidaires avec tous les Québécois qui veulent se sortir de la crise économique, c'est qu'ils perpétuent la division. C'est ça, leur politique. On n'en veut pas.

Mme Marois: M. le Président, M. le Président, parfois le premier ministre dit que ça va bien au Québec, qu'il n'y a pas vraiment de crise économique, parfois son ministre des Finances dit qu'il y en a. Le leader, aujourd'hui, dit qu'on est en crise économique. Si on est en crise économique, comment se fait-il que le gouvernement libéral n'a pas obtenu des sommes suffisantes pour l'industrie forestière? Comment se fait-il qu'il ne règle pas le différend sur la TPS, qui permettrait d'avoir 2,4 milliards pour le Québec, M. le Président? C'est ça, défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises.

M. Dupuis: M. le Président, M. le Président, 936 millions, infrastructures; collectivités, villes, 410 millions; marché du travail, 1 milliard; Chantiers Canada,

2,3 milliards; PRECO, 1 milliard; taxe sur l'essence, 1,8 milliard; travailleurs âgés, 116,3 millions; Quartier des spectacles, 40 millions. Je n'ai pas assez de temps.

Juin 2009- Bilan des demandes du gouvernement du Québec au gouvernement fédéral depuis septembre 2008

M. Cloutier: M. le Président, hier, le premier ministre nous a dit qu'il avait déposé ses demandes, face à Ottawa, dans une lettre qu'il a envoyée, en septembre 2008, en pleine campagne électorale fédérale. Alors, je vais reprendre une par une chacune des demandes, M. le Président. Alors, première demande: mettre fin au pouvoir fédéral de dépenser. Qu'est-ce que vous avez obtenu? Rien, M. le Président! Deuxième demande: obtenir la souveraineté culturelle. Qu'est-ce que vous avez obtenu? Rien! [...]Alors, M. le Président, j'étais rendu à la troisième demande dans la lettre du premier ministre. Troisième demande:

M. Cloutier: Quatrième demande : l'asymétrie pour les jeunes contrevenants. Qu'est-ce que vous avez obtenu? Rien. Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales confirme que, sur ces quatre éléments, vous n'avez reçu: rien?

M. Dupuis: Qu'est-ce que ces gens-là ont fait, dans les derniers six mois, de positif pour aider les Québécois à sortir de la crise économique? Est-ce que les Québécois ont envie de parler de souveraineté actuellement?

M. Cloutier: M. le Président, la lettre de septembre 2008, là, ce n'est pas nos demandes, c'est leurs demandes. Alors, je poursuis dans la liste. Vous avez demandé à Ottawa de respecter le Protocole de Kyoto, vous n'avez rien eu. Vous avez demandé de régler le litige de Old Harry, vous n'avez rien eu. Vous avez demandé à Ottawa de mettre fin au projet de commission canadienne. Qu'est-ce que vous avez eu? Vous avez eu Gignac. M. le Président, est-ce que vous le confirmez, sur ces trois éléments aussi, vous n'avez rien obtenu?

M. Dupuis: M. le Président, vous... ce qui est navrant ce matin, là, c'est que voilà les péquistes ce matin, à l'Assemblée nationale, après que Jacques Parizeau ait dit que, pour faire avancer la souveraineté, il faut faire des crises politiques. Vous en avez l'illustration ce matin. Alors que les Québécois sont préoccupés par une pandémie de grippe A (H1N1), alors que les Québécois sont préoccupés par la pénurie d'isotopes

médicaux, alors que les Québécois sont préoccupés par la crise économique, ces gens-là sont préoccupés par la souveraineté. Michel David avait raison, enfermez-les.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 12 juin 2009, vol. 41, n° 45
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090612/11081.html#_Toc232844433

29 septembre 2009- Revendications auprès du gouvernement fédéral

M. Cloutier: M. le Président, alors que le gouvernement s'apprête à fouiller ou à aller chercher de l'argent dans les poches des Québécois, il y a 8 milliards de dollars qui dorment à Ottawa. Dimanche, lorsqu'un animateur a demandé au ministre des Finances ce qu'il pensait des milliards perdus au fédéral, le ministre a répondu que c'est de la bouillie pour les chats, sauf une demande, l'harmonisation des taxes. Le ministre nous dit que les 2,6 milliards en harmonisation, c'est la seule demande qui a de la valeur aux yeux du gouvernement. Alors, M. le Président, comment le ministre explique-t-il que ça fait six mois qu'on a une motion unanime à l'Assemblée nationale, qu'il y a aussi une motion unanime à la Chambre des communes et qu'ils n'ont toujours obtenu aucun résultat?

M. Bécharde: Bien, écoutez, M. le Président, juste... Je vais donner quelques chiffres, là, parce que les gens d'en face aiment beaucoup les chiffres. Juste au niveau des transferts fédéraux, depuis 2002-2003, ça a augmenté de 6 milliards de dollars grâce aux efforts de notre gouvernement. 6 milliards de dollars. Si on va... Ils en veulent peut-être encore. Si on va dans les infrastructures, par exemple, il y a eu des ententes: programme Chantiers Canada, 4 milliards; Chantiers Canada au Québec, en mars 2009, 2,3 milliards; l'entente sur l'asymétrie en santé, 4,2 milliards; les congés parentaux... On peut en nommer dans à peu près tous les ministères, des réussites. Et savez-vous la bonne nouvelle, M. le Président? On ne lâchera pas. Oui, il y en a encore d'autres, dossiers, à régler. Le dossier de TVQ, TPS, oui, c'est à régler, c'est sur la table. Mais faisons une petite comparaison. Qu'est-ce qu'ils souhaitent, en face? Cinq ans de perturbation économique. C'est ça qu'ils nous promettent. On va aller loin avec ça, cinq ans de perturbation économique! Votre stratégie à vous, elle donne quoi comme résultats? Elle donne comme résultats que vous donnez des cartes de membre dans les cégeps. C'est ça, les résultats de votre stratégie.

M. Cloutier: Alors, M. le Président, harmonisation des taxes, aucun résultat. Maintenant, on va parler des demandes de bouillie, là, que le ministre des Finances nous parlait tout à l'heure. Une autre situation de deux poids, deux mesures avec l'Ontario, ce sont les 250 millions qu'on perd à chaque année en péréquation, en raison du traitement inéquitable des dividendes d'Hydro-Québec avec celles d'Hydro One. M. le Président, le gouvernement du Québec s'est pourtant engagé noir sur blanc, dans le dernier budget, à régler le problème dès cette année. Alors, ma question est simple, là: Depuis l'adoption du dernier budget, là, c'est quoi, vos résultats? Quelles rencontres avez-vous eues? Puis quand va-t-on...

M. Bécharde: Bien, M. le Président, ils vont définitivement avoir besoin de mettre une petite à jour dans leurs informations collectives... Oui, bien, écoutez, il y a des gens d'en face qui ont déclaré dernièrement, là, que, dans « les développements positifs »... « Dans les huit années qui ont précédé la publication du rapport de la commission, les transferts fédéraux au Québec ont stagné. En 2002-2003, leur valeur était encore inférieure au niveau de 1994-1995. Par la suite, et sans doute parce que le problème est devenu un enjeu public, le niveau des transferts a augmenté de moins de 9 milliards qu'il était en 2002-2003 pour atteindre quelque 16 milliards en 2008-2009. » Et elle ajoutait même, cette personne-là: « Il est vrai que le Québec dispose maintenant de plus de fonds en provenance d'Ottawa. » Merci, M. Marceau, et bienvenue à l'Assemblée nationale!

M. Cloutier: M. le Président, troisième dossier de bouillie pour les chats, le ministre des Finances n'est probablement pas au courant, là, mais son gouvernement s'est engagé, dans le budget, à obtenir du fédéral - et ça aussi, c'est écrit noir sur blanc - « la suspension des nouvelles règles de la péréquation qui nous fait perdre au minimum 1 milliard ». Vous demandez la suspension des règles qui nous fait perdre 1 milliard en péréquation. Vous vous êtes engagés à le faire au courant de l'année. C'est quoi, votre résultat?

M. Bécharde: M. le Président, il faut faire attention, parce que les gens d'en face encore une fois oublient, on oublie que, dans le passé, quand il y a eu des coupures dans ces programmes-là, votre ancien chef a dit que c'était parfaitement correct, qu'il comprenait ça. Lucien Bouchard, le premier ministre Bouchard a dit qu'il comprenait

ça, lui, les coupures en péréquation, alors que, nous, de notre côté, on a un chef qui, en 1998 comme aujourd'hui, défend les intérêts du Québec et n'a jamais cautionné quelque coupure que ce soit dans les programmes fédéraux. Alors, c'est la différence entre les deux côtés. On a un chef qui a du leadership, on a un gouvernement qui a du leadership, et c'est pour ça qu'on va chercher plus à Ottawa que les gens d'en face, qui veulent juste faire des perturbations pendant au moins cinq ans.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 29 septembre 2009, vol. 41, no : 56
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090929/11103.html#_Toc242084310

30 septembre 2010- Revendications auprès du gouvernement fédéral

Mme Marois: Merci, M. le Président. Le premier ministre a eu l'occasion de constater que deux Québécois sur trois tiennent le gouvernement responsable de la piètre situation des finances publiques. La population refuse aujourd'hui d'être victime d'augmentations de tarifs qui viendraient compenser la mauvaise gestion libérale. Si vous cherchez des exemples de sommes importantes que le gouvernement a négligé de récupérer avant de s'attaquer aux familles du Québec, vous n'avez qu'à ouvrir le budget et à lire la section G du budget, M. le Président. Qu'est-ce qu'elle dit, cette section? Annulation des modifications à la péréquation, qui pénalise le Québec pour plus de 1 milliard, somme qu'Ottawa nous doit; que le gouvernement... pour le gouvernement fédéral, un malade au Québec vaut moins qu'un malade en Ontario, 38 \$ de moins par habitant au Québec, comparativement à l'Ontario; que le Québec recevrait 500 millions de plus par année s'il était traité de la même façon que d'autres provinces concernant le financement des programmes sociaux. Et ça continue, M. le Président. Au lieu de donner suite à votre budget, en fait vous préférez aller chercher l'argent dans les poches des Québécois. Tous les ministres pourtant ont voté ce budget. Est-ce que le premier ministre croit ce qui est écrit dans ce budget qui a été voté ou croit le ministre des Finances, qui, lui, dit que c'est de la bouillie pour les chats?

M. Charest: Je m'en souviens bien, M. le Président. D'ailleurs, au niveau de la mémoire, ça m'étonne que la chef de l'opposition officielle, ce matin, fasse référence à des sondages. Moi, je n'ai pas l'habitude de commenter les sondages, M. le

Président, qu'ils soient bons ou mauvais. Mais je remarque, je note au passage qu'elle choisit les sondages qu'elle cite à l'Assemblée nationale, comme elle choisit aussi, au gré des moments et de l'humeur, ses positions sur les tarifs. Au mois d'avril 2008, la chef de l'opposition voulait débattre des tarifs. Au mois de novembre 2008, elle est pour la hausse des tarifs. Au mois de décembre 2008, elle est contre la hausse des tarifs, M. le Président. Au mois de février 2009, là elle veut en débattre, probablement avec elle-même, M. le Président. Et là, après ça, au mois d'août dernier, 2009, le député de Richelieu, le député de Nicolet-Yamaska, ils veulent débattre d'absolument tout, eux, M. le Président. Et là, au mois de juin dernier, son parti disait vouloir débattre d'absolument tout, s'attaquer aux vaches sacrées, M. le Président, et surtout ne pas attendre la fin de la récession, disait-elle, au mois de juin dernier. Alors, aujourd'hui, je constate une autre contradiction, M. le Président. On apprend aujourd'hui dans les journaux que le nouveau député du comté de Rousseau appuie, lui, l'augmentation des tarifs. Il n'a pas attendu. Je veux le remercier, M. le Président, il a fait sa première contribution au débat. [I]l y a même une photo ici de la chef de l'opposition officielle avec le député de Rousseau. Vous voyez la main de la chef de l'opposition officielle? Elle a l'air à lui dire: Monte, monte, monte les tarifs!, M. le Président.

[Ç]a ne m'étonne pas, M. le Président, qu'elle se contredise à nouveau.

Mme Marois: M. le Président, est-ce que c'est le discours du budget qu'on doit croire ou le ministre des Finances, qui nous parle de la bouillie pour les chats? Hier, les ministres, sur toutes les tribunes, se vantaient qu'on avait épargné les citoyens, mais ils oubliaient de dire que les tarifs ont augmenté, M. le Président, depuis six ans, en électricité, de 18 %, mais ce n'est pas seulement du côté des tarifs d'électricité: l'assurance médicaments, l'assurance parentale, l'assurance automobile, les services de garde. En fait, les hausses de tarifs ont complètement annulé...

M. Charest: On a baissé les impôts, et la chef de l'opposition officielle était contre. Elle a voté contre les baisses d'impôt pour la classe moyenne, qui amenaient jusqu'à 2 000 \$ de plus par famille au Québec. Et je vais lui donner un exemple concret. Il y a une étude qui a été publiée il y a moins d'un an, qui nous apprenait que c'est au Québec qu'on dispose du plus d'argent pour élever les enfants, plus qu'en Ontario,

en Alberta, aux États-Unis ou en France, même la Suède. Pour une famille qui gagne 75 000 \$ par année, deux parents, deux enfants, en moyenne, une famille québécoise a 6 000 \$ de plus dans leurs poches grâce aux politiques du gouvernement libéral et grâce au fait qu'on a combattu la chef de l'opposition officielle, qui ne voulait pas réduire les impôts.

Mme Marois: M. le Président, je réitère le fait que toutes les hausses de tarifs, depuis six ans, de la part de ce gouvernement, ont complètement annulé les baisses d'impôt qu'on a accordées, M. le Président. Et, d'autre part, plutôt que d'aller réclamer à Ottawa ce qui nous est dû, on vient fouiller dans la poche des Québécois. Qu'est-ce que vous allez faire vis-à-vis Ottawa, M. le Président? Il y a toujours bien un bout!

M. Charest: M. le Président, notez au passage qu'elle affirme sans donner de chiffre. Le revenu disponible des Québécois a augmenté, M. le Président, depuis les six dernières années, grâce aux décisions du gouvernement, et ça inclut effectivement les coûts additionnels qu'il a pu y avoir pour les tarifs. Et, non seulement ça, le gouvernement actuel, contrairement à son gouvernement, a fait augmenter les transferts fédéraux de 60 %. Quand vous étiez au gouvernement, vous... quand la chef de l'opposition officielle était là, c'est là que le gouvernement fédéral a coupé. Vous avez même approuvé les coupures du gouvernement fédéral. S'il y a une chose que les Québécois savent: que, pour défendre les intérêts du Québec vis-à-vis le fédéral, un gouvernement libéral, ça livre des résultats, un gouvernement péquiste, ça livre des coupures.

Mme Marois: M. le Président, les chiffres sont têtus. C'est le premier ministre du Québec actuel qui a le plus endetté les Québécois et les Québécoises. Et, pour ce qui est... et, pour ce qui est des transferts fédéraux, dans son propre document, M. le Président, depuis 10 ans, les trois provinces qui ont le plus bénéficié de la hausse des transferts fédéraux: Ontario, Alberta, Colombie-Britannique. Pourquoi choisissez-vous de défendre Ottawa, de ne pas aller réclamer votre dû, plutôt que de choisir les Québécois, M. le Président?

M. Charest: Vous avez dû remarquer, M. le Président, que la chef de l'opposition officielle ne parle plus du revenu disponible, elle change vite de sujet, parce que, oui, les chiffres sont entêtés. M. le Président, pour une famille, on sait que c'est 6 000 \$

de plus, en moyenne, par année, entre autres, pour toutes les familles... Entre 2003 et 2009, c'est 2 648 \$ en moyenne pour les Québécois, 4 813 \$ si le salaire est de 25 000 \$. Donc, on a priorisé les gens à bas revenus. Elle parle de dette, M. le Président? Est-ce que j'ai besoin de vous rappeler qu'elle demandait que le gouvernement fasse un plus gros déficit après le budget, M. le Président? Jacques Parizeau disait lui-même, un de ses chefs, disait lui-même que la dette, ce n'était pas un problème, M. le Président. Et, au niveau fédéral, on est allé chercher une augmentation de 60 % des...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 30 septembre 2009, vol. 41, n° 57

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090930/11105.html#_Toc242261099

1^{er} octobre 2010- Défense des intérêts du Québec auprès du gouvernement fédéral

Mme Marois: Merci, M. le Président. En qualifiant les demandes de son gouvernement au gouvernement fédéral de bouillie pour les chats, le ministre des Finances a littéralement bousillé le peu de rapport de force qu'il lui restait avec Ottawa. Pourtant, nous le savons, le fédéral nous doit des milliards, et ça, c'est écrit en noir sur blanc dans la section G du budget du ministre des Finances. M. le Président, effectivement, à la page 5: Péréquation, 1 milliard de dollars par année; pour le ministre des Finances, bouillie pour les chats. Page 9: Traitement des dividendes d'Hydro-Québec, 250 millions par année; bouillie pour les chats. Page 16: Transferts pour la santé, un cadeau injustifié de 90 millions à l'Ontario; bouillie pour les chats. Page 20: Aide sociale, 500 millions par année; bouillie pour les chats. M. le Président, après la sortie du ministre des Finances, la seule façon de redonner un rapport de force à notre Assemblée nationale, c'est que nous votions unanimement, d'une voix forte pour la motion que nous avons déposée, M. le Président. Cette motion, elle réclame que nous allions chercher notre argent à Ottawa. En fait, le premier ministre a le choix ce matin: ou il choisit de défendre les intérêts du Québec, et vote pour la motion, et il choisit les Québécois; ou il choisit Ottawa, M. le Président. Quelle est sa réponse?

M. Charest: M. le Président, la question de la chef de l'opposition officielle étonne, d'autant plus que les résultats qu'elle a produits, elle, sont tellement médiocres sur le

plan des relations entre Québec et Ottawa. Ça a été une période de coupures du fédéral, quand elle était au gouvernement, un contraste très marqué avec les gains que nous sommes... qu'on est allés chercher. D'ailleurs, permettez-moi de lui dire... de lui citer quelqu'un qui l'intéresse moins ces jours-ci, là: «Dans les huit années qui ont précédé la publication du rapport de la commission ? c'était la Commission sur le déséquilibre fiscal ? les transferts fédéraux au Québec ont stagné.» C'était la période où elle était là. «En 2002-2003, leur valeur était encore inférieure au niveau de 1994-1995.» Ça, c'est le bilan de la chef de l'opposition officielle. «Par la suite, et sans doute parce que le problème est devenu un enjeu public, le niveau des transferts a augmenté de moins de 9 milliards qu'il était en 2002-2003 pour atteindre [...] 16 milliards en 2008-2009», donc sous un gouvernement libéral, a dit le député de Rousseau, M. le Président. D'ailleurs, je tiens à le remercier pour toutes les interventions qu'il a faites cette semaine à l'Assemblée nationale. Et je comprends que, pour la chef de l'opposition officielle, elle aime moins le député de Rousseau. C'est juste un économiste, d'après elle, comme on a vu dans les journaux ce matin. Mais, nous, on pense que le député de Rousseau a fait un commentaire qui est le reflet de la réalité. Et les chiffres sont têtus, à ce compte-là. Quand un gouvernement libéral était en place, on a livré la marchandise là où vous avez, vous, subi des coupures.

Mme Marois: La seule vraie marchandise que ce gouvernement a livrée, M. le Président, ce sont des milliards d'endettement pour les générations qui nous suivent, M. le Président. C'est le champion, c'est le champion de la dette toutes catégories, M. le Président. Et les transferts fédéraux ont augmenté davantage en Ontario, en Alberta qu'en Colombie-Britannique sous leur gouverne. Est-ce que je dois comprendre, M. le Président, que le premier ministre va voter contre la motion et qu'il choisit donc Ottawa au détriment de l'intérêt...

M. Charest: M. le Président, c'est intéressant, la remarque de la chef de l'opposition officielle qui se plaint de la dette. Elle veut que le Québec fasse un plus gros déficit. C'est ce qu'elle a demandé le lendemain du budget. Son parti et elle demandaient personnellement de grossir la dette dont elle se plaint aujourd'hui, M. le Président. À moins qu'elle ait encore changé d'idée, c'est possible, en fait, ça ne nous étonnerait pas... qu'elle se lève aujourd'hui. Mais, si on a fait un si mauvais travail que ça,

pourquoi, au moment de la Conférence des premiers ministres de 2004, j'ai reçu ? je l'ai reçu humblement ? les félicitations de Jacques Parizeau, qui disait que j'avais fait une bonne job? Comment se fait-il que Gilles Duceppe avait dit que j'avais fait une bonne job, M. le Président? Pourquoi le député du Bloc Réal Ménard avait dit que j'avais fait un bon travail? Ils ne se sont certainement pas trompés, M. le Président.

Mme Marois: M. le Président, les chiffres sont têtus. Celui qui aura le plus endetté le Québec, c'est le premier ministre actuel, du gouvernement libéral, M. le Président. Il l'a dit, les chiffres sont têtus. Il a totalement raison, M. le Président. Moi, ma question est simple aujourd'hui. Il y a l'annexe G du discours du budget, qui prévoit qu'Ottawa nous doit des milliards de dollars. Nous demandons au premier ministre s'il est prêt à voter avec nous une motion qui réclame à Ottawa ces milliards de dollars plutôt que de piger dans la poche des Québécois, M. le Président.

M. Charest: M. le Président, juste pour rétablir les faits, en 1998, le premier ministre d'alors, Lucien Bouchard, disait qu'il comprenait très bien les coupures fédérales et que c'est pour ça qu'il n'a rien dit au moment où le gouvernement fédéral coupait. Moi, j'étais, oui, de l'autre côté, à ce moment-là, et je dénonçais les coupures du gouvernement fédéral. Mais comment la chef de l'opposition officielle peut-elle aujourd'hui se lever puis se plaindre de la dette puis en même temps nous dire qu'elle voudrait qu'il y ait une plus grosse dette, un plus gros déficit? J'aimerais qu'elle s'explique aujourd'hui là-dessus.

Et, sur les transferts fédéraux, j'ai une chose à lui dire. Là où elle a... elle présente un bilan d'échec et de médiocrité, mon gouvernement a livré la marchandise.....et nous allons continuer...

Mme Marois: Il faut quand même le faire, M. le Président. Toutes les autres provinces autour de nous font mieux. Actuellement, McGuinty s'apprête à envoyer de l'argent à ses concitoyens. Le premier ministre, lui, s'apprête à aller chercher de l'argent dans les poches des Québécois et des Québécoises. Il n'a même pas le courage de défendre nos intérêts, d'appuyer la motion et d'aller chercher notre argent à Ottawa. C'est écrit dans son budget noir sur blanc. Qu'il ait donc le courage de nous défendre, M. le Président.

M. Charest: Le courage, ça se mesure aux résultats, et les résultats sont là pour un gouvernement libéral.

Les transferts fédéraux ont augmenté de 60 %, M. le Président, alors que la chef de l'opposition officielle était au gouvernement quand les transferts fédéraux étaient coupés. Les familles québécoises ont un revenu disponible qui est plus important aujourd'hui qu'en 2003 grâce aux efforts de notre gouvernement. Elle a combattu la classe moyenne en refusant des réductions d'impôt. Elle a refusé d'aller chercher des résultats et justement des ententes avec Ottawa parce que, comme elle l'a dit hier, elle aime davantage la chicane là où, nous autres, on produit des résultats.[...]. Alors, elle a fait le tapis devant...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 1^{er} octobre 2009, vol. 41, n° 58
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091001/11107.html#_Toc242259990

1^{er} octobre 2009- Sommes réclamées auprès du gouvernement fédéral

Mme Marois: Merci, M. le Président. Alors, le premier ministre se vante d'avoir augmenté les transferts d'Ottawa: C'est absolument formidable, 60 %...Alors, avec ces extraordinaires résultats, il a réussi à nous mettre dans le trou, M. le Président, comme jamais aucun premier ministre du Québec ne l'aura fait, M. le Président. C'est ça qu'il a fait avec l'argent qui lui a été transféré. Et je lui rappellerai d'ailleurs que ce pourquoi il y a eu des hausses de transfert, c'est parce qu'un gouvernement du Parti québécois a fait la démonstration qu'il y avait un problème...? ne riez pas ? de déséquilibre fiscal. Au lieu de rire, là...Alors, aujourd'hui, on lui demande une chose tellement simple, M. le Président, c'est de faire front commun pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises et aller chercher ce qui nous est dû à Ottawa. C'est 8 milliards de dollars qui traînent dans les fonds... dans les fonds fédéraux, c'est dans son propre budget. Le ministre des Finances, lui, dit: C'est de la bouillie pour les chats. Est-ce que le premier ministre pense aussi que c'est de la bouillie pour les chats, son budget, le budget de son ministre des Finances, M. le Président?

M. Charest: Bien, bravo pour le théâtre, M. le Président, mais... Le député de Borduas donne sans doute des cours avant la période de questions. M. le Président,

là où elle a échoué, effectivement... On a obtenu des résultats dans le domaine de la santé, on a réglé le dossier. On a réglé le dossier du régime d'assurance parentale, là où vous aviez échoué. On a réglé la péréquation, là où vous avez échoué. Moi, je me battais justement pour préserver les transferts au Québec, alors que, vous, vous aviez dit au gouvernement fédéral que vous trouviez ça parfaitement acceptable. C'est ça que l'histoire retiendra. Vous parlez de front? Oui, vous en avez du front, aujourd'hui, pour vous lever puis parler du déficit et de la dette, alors que vous voulez et vous demandez au gouvernement du Québec de faire un plus gros déficit puis une plus grosse dette. Expliquez-vous donc auprès des Québécois, aujourd'hui, au lieu de vous cacher derrière vos fausses prétentions.

Mme Marois: Alors, je comprends, M. le Président, que le premier ministre continue d'être à genoux devant Ottawa et qu'il va préférer... et qu'il va préférer aller taxer les Québécois, augmenter les tarifs d'électricité, augmenter les péages sur les autoroutes, demander une contribution aux cégépiens, M. le Président, plutôt que de se faire payer les dettes que nous doit Ottawa, M. le Président. Ce qu'on lui demande aujourd'hui, c'est de se tenir debout et qu'ensemble et d'une voix forte nous réclamions notre dû à Ottawa plutôt que...

M. Charest: M. le Président, la chef de l'opposition n'y échappera pas, là, elle ne peut pas se plaindre du déficit et de la dette et dire dans le même souffle que c'est trop gros en même temps qu'elle nous demande de grossir le déficit et la dette. Elle demande... elle a demandé puis elle demande au gouvernement du Québec de faire un plus gros déficit. Si elle n'est pas d'accord avec[...]: M. le Président, aujourd'hui, là, elle ne peut pas y échapper: Est-ce que, oui ou non, elle maintient la position de grossir le déficit et la dette? Sinon, comment expliquer aux Québécois qu'elle veut obtenir de l'argent du gouvernement d'Ottawa, le gouvernement dont elle veut se séparer, en même temps qu'elle leur demande de mettre les deux mains dans leurs poches, M. le Président?

Mme Marois: Alors, M. le Président, là, le premier ministre devrait se rendre compte qu'il est à Québec maintenant, et pas à Ottawa, là, hein? Bon, alors... Il me semble que je n'avais pas... Je ne croyais pas qu'un jour j'aurais le besoin de dire au premier ministre du Québec que nos impôts sont actuellement à Ottawa et que nous les

réclamons parce qu'ils nous en doivent, de l'argent. Ils ont mis 7 milliards de dollars dans l'industrie de l'automobile en Ontario, 200 millions au Québec, M. le Président...

M. Charest: M. le Président, je suis très, très heureux au Québec, malheureusement pour la chef de l'opposition officielle. Et ça me fait plaisir de lui rappeler à nouveau que, lorsqu'elle était au gouvernement et que le PQ était au gouvernement, on a vécu une période où les transferts fédéraux ont été coupés et vous avez approuvé les coupures fédérales. L'histoire malheureusement est têtue. Vous avez dit au gouvernement fédéral: Allez-y, coupez, on est d'accord avec ça. Et c'est vous qui êtes responsables de cette période de coupures. Notre gouvernement a réussi à faire augmenter les transferts de 66 %, puis on l'a fait parce qu'on a été fermes puis on a défendu les intérêts du Québec...M. Charest: ...au lieu de cultiver la chicane, comme le PQ espère le faire.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 1^{er} octobre 2009, vol. 41, n° 58

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091001/11107.html#_Toc242259990

6 octobre 2010- Avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant le respect de la liberté de religion lors d'un examen de conduite automobile

Mme Poirier: M. le Président, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a donné raison aux Juifs hassidiques qui refusaient d'être servis par une femme ainsi qu'aux femmes musulmanes d'être servies par un homme lors de leur évaluation de conduite à la Société de l'assurance automobile du Québec. Dois-je rappeler que la charte québécoise des droits et libertés a été modifiée en juin 2008 afin d'affirmer haut et fort que l'égalité entre les hommes et les femmes avait la priorité sur les autres droits? Même la ministre responsable de la Condition féminine affirmait dans cette Chambre, le 14 mai dernier, et je la cite: «La primauté du droit, l'égalité entre les hommes et les femmes, la séparation de l'Église et de l'État, voilà les valeurs fondamentales.» Est-ce que la ministre de la Condition féminine est d'accord avec l'avis de la commission qui donne préséance à une règle religieuse au détriment de la règle québécoise de l'égalité des sexes.

Mme Weil: Alors, M. le Président, le concept d'accommodement raisonnable est un... un principe qui est bien reconnu par la jurisprudence. Et je citerais, dans ce contexte, l'avis et l'opinion de la cour, qui a été repris par la Cour suprême. Alors: «Dans les cas où l'exercice d'un droit ou d'une liberté protégé par les chartes risque de porter atteinte à un autre droit ou liberté, la méthode retenue par les tribunaux, quel que soit le droit applicable, consistera en général à rechercher un juste équilibre qui permette la préservation optimale des droits de chacun. La Cour suprême a rappelé à plusieurs reprises la pertinence d'adopter cette méthode d'équilibrage a posteriori afin de privilégier la solution qui permette, en fonction des faits propres à chaque affaire, de respecter pleinement les deux catégories de droits en conflit.» Dans le cas qui nous occupe... qui ne nous préoccupe pas, mais qui nous occupe actuellement, il s'agissait de voir si, dans le cas où une femme irait pour passer son test de conduite, elle pourrait demander à ce que l'examineur soit une femme et non un homme. Il y avait donc la question de l'égalité hommes-femmes par rapport au couple...

Mme Poirier: Alors, M. le Président, comment la fonction publique va se gouverner? Quelle norme va être en vigueur ici, au Québec? Celle qu'on a adoptée ici, à l'Assemblée nationale, et qui a fait de l'égalité des hommes et des femmes une primauté, ou celle des règles religieuses?

Mme Weil: Oui. Je voudrais continuer, parce qu'évidemment, dans ce cas-ci, on a l'égalité hommes-femmes du couple en question. Il y a aussi la question des employés de l'État. Dans ce cas particulier, on a demandé à ce qu'une femme qui fasse l'examen accompagne la femme qui était... qui devait subir l'examen. Donc, il y avait l'équilibre entre, d'une part, la liberté de religion et, d'autre part, deux principes d'égalité. Selon l'avis de la Commission des droits de la personne, il n'y avait pas de conflit entre les droits dans ce cas précis. Et donc l'équilibrage était reconnu comme étant tout à fait raisonnable. Ce principe, je vous rappellerais que, suite à la commission Bouchard-Taylor...

Mme Poirier: M. le Président, ma question s'adressait à la ministre de la Condition féminine: Est-ce que c'est l'équilibre ou l'égalité des hommes et des femmes qui va prévoir ici, au Québec?

Mme Weil: Évidemment, l'égalité hommes-femmes est une égalité... un principe... un droit fondamental et d'ailleurs un article d'interprétation dans la Charte des droits et libertés du Québec. Mais l'exercice de trouver l'équilibre entre tous les droits de la Charte des droits et libertés, évidemment, pour les tribunaux, pour les commissions des droits de la personne et pour l'employeur en question qui est sollicité pour porter un jugement, c'est toujours un équilibre entre les droits des chartes, les uns et les autres. Dans ce cas précis, la commission était d'avis, et d'ailleurs la SAAQ a pu donner satisfaction à toutes les parties... Donc, le service fourni par la Commission des droits de la personne a conclu que la décision de la SAAQ était...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 6 octobre 2009, vol. 41, n° 59

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091006/11109.html#_Toc242692623

2 octobre 2010- Définition du concept de laïcité de l'État québécois

Mme Roy: M. le Président, ce matin, on apprenait que la Commission des droits de la personne a rendu un avis, que l'on discutait précédemment. C'est une décision qui, pour des principes religieux, permet de choisir le sexe de la personne qui va évaluer un permis de conduire. Après une commission Bouchard-Taylor qui a duré 31 jours d'audience, qui a coûté 5 millions de dollars, un rapport de 300 pages, après 800 participants, c'est le retour de la méthode libérale: un rapport, une tablette, on se croise les bras, on délègue notre pouvoir de décider à d'autres, on n'établit pas ici, en cette Chambre, qu'est-ce que ça veut dire, un Québec laïque. Nous sommes un peuple, nous avons des valeurs, une identité, et un premier ministre devrait se lever et engager le débat sur qu'est-ce que c'est, un Québec laïque, ici.

Mme James: D'abord, M. le Président, je suis étonnée d'entendre la députée parler de la commission Bouchard-Taylor, compte tenu du fait, M. le Président, que l'ADQ a refusé de se présenter devant cette même commission pour exposer un point de vue. D'autant plus, je souhaite rappeler à l'ADQ... j'aurais pensé qu'ils auraient appris quand même du mea culpa de l'ex-députée de Charlesbourg qui disait justement l'irresponsabilité de l'ADQ face aux questions touchant l'immigration et toutes ces questions traitant de la diversité. M. le Président, je suis contente qu'elle pose la question, parce que ça me permet justement de dire que notre gouvernement ne fait

aucun compromis sur la question de l'égalité hommes-femmes. C'est notre gouvernement qui a adopté le projet de loi qui a modifié la Charte des droits pour inclure l'égalité hommes-femmes. C'est notre gouvernement qui a fait en sorte, avec la mise en place de la déclaration des valeurs du Québec, que chaque personne qui vient au Québec va adhérer aux valeurs communes du Québec. On pense à la... Au lieu de faire de la démagogie, M. le Président, on va toujours travailler pour faire en sorte que...

Mme Roy: M. le Président, s'ils l'aiment tellement, le rapport Bouchard-Taylor, de ce côté de cette Chambre-là, pourquoi ils ne le mettent pas en application? Pourquoi ils ne définissent pas la société laïque, comme le recommande le rapport? Voyez-vous, le fait qu'on ne prenne pas position, ça crée un vide au niveau de l'administration publique, au niveau des entreprises, ça crée des débats qui vont finalement verser dans l'intolérance. On a une responsabilité de se définir comme peuple et de définir qu'est-ce que c'est, un État laïque.

Mme James: M. le Président, j'invite très amicalement la députée de lire peut-être le rapport de MM. Bouchard, Taylor, de regarder les recommandations, parce qu'en regardant les recommandations elle va voir que c'est notre gouvernement qui a passé à l'action, à la fois avec les mesures d'accueil, à la fois avec la francisation. Je rappelle, M. le Président, que c'est notre gouvernement qui fait en sorte que les personnes sont francisées dès l'étranger. Et, avec notre politique de la diversité, M. le Président, l'intégration en emploi, l'adhésion aux valeurs, on travaille sur tous les fronts, parce qu'encore une fois, contrairement à l'opposition et contrairement à l'ADQ, on travaille pour faire en sorte qu'on puisse vivre ensemble dans le respect des valeurs du Québec.

Mme Roy: M. le Président, la ministre vient de me répondre deux fois. Il y a une vacuité au niveau de la laïcité de l'État. Puisqu'elle n'est pas capable de me parler de la laïcité de l'État, je demande au premier ministre sa position à ce niveau-là. Est-ce qu'on peut la définir? Est-ce qu'on peut arrêter d'avoir ce débat-là de façon périodique, prendre nos responsabilités puis définir ça ici, comme d'autres États modernes l'ont fait?

Mme James: M. le Président, honnêtement, je suis vraiment déçue de constater encore une fois que l'ADQ veut travailler encore sur diviser les Québécois au lieu de voir en sorte que à ce qu'on puisse travailler à vivre ensemble, encore une fois, dans les valeurs... dans le respect des valeurs du Québec. Et c'est ce qu'on fait, M. le Président. Encore une fois, qu'elle regarde les recommandations de la commission Bouchard-Taylor, qu'elle regarde les actions de notre gouvernement également, et l'opposition sera en mesure de constater qu'on agit à la fois sur la question de la gestion de la diversité, l'intégration en emploi et la francisation des immigrants, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 6 octobre 2009, vol. 41, n° 59

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091006/11109.html#_Toc242692623

7 octobre 2009- Application des principes d'égalité entre les hommes et les femmes et de liberté de religion

Mme Poirier: Merci, M. le Président. Hier, la ministre de la Condition féminine n'a pas cru bon de se lever pour défendre le principe de l'égalité des hommes et des femmes devant la décision de la SAAQ. Sa collègue la ministre de la Justice nous parle maintenant d'une méthode d'équilibrage entre la religion et l'égalité hommes-femmes. On est bien loin de la position ferme de la députée d'Anjou et ancienne présidente... excusez-moi, et ancienne ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui affirmait en février 2007: « ...on peut remettre en question cette décision parce que ça remet en cause la valeur de l'égalité entre les hommes et les femmes. » Ça, c'est une prise de position, pas juste du flafra, M. le Président. Est-ce que la ministre de la Condition féminine va faire de l'égalité hommes-femmes une priorité sur la religion au Québec?

Mme James: Merci beaucoup, M. le Président. Ce qui est clair, M. le Président, dans le contexte de toutes ces questions, c'est: sur tout ce qui regarde l'égalité hommes-femmes, notre gouvernement ne fait aucun compromis. Je vous rappelle, M. le Président, que c'est notre gouvernement qui a procédé avec la modification et l'adoption de la loi n° 63. C'est notre gouvernement qui est allé de l'avant avec la mise en place de la signature de déclaration pour la population intégrante. Mais, au-delà de ces questions-là, rappelons-nous du cas spécifique que soulève la députée.

C'est un cas où la Commission des droits de la personne a très clairement dit qu'on ne ferait et qu'ils ne feraient aucun compromis sur toutes les questions où on mettrait un statut inférieur à la femme. Mais, au-delà de ça, M. le Président, ce qui est important et ce qui a toujours été la position de notre gouvernement, on va toujours travailler pour le vivre-ensemble dans le respect des valeurs québécoises: l'égalité hommes-femmes, la francisation des immigrants et la laïcité de nos institutions. Merci, M. le Président.

Mme Poirier: Merci, M. le Président. Est-ce que la modification, justement, dont nous parlait la ministre de l'Immigration, de la charte en juin 2008, c'était de la bouillie pour les chats? Qu'attend la ministre de la Condition féminine pour affirmer la primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes sur la religion au Québec?

Mme James: M. le Président, j'écoute, là, puis j'ai un souvenir d'un projet de loi que le projet... le Parti québécois a voulu présenter, dans le débat suite à la commission Bouchard-Taylor, en voulant diviser les Québécois. Notre position est très, très claire face à ces questions-là, que ce soit par l'adoption du projet de loi n° 63 et de l'ensemble de nos actions, parce que, nous, là, puis on n'est pas gênés de le dire, on va toujours privilégier le vivre-ensemble, mais encore une fois dans le respect de tous les Québécois, M. le Président.

Mme Marois: Pour nous, le vivre-ensemble, M. le Président, c'est l'égalité entre les hommes et les femmes. Je voudrais savoir, de la part du premier ministre, si la loi adoptée ici l'an dernier sur la primauté de l'égalité des hommes et des femmes, c'était juste pour permettre au premier ministre d'entretenir son culte de la personnalité en mettant pour des millions de dollars en publicité, mais que, dans les faits, ça ne veut strictement rien dire, M. le Président.

M. Charest: Bien, j'en suis presque flatté, M. le Président. Je sentais un... je ne sais pas, un peu de jalousie dans la question de la chef de l'opposition officielle. M. le Président, la question étonne. D'abord, sur le cas particulier... Il faut quand même placer ça dans son contexte. On parle de six cas sur 26 000. La commission se penche là-dessus puis elle conclut quoi? Elle dit: Si une personne parmi les six veut avoir un service d'un homme ou d'une femme, bien elle attendra son tour, hein!? Essentiellement. Pourquoi? Parce que c'est basé sur le principe de l'égalité entre les

hommes et les femmes, et notre gouvernement a présenté la loi n° 63, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, là-dessus parce qu'on a affirmé également la primauté de la langue française et la laïcité de l'État, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 7 octobre 2009, vol. 41, n° 60

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091007/11111.html#_Toc242781199

7 octobre 2009- Définition du concept de laïcité de l'État québécois

Mme Roy: M. le Président, hier, j'ai posé trois questions sur la définition de la laïcité de l'État, j'ai eu trois absences de réponse. Deux ministres ont été interpellées, la ministre de la Justice et la ministre de l'Immigration. Aucune n'avait d'opinion en la matière. Maintenant que la nuit peut avoir porté conseil, on a peut-être réalisé que c'est une question fondamentale, essentielle. Mais le silence du premier ministre crée un vide. Tellement que, pendant ce temps-là, pendant que le premier ministre ne définit...Pendant que le premier ministre ne définit pas ce que c'est, la laïcité de l'État, là, ce sont des chauffeurs d'autobus qui doivent prendre les décisions. C'est lui qui demandait d'avoir les deux mains sur le volant, bien il est passager derrière l'autobus.

M. Charest: M. le Président, on a eu l'occasion d'affirmer ici, à l'Assemblée nationale, des grandes valeurs québécoises auxquelles nous adhérons et auxquelles tous doivent adhérer, incluant ceux qui choisissent de vivre et de construire leur vie au Québec: la primauté de la langue française, l'égalité entre les femmes et les hommes et la laïcité de l'État. Alors, on l'a affirmé très clairement. La loi n° 63 vient en plus renforcer ce principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je suis intrigué par le reproche qu'elle me fait d'être silencieux là-dessus. Quand la commission Bouchard-Taylor a fait ses assises, est-ce que l'ADQ est allée se présenter? Est-ce qu'ils ont exprimé une seule idée? Non. Quand il y a eu une commission parlementaire, M. le Président, sur justement la diversité et le racisme, est-ce qu'ils sont allés, l'ADQ, s'exprimer? Pas une seule idée. Zéro puis une barre, M. le Président. Ils sont très mal placés aujourd'hui pour nous reprocher quoi que ce soit. Sauf qu'on constate qu'ils retournent là où ils étaient auparavant. Est-ce que j'ai besoin de lui rappeler que son chef puis son parti ont admis qu'ils avaient fait une erreur dans les élections partielles de Pointe-aux-Trembles avec leurs affiches qui frôlaient le racisme, M. le Président? Bien, ça ressemble exactement à la même chose aujourd'hui. Ce qui m'attriste, c'est que le PQ a l'air à vouloir le faire aussi.

Mme Roy: M. le Président, si le premier ministre ne veut pas simplement qu'affirmer la laïcité de l'État ici, en cette Chambre, et rendre ça concret, je le mets au défi, je le mets au défi de remplir la recommandation de la commission Bouchard-Taylor: qu'il

produise un libre blanc sur la laïcité et qu'on définisse ensemble qu'est-ce que ce sera, la laïcité au Québec. C'est une condition essentielle de notre identité, c'est une condition essentielle de notre identité comme nation puis comme peuple québécois. Donc, suivez la recommandation de la page...

M. Charest: M. le Président, l'ADQ ne s'est pas prononcée en commission parlementaire, ils ont été silencieux. L'ADQ ne s'est pas prononcée à la commission Bouchard-Taylor, ils n'avaient rien à dire sur un sujet qu'ils avaient évoqué eux-mêmes. Mais l'ancienne députée de Charlesbourg, Catherine Morissette, elle, s'est prononcée depuis ce temps-là, et elle dit ceci, je cite un article qui est du 27 juin 2009: «Pour la postérité, j'étais en train de préparer un mémoire à déposer à la commission Bouchard-Taylor quand le chef a annoncé en scrum [qu'on n'en déposerait] pas. [On a fait ça...] Ouf! ça fait du bien de le dire", écrit Mme Morissette, qui a eu l'impression de se faire "couper l'herbe sous [le pied]», parce qu'elle a «été naïve et niaiseuse» dans ce débat-là. C'est ce qu'elle disait au sujet des positions de l'ADQ. La vraie question aujourd'hui, c'est: Pourquoi retournez-vous aux mêmes positions que vous aviez...

Mme Roy: Je comprends aujourd'hui, M. le Président, que le premier ministre n'a pas le courage de prendre des décisions pour définir notre identité. C'est les directeurs de prison, c'est les directeurs de cafétéria, c'est l'appareil judiciaire, c'est les commissions qui vont maintenant définir notre identité, alors que c'est la responsabilité collective de l'ensemble des députés ici que de définir qu'est-ce que ça veut dire, la laïcité de l'État. Je comprends, à son absence de réponse, qu'il n'a pas le courage.

M. Charest: M. le Président, on est devant un autre cas facile où on peut se lever à l'Assemblée nationale puis dire à peu près n'importe quoi. Mais là les faits sont têtus. Non, les faits sont très têtus. Quand la commission Bouchard-Taylor a fait ses travaux, l'ADQ ne s'est pas présentée pour exprimer une seule idée. Quand une commission parlementaire a été tenue sur la question du racisme et de la diversité, l'ADQ ne s'est pas présentée. Ils ont été absents. Et là vos anciens députés reconnaissent eux-mêmes que les positions qu'ils prenaient étaient des positions qui étaient contraires au bon sens, M. le Président, que c'étaient des positions qui étaient

niaiseuses et naïves, que, dans les partielles de Bourget, de Pointe-aux-Trembles, je prends à témoin ceux qui ont fait ces élections partielles que vous avez agi avec des pancartes qui frôlaient le racisme. Admettez-le donc aujourd'hui.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 7 octobre 2009, vol. 41, n° 60
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091007/11111.html#_Toc242781199

7 octobre 2009- Reconnaissance de la primauté du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes

Mme Marois: Alors, M. le Président, nous, nous avons présenté effectivement un mémoire à la commission Bouchard-Taylor. Nous avons fait plus que cela, puisque nous avons proposé un amendement où nous donnions la primauté à l'égalité entre les hommes et les femmes. Le premier ministre, lui, a fait croire, dans des publicités dans les journaux, que c'était ça qu'il faisait. Mais est-ce que je dois bien comprendre, ce matin, finalement que ce n'est pas la primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes dont il fait la promotion, mais que c'est le vouloir-vivre-ensemble, point, M. le Président? Est-ce que j'ai bien compris que c'était ça, la position du premier ministre, M. le Président?

M. Charest: Vivre ensemble au Québec, M. le Président, c'est la primauté de la langue française, c'est l'égalité entre les femmes et les hommes, tel que stipulé dans la loi n° 63 que nous avons proposée et fait adopter à l'Assemblée nationale du Québec, c'est la laïcité, également, au Québec. C'est ça, vivre ensemble au Québec. Et nous vivons dans une société où chacun doit assumer ses responsabilités pour s'assurer que nous respectons ces droits. Cela étant dit, M. le Président, si elle croit tellement à la règle de droit, pourquoi son parti continue de défendre et de proposer un projet de loi qui viendrait justement diviser les Québécois en donnant un droit de vote à certains puis en enlevant le droit de vote aux autres? Pourquoi son parti continue de défendre cette position? Et, si elle croit vraiment dans ce qu'elle dit, elle se lèvera à l'Assemblée nationale du Québec aujourd'hui puis elle dirait que ce projet de loi là, elle le rejette, elle le met de côté puis elle accepte son erreur, M. le Président.

Mme Marois: Si je comprends bien, le vivre-ensemble du premier ministre peut porter atteinte à l'égalité et à la primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes. Et je veux reprendre le premier ministre. C'est dans son projet de loi que nous avons... à l'occasion de l'étude de son projet de loi, du projet de loi de son gouvernement, que nous avons proposé un amendement, M. le Président. Et l'amendement disait ceci: La charte est modifiée pour insérer un article qui dit: «Dans l'interprétation et l'application de la présente charte, il doit être tenu compte de l'importance de garantir l'égalité entre [les hommes et les femmes]», et vous l'avez refusé.

M. Charest: M. le Président, on va régler ça bien facilement: Ils ont voté contre ou pour la loi? Ils ont voté contre... pour la loi? Bon, bien, je pense que ça répond à la question, M. le Président.

Mme Marois: Alors, M. le Président, comme à son habitude, là, le premier ministre évite le sujet, essaie de passer à côté, se défile, M. le Président. Il y avait une proposition d'amendement, que son gouvernement a refusée. De telle sorte que maintenant il se retrouve dans la situation où, de fait...oui, ça devient de la bouillie pour les chats, et, dans le fond, le principe de la primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas reconnu, M. le Président.

M. Charest: On va régler ça bien facilement. On a présenté une loi, la loi n° 63, le Parti québécois a voté pour la loi. C'est une loi qui vient renforcer justement le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela étant dit, est-ce que la chef de l'opposition officielle peut nous dire pourquoi, pourquoi elle continue de proposer une loi qui accorderait le droit de vote à certains citoyens et l'enlèverait à d'autres citoyens, hein, M. le Président? Pourquoi elle présente un projet de loi qui justement divise les Québécois, donnerait le droit de vote à certains puis l'enlèverait à d'autres.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 7 octobre 2009, vol. 41, n° 60
<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091007/11111.html# Toc242781199>

8 octobre 2009- Reconnaissance de la primauté du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes

Mme Marois: Je réitère le fait qu'il y a une façon de régler ça, c'est de voter pour la motion après-midi, M. le ministre. Alors, M. le Président, c'est simple. M. le Président, M. le Président, je suis en question principale. Hier, le premier ministre a défendu l'indéfendable. Pour lui, le principe de non-discrimination à l'égard des femmes est à géométrie variable, ça dépend du nombre de cas, M. le Président. Il y a juste six cas sur 26 000, a plaidé le premier ministre. Entendre ça de la bouche du premier ministre du Québec, c'est pour moi inacceptable. Pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, un cas de discrimination à l'égard des femmes est un cas de trop, M. le Président, et il n'y a pas de compromis possible. Les femmes n'ont pas parcouru ce chemin qu'elles ont franchi, ces étapes qu'elles ont franchies depuis 50 ans pour se faire dire aujourd'hui qu'elles ne peuvent donner un service dans la fonction publique parce qu'elles sont des femmes, M. le Président. En fait, la présidente du Conseil du statut de la femme confirme et est catégorique: Chaque fois qu'une femme est tassée, dans la fonction publique, parce que c'est une femme, au nom de la religion, c'est une fois de trop, c'est la même chose pour un homme. Pendant ce temps, M. le Président, la ministre de la Condition féminine demeure muette. Comment le premier ministre peut-il tolérer pareille discrimination et est-ce qu'il est prêt aujourd'hui à faire marche arrière, M. le Président?

M. Charest: M. le Président, la chef de l'opposition officielle sait très bien que le gouvernement parle d'une seule voix. Je sais que ce n'est pas vrai du côté de l'opposition officielle, il y a plusieurs voix, plusieurs opinions discordantes sur plusieurs sujets. Mais elle doit savoir que, du côté du gouvernement, nous parlons d'une seule voix. Sur cette question-là, la voix que nous portons, c'est celle de l'affirmation des valeurs du Québec: l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté de la langue française, la laïcité également. Nous l'avons affirmé ici même, à l'Assemblée nationale, dans une motion que nous avons présentée le jour même où le rapport Bouchard-Taylor a été déposé, M. le Président. On a passé aux actes. On a également proposé un amendement à la charte pour affirmer justement l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous avez voté pour cette loi. Elle a été adoptée unanimement à l'Assemblée nationale, M. le Président, et cela témoigne de notre volonté justement de défendre le principe de l'égalité entre les femmes et les

hommes. Nous l'avons fait dans le passé, nous le ferons à l'avenir, c'est un principe inaliénable.

Mme Marois: M. le Président, hier, le premier ministre a défendu la discrimination, et cela demeure complètement inacceptable. Vous affirmez que vous avez changé la loi? Nous avons proposé un amendement pour que cette loi effectivement donne primauté à la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'interprétation de nos autres lois et de nos autres règlements. Et actuellement, dans le fond, ce que vous acceptez, c'est qu'il y a, de fait, discrimination à l'égard des femmes du Québec, M. le Président. C'est inacceptable. Que va faire le premier ministre...

M. Charest: M. le Président, est-ce que la chef de l'opposition officielle doit absolument déformer les faits à chaque fois qu'elle pose une question? Est-ce que c'est absolument nécessaire qu'elle déforme les faits?

J'étais en train de dire que la chef de l'opposition officielle, à chaque question, se sent obligée de déformer les faits pour essayer d'ajuster la réalité à ses questions. Bien, dans les quelques secondes qu'il me reste, je vais réaffirmer ce que l'Assemblée nationale a voté par motion unanime et ce que nous avons consacré par loi...

Mme Marois: Hier, M. le Président, le premier ministre a traité les gens de racistes pour éviter que le débat ne se fasse. Je voudrais lui dire qu'on ne s'excusera pas, de notre côté, de penser que la femme est l'égale de l'homme, M. le Président. Je veux savoir s'il est d'accord pour réintroduire ce principe en donnant la primauté à l'égalité entre...

M. Charest: M. le Président, on a présenté un amendement à la charte, on en a débattu à l'Assemblée nationale du Québec, on a voté, et la chef de l'opposition officielle a voté en faveur de l'amendement que nous avons présenté à la charte. Pourquoi aujourd'hui elle dit qu'elle s'est trompée? Parce qu'essentiellement c'est ça. Elle est en train de dire à l'Assemblée nationale qu'elle ne savait pas ce qu'elle faisait au moment où elle a voté pour cet amendement. Nous autres, on savait ce qu'on faisait...

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091008/11113.html#_Toc242864230

8 octobre 2010- Application du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes

Mme Marois: Je n'utiliserai pas le mot « déformation », M. le Président. J'aimerais rappeler au premier ministre que, lorsque son gouvernement a présenté le projet d'amendement à la Charte des droits et libertés de la personne, il portait sur trois éléments, dont la reconnaissance de la primauté entre... de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il n'était pas d'accord pour mettre la primauté. Nous avons fait une proposition d'amendement, M. le Président, qui a été refusée par ce gouvernement, dont la ministre à la Condition féminine, M. le Président. On n'allait pas voter, le lendemain matin, contre la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes. On n'est pas idiots, quand même, hein? Mais cependant le premier ministre, lui, a refusé de reconnaître la primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes, et aujourd'hui nous lui demandons de le réintroduire dans la Charte des droits parce que nous sommes face à des risques de discrimination, M. le Président.

M. Charest: Si j'ai bien compris, la chef de l'opposition officielle vient tout juste d'affirmer qu'ils n'allaient pas voter contre l'affirmation de l'égalité des femmes et des hommes dans la Charte des droits et libertés. Bien, merci beaucoup d'avoir fait notre argument, c'est exactement ce que l'Assemblée nationale a fait en votant pour cette loi, c'est exactement ce que nous avons.

Mme Marois: L'Assemblée nationale a voté ? tout compte fait, c'est ce que nous dit le premier ministre ? pour un symbole, pour lui permettre de faire des relations publiques, de publier des... Oui, oui, de publier des grandes pages dans les journaux aux frais des contribuables... Alors, M. le Président, aujourd'hui, nous sommes face, de fait, à des vrais cas de discrimination. Est-ce que le premier ministre va dénoncer ces cas plutôt que d'essayer de défendre l'indéfendable, M. le Président?

M. Charest: M. le Président, ce principe de l'égalité, c'est fondamental dans la société québécoise. C'est vrai pour chaque citoyen qui est né au Québec, qui a grandi au Québec, pour ceux qui choisissent de vivre au Québec. C'est la même chose pour la primauté de la langue française. C'est la même chose pour la laïcité, M. le Président.

Ce n'est pas un symbole, là. Puis, si la chef de l'opposition officielle prétend aujourd'hui que ce pour quoi elle a voté, c'était un symbole et qu'elle ne savait pas ce qu'elle faisait, c'est son problème à elle. S'ils sont incompetents à ce point qu'ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient, c'est le problème du PQ, M. le Président.

Mme Marois: Comme d'habitude, M. le Président, le premier ministre parle beaucoup, fait un certain nombre d'affirmations mais n'agit pas concrètement. Il se vantait sur toutes les tribunes, il utilisait l'argent public pour faire de la publicité dans les médias, M. le Président, nous laissant croire qu'effectivement il y avait primauté de l'égalité entre les hommes et les femmes reconnue dans la Charte des droits et libertés. Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que ce gouvernement, M. le Président, malheureusement, a trompé les Québécois et les Québécoises.

M. Charest: Alors, M. le Président, je constate que la chef de l'opposition officielle est obligée de revenir aux mêmes tactiques qu'elle emploie dans chacune de ses questions en affirmant des choses qui sont fausses. Sauf que la réalité est la suivante [...] Alors, sur cette question-là, l'Assemblée nationale a eu l'occasion de se prononcer. On l'a fait par une motion, on l'a fait par une loi et, si l'occasion se prête à nouveau, si les circonstances... on va la réitérer à nouveau. À chaque occasion qui se présentera, on le réitérera au besoin.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 8 octobre 2009, vol. 41, n° 61

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091008/11113.html#_Toc242864230

8 octobre 2010 - Précisions sur les valeurs de la société québécoise

Mme Roy: M. le Président, l'ampleur du débat qu'a suscité la décision de la société... la décision de la Commission des droits de la personne nous prouve sans l'ombre d'un doute que ce sujet-là préoccupe les Québécois. Ça nous prouve l'intérêt de la population pour ce sujet, c'est clair, parce que c'est une question identitaire. On n'a qu'à consulter les articles de journaux, les commentaires sur les articles de journaux, et on voit l'importance du sujet pour les Québécois. Est-ce que le premier ministre peut cesser d'envoyer des insultes à droite et à gauche? Parce que les Québécois, eux, sont assez matures pour avoir une discussion sur ce sujet. Est-ce que le premier ministre peut déposer un livre blanc et régler les questions de la laïcité, de la liberté

de religion, de l'égalité entre les hommes et les femmes pour qu'on sache comment se diriger à l'avenir?

Mme James: Merci beaucoup, M. le Président. Malheureusement, encore une fois, on voit l'ADQ qui se lève sur cette question sans proposer aucune solution. On l'a bien vu à l'occasion... on l'a bien vu... On l'a bien vu à l'occasion de leur absence à la commission Bouchard-Taylor. M. le Président, vous savez que notre gouvernement non seulement par nos orientations, mais par nos politiques ainsi que par nos projets de loi, que ce soit par le projet de loi n° 63 que la ministre de la Condition féminine a adopté et par nos projets... Et par l'ensemble des actions de notre gouvernement afin de s'assurer que les gens qui font le choix du Québec... L'immigration, c'est un privilège, on s'assure que les gens qui font le choix du Québec vont bien s'intégrer dans la population québécoise, dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la primauté du français et de la séparation entre l'État et la religion, M. le Président. Ça, ça fait partie de notre parti, et je suis extrêmement fière de notre gouvernement, de mon premier ministre, parce que, nous, on a les intérêts du Québec à coeur.

Mme Roy: M. le Président, on peut bien faire les motions qu'on veut, les lois qu'on veut, s'ils n'ont pas d'application, ces lois-là ne valent pas plus que le papier sur lequel il est écrit.

Je vais vous poser une question simple, là: Est-ce que vous êtes d'accord à ce qu'on puisse... un homme puisse exiger d'être servi par un homme à la SAAQ? C'est simple, ça. Répondez-moi.

Mme James: M. le Président, à maintes reprises, ce gouvernement a fait la preuve que l'égalité des hommes et des femmes, ça fait partie des valeurs fondamentales de notre Québec, M. le Président. Hier, en commission...D'ailleurs, M. le Président, j'ai eu M. le député de Chauveau... l'ADQ était présent en commission parlementaire, hier, sur l'étude du projet de loi qui favorise l'intégration de la population immigrante, et le Conseil du statut de la femme nous a fait un amendement... ou une proposition d'amendement sur la réaffirmation des valeurs du Québec, M. le Président, et, nous, dans notre esprit de vouloir justement... à chaque occasion qui se

présente, de vouloir réaffirmer ces valeurs qui sont fondamentales pour nous, j'accueille favorablement cet amendement. J'espère que l'opposition et...

Mme Roy: M. le Président, c'est une question extrêmement simple, là, que je pose, extrêmement simple. Tellement simple, là, que je n'ai aucune réponse, parce qu'on n'en veut pas, de débat sur le sujet.

Est-ce que c'est normal, dans une société québécoise moderne comme la nôtre, avec l'identité que nous avons, qu'un homme puisse exiger d'être servi par un homme et non pas par une femme dans un service public, service public qui appartient à tous les Québécois?

Mme James: M. le Président, tout ce qui est déraisonnable reste déraisonnable. On ne fait aucun compromis en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 8 octobre 2009, vol. 41, n° 61
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091008/11113.html#_Toc242864230

21 octobre 2010- Investissements du gouvernement fédéral au Québec

M. Aussant: Merci. Alors que le premier ministre nous répète sans arrêt que le Québec s'en tire tellement mieux qu'ailleurs et que le système fédéral est profitable pour la population du Québec, on constate que les investissements consentis dans le cadre du plan économique fédéral négligent très clairement le Québec. Alors que le Québec constitue 23 % de la population du Canada, on a reçu 7 % des investissements, alors que l'Ontario en a reçu 54 %. Ce gouvernement est passif devant le dossier de l'AMF; ce gouvernement est passif devant les 8 milliards qui dorment à Ottawa et qui nous appartiennent; ce gouvernement est passif devant les 10 milliards versés à l'auto en Ontario, alors qu'on attend toujours dans le secteur forestier. Il faut qu'il se réveille et qu'il fasse en sorte qu'il y ait un peu plus de respect à Ottawa, qui gère notre argent au bénéfice des autres provinces. Tout gouvernement sérieux fait un suivi des investissements sur son territoire. Est-ce que le ministre du Développement économique peut nous dire si les chiffres qu'il a en sa

possession confirment les chiffres avancés par les deux journaux anglophones récemment sur les investissements fédéraux au Québec?

M. Bécharde: Oui. Merci, M. le Président. M. le Président, on peut vous assurer... je peux vous assurer que le gouvernement du Québec veille à ce que tous les investissements qui doivent être faits au Québec et qui reviennent au Québec soient faits au Québec. On l'a prouvé, dans notre gouvernement, depuis 2003, grâce à une augmentation d'au-delà de 6 milliards des transferts fédéraux, des ententes sur les infrastructures qui font qu'on est capables d'investir dans notre économie. Notre dû, on va le chercher, on le prend et on fait travailler nos gens. Et, quand ils disent qu'on ne fait rien au niveau de la Commission des valeurs mobilières, on a déposé une requête en Cour supérieure au Québec; on défend nos droits, on défend nos choses. On a même réussi à régler des terrains de l'Assemblée nationale, que vous ne vouliez pas régler, que vous ne vouliez pas régler. Ils voulaient échanger, eux autres, des terrains. On est allé chercher notre dû. On va continuer d'aller chercher notre dû, M. le Président. Mais ce qui est important, c'est qu'au niveau des infrastructures, si on avait ici un gouvernement qui veut se chicaner avec le fédéral, c'est sûr que ça irait moins bien. On va chercher notre dû, on va chercher les sommes qui nous sont dues au niveau des infrastructures. Dans le programme dont il parle, il y a une progression des investissements. Les premiers arrivés sont les premiers servis, mais il y a de l'argent. Nos projets sont là, et on va aller chercher le pourcentage qui nous revient, M. le Président.

M. Aussant: Je comprends de la réponse du ministre qu'on est effectivement derniers, avec un maigre 7 %. Est-ce que le ministre du Développement économique peut confirmer les chiffres qui ont été avancés par les deux journaux anglophones sur les investissements fédéraux au Québec?

M. Bécharde: M. le Président, il y a des projets qui, chaque jour, chaque semaine, sont négociés avec le gouvernement fédéral. Chaque jour, on règle des dossiers avec le gouvernement fédéral. Ce qui compte, c'est de voir, à la fin, à la fin des ententes, à la fin, des sommes qui sont là, ce que le Québec va être allé chercher. On dit, de l'autre côté: La crise est maintenant. Oui, la crise est maintenant, et c'est pour ça qu'on agit maintenant, aussi. C'est pour ça qu'il y a des travaux d'infrastructures partout au

Québec; c'est pour ça qu'on a investi plus de 40 milliards dans l'économie québécoise; c'est pour ça qu'il y a des grands projets énergétiques qui sont faits, pour faire travailler nos gens. Et, en ce qui a trait aux programmes fédéraux, on a signé des ententes avec le gouvernement fédéral comme aucun gouvernement avant celui du premier ministre actuel n'a signées. On va chercher notre dû, on va continuer d'aller le chercher, puis on va faire travailler nos gens.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 21 octobre 2009, vol. 41, n° 63

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091021/111117.html#_Toc243984353

22 octobre 2010- Jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

Mme Marois: Merci, M. le Président. La Cour suprême du Canada vient d'invalider aujourd'hui la loi n° 104, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2002. Par le fait même, elle vient d'ouvrir une brèche dans la protection de la langue française, puisqu'elle va permettre, pour n'importe quel francophone ou allophone, pour quelques milliers de dollars, d'échapper à la loi 101 et de s'acheter une éducation en anglais pour ses enfants et toute sa descendance. Le premier ministre, lui qui a voté pour la loi n° 104, peut-il nous dire comment il compte s'y prendre pour faire respecter la volonté de l'Assemblée nationale et de la nation québécoise, M. le Président?

M. Charest: Merci, M. le Président. J'ai appuyé la loi n° 104. En fait, la loi n° 104 a été appuyée de manière unanime à l'Assemblée nationale au moment de son adoption. Pourquoi? Parce que la loi, telle qu'elle était avant l'adoption de la loi n° 104, elle permettait de faire indirectement ce qu'on ne pouvait pas faire directement. Pour résumer, là ? et là je comprends que je fais beaucoup d'économie, là, sur les détails de la cause, parce qu'il faut savoir qu'il y avait deux affaires devant la Cour suprême, deux cas particuliers ? la cour s'est penchée là-dessus, livre un jugement aujourd'hui qui ne va pas dans le sens de ce que voulait le gouvernement, évidemment. Oui, on est déçus du jugement, ça, ça va de soi. Je n'ai pas lu le détail du jugement. Ce que, par contre, on m'a informé... Puis je vous en donne une partie, parce qu'à l'article 40 la Cour suprême fait deux choses. D'abord, elle reconnaît que,

«l'objectif législatif étant reconnu comme valide, il faut [...] déterminer si les dispositions introduites par la loi n° 104 apportent une réponse proportionnée aux problèmes identifiés». Moi, je vous cite cette partie-là, n'ayant pas eu l'avantage de lire le jugement au complet. Puis je vais le lire. Je vais le lire dans le détail, et le gouvernement va en prendre connaissance. En même temps, la Cour suprême donne au gouvernement un an pour réagir au jugement. C'est donc dire que c'est le statu quo. Évidemment, on va plancher là-dessus avec les mêmes objectifs que nous nous étions fixés et que la Cour suprême du Canada reconnaît comme étant valides. C'est ce que je peux vous dire honnêtement ce matin comme étant la réaction du gouvernement. Et on va travailler avec tous les parlementaires pour arriver à une solution qui est le reflet de nos valeurs québécoises. Ça inclut, au premier rang, la primauté du français dans la société québécoise et pour le peuple québécois.

Mme Marois: Je prends le premier ministre au mot. Ça veut dire qu'il devrait changer, à ce moment-là, la Charte des droits et libertés de la personne pour donner priorité à la primauté du français dans les lois interprétatives, M. le Président. Depuis 2007, le gouvernement sait qu'il y aura un jugement. Le jugement est rendu ce matin. Il devait imaginer qu'il pouvait aussi perdre. Alors, est-ce que je dois comprendre que le premier ministre n'a aucun plan de match à ce moment-ci pour colmater la brèche à l'égard de l'enseignement en langue française...

M. Charest: Non. Replaçons les choses comme il faut. La réaction du gouvernement et les gestes posés par le gouvernement forcément tiendront compte du jugement de la Cour suprême du Canada livré aujourd'hui... et doit tenir compte des paramètres de ce que le jugement exprime aujourd'hui. Vous en prenez connaissance en même temps que nous. Maintenant, ça, c'est une partie de ce qu'on devra étudier dans la prochaine année. L'autre partie ne commande pas une grande étude, c'est sur la question des valeurs de la société québécoise et du peuple québécois. Et la primauté du français, c'est une grande valeur de notre société.

Mme Marois: Alors, je prends au mot le premier ministre, M. le Président. Si ce qu'il dit est vrai, et je le crois, à ce moment-là, il amendera la Charte des droits et libertés de la personne pour faire en sorte que la primauté du français soit reconnue et ait valeur interprétative, comme nous le proposons, M. le Président. Mais cependant

nous sommes sur la loi n° 104. La Cour suprême, cour nommée par une autre nation, vient charcuter encore une fois un instrument fondamental pour la nation québécoise. Qu'est-ce que le premier ministre va proposer pour corriger la situation?

M. Charest: M. le Président, M. le Président, je ne peux que regretter, comme premier ministre et comme premier ministre de tous les Québécois, que la chef de l'opposition officielle, sur une question aussi importante pour tous les Québécois, peu important leurs choix politiques, maintenant interprète cette affaire-là sous la lorgnette du Parti québécois et qu'elle affirme... Elle affirme une chose qui franchement est choquante lorsqu'elle prétend... qu'elle affirme que la Cour suprême est le jugement... est la cour d'une autre nation. C'est choquant pour les Québécois, c'est choquant pour ceux et celles qui vivent dans notre société et qui aimeraient bien vivre dans une société où on ne se découpe pas en morceaux comme ça.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 22 octobre 2009, vol. 41, n° 64

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091022/11119.html#_Toc244067709

22 octobre 2009- Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

Mme Marois: Encore une fois, M. le Président, deux choses. D'abord: Est-ce que le Québec a nommé, une fois, seulement une fois, un juge à la Cour suprême, M. le Président, hein? Une fois, nommez-moi-le, là, d'accord? Et encore... Et je suis d'accord pour travailler avec le premier ministre et pour l'appuyer dans ses propos en disant que le français doit avoir primauté au Québec, doit avoir valeur interprétative. On doit le mettre dans la charte. M. le Président, je voudrais, à ce moment-ci de nos travaux, si vous le permettez, déposer une motion pour solliciter le consentement des membres de cette Assemblée, et cette motion dirait ceci: « Que l'Assemblée nationale du Québec dénonce la décision rendue ce matin par la Cour suprême du Canada invalidant les dispositions de la loi n° 104. » Le premier ministre a voté pour cette loi, il l'a rappelé, je l'ai rappelé moi-même dans ma question, M. le Président. Alors, j'imagine que nous serons unanimes aussi pour dénoncer cette décision. Merci, M. le Président.

M. Charest: Merci. Comme premier ministre de tous les Québécois, je ne peux que regretter les propos tenus par la chef de l'opposition officielle, qui sont franchement choquants, lorsqu'elle fait référence à la Cour suprême du Canada et qu'elle prétend que c'est une cour qui serait contrôlée, selon sa... sa théorie et sa vision des choses, par une autre nation. Cela me rappelle l'entrevue que la députée de Rosemont a donnée à la revue *Maclean's* au début du mois de juillet, où elle a affirmé que, si par malheur un gouvernement péquiste est élu, un des premiers projets de loi qu'ils vont présenter, c'est un projet de loi qui enlève des droits aux citoyens, qui enlève des droits de vote aux citoyens du Québec. Il y a là le reflet d'une profonde... mépris envers tous les citoyens du Québec, qu'on n'acceptera jamais, M. le Président.

Mme Marois: M. le Président, je voudrais aller au-delà des propos du premier ministre, parce qu'il peut dire une chose, mais l'action ne suit pas toujours, M. le Président. Alors, aujourd'hui, je viens de déposer une motion qui est simple: « Que l'Assemblée nationale du Québec dénonce la décision rendue ce matin par la Cour suprême du Canada invalidant les dispositions de la loi n° 104. » S'il croit à ce qu'il

vient de dire, M. le Président, je suis persuadée qu'il va voter pour cette motion. Je voudrais le savoir, par exemple.

M. Charest: M. le Président, la chef de l'opposition ne s'en sortira pas avec une tactique de diversion après ce qu'elle a affirmé... M. le Président, avec une tactique de diversion, après qu'elle ait affirmé une chose qui choque profondément ceux et celles qui croient en la démocratie dans la règle du droit. D'ailleurs, quand elle dit ça au sujet de la Cour suprême du Canada, a-t-elle oublié que c'est la Cour d'appel du Québec qui a rendu deux jugements qui allaient contre, justement, la loi n° 104? Comment peut-elle ensuite dire une chose aussi grossière à la population du Québec, M. le Président, en même temps qu'elle dit que son parti va présenter des projets de loi qui enlèvent des droits aux citoyens du Québec?

Mme Marois: M. le Président, je ne suis pas la seule à porter ce jugement sur la Cour suprême, dans laquelle nous ne nommons aucun juge, M. le Président, malgré d'ailleurs ce que recommandait son propre collègue, M. Pelletier. La Cour suprême vient de se prononcer et elle enlève des droits au peuple québécois. Ma question est tellement simple, M. le Président: Est-ce que le premier ministre va dénoncer cette décision? Nous lui en offrons la chance ce matin par une simple motion qui est présentée devant nous à l'Assemblée nationale. C'est clair.

M. Charest: Elle a beau y revenir, M. le Président, il reste toujours qu'il faudra que, dans son raisonnement, elle explique pourquoi il y a deux jugements de la Cour d'appel du Québec qui justement ne vont pas dans le sens de la loi n° 104. Je pense qu'elle a un problème de logique. Mais, plus que ça, sur le plan des valeurs, elle a un problème qui est encore plus gros, qu'elle n'imposera jamais à toute la société québécoise. Ce n'est pas vrai qu'un jour elle va réussir, la chef de l'opposition officielle, M. le Président, à imposer aux Québécois sa vision de la société, qui est une vision fondée sur le mépris. Cela étant dit, on va prendre le temps d'étudier ce jugement-là pour prendre les bonnes décisions. [...]

M. Charest: En conclusion, M. le Président, le gouvernement va prendre le temps qu'il lui faut pour étudier ce jugement. Je trouve ça quand même intéressant que, dans la motion qui est proposée, ils ne parlent pas de la Cour d'appel du Québec. Pourtant, c'est un...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 22 octobre 2009, vol. 41, n° 64
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091022/11119.html#_Toc244067709

22 octobre 2010- Enchâssement du principe de la primauté de la langue française dans la *Charte des droits et libertés de la personne*

Mme Marois: Alors, M. le Président, jamais je n'accepterai qu'on... que le premier ministre affirme ici que nous soyons d'une quelconque façon méprisants à l'égard de la société québécoise et à l'égard de la nation québécoise. Ce matin, c'est un moment important pour notre vie collective, pour la défense de nos droits. Parler en français au Québec, ça a été une bataille menée de dure lutte, que nous sommes... que nous ne sommes pas toujours conscients d'avoir... c'est-à-dire que nous n'avons pas toujours gagnée. Aujourd'hui, nous avons perdu devant la Cour suprême. Je crois qu'il faut, d'une seule voix, d'une même voix, dénoncer la décision qui a été prise et corriger cette situation. C'est simplement ça que je demande au premier ministre du Québec, M. le Président.

M. Charest: M. le Président, on peut très bien être déçu par un jugement. Il y a une différence entre ça puis s'attaquer aux tribunaux, comme l'a fait aujourd'hui la chef de l'opposition officielle du Québec. C'est ça, la différence entre les deux. Il faut être capable de faire ces nuances. Et s'attaquer aux tribunaux, ça, ce n'est pas servir les intérêts du Québec, c'est essayer de servir ses intérêts partisans. Étudier le jugement pour qu'on puisse trouver une solution qui est le reflet des valeurs de la société québécoise, ça, c'est agir dans l'intérêt de tous les Québécois. Ça, c'est agir pour rassembler les Québécois, au lieu de les diviser. Et les Québécois s'attendent à ce que leurs leaders politiques soient des gens qui soient capables de les rassembler et non pas les diviser.

Mme Marois: M. le Président, le premier devoir d'un premier ministre du Québec, qui est le premier ministre de la nation québécoise, c'est de défendre la langue française, M. le Président. C'est ce qu'on lui demande aujourd'hui. C'est de défendre nos droits, pas de défendre les juges de la Cour suprême, M. le Président.

M. Charest: M. le Président, je parle aujourd'hui au nom de tous les Québécois pour dire que, sur une question aussi importante que ça, nous allons l'aborder en tenant

compte d'une valeur fondamentale de la société québécoise et pour tout notre peuple, celui de la primauté du français. C'est l'engagement que je prends, que je réitère, qui est conforme à ce que notre gouvernement a fait depuis 2006. Par ailleurs, je prends l'engagement avec tous ceux et celles qui croient dans l'avenir de la société québécoise de combattre avec toutes mes forces ceux et celles qui, par leurs gestes, cherchent à diviser notre société et qui cherchent à créer chez les Québécois de la chicane pour pouvoir servir leurs intérêts partisans.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 22 octobre 2009, vol. 41, n° 64

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091022/11119.html#_Toc244067709

27 octobre 2009- Suites du rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

Mme Marois: Merci, M. le Président. Un sondage Angus Reid? *La Presse* nous apprend aujourd'hui que 68 % des Québécois estiment que le Québec accorde trop d'accommodements raisonnables, que, pour 72 % des gens, la commission Bouchard-Taylor n'a aucunement clarifié la situation sur les accommodements raisonnables. Pourtant, le gouvernement libéral pensait bien régler cette question, il y a un an et demi, lorsqu'il a mis sur pied cette commission. Nous avons même une ministre de la Condition féminine qui trouve tout à fait acceptable que des femmes soient écartées de leurs postes à la Société d'assurance automobile du Québec pour répondre à des demandes de certains groupes religieux, M. le Président, parce que le gouvernement libéral a refusé que l'on fasse ce débat et qu'on aille au fond des choses. Voilà un bel exemple du manque de leadership et de courage de ce gouvernement qui fuit systématiquement les controverses, M. le Président. Quand le premier ministre se lèvera-t-il pour dire non à certains accommodements exagérés et pour réaffirmer que certains droits, notamment celui à l'égalité entre les femmes et les hommes, sont des droits absolument intouchables au Québec, M. le Président?

M. Charest: On a un bon exemple, M. le Président, de la méthode de la chef de l'opposition officielle quand elle pose ses questions. Dans ses prémices, elle a affirmé que la ministre responsable de la Condition féminine aurait dit que c'était normal qu'une femme soit écartée à la Société de l'assurance automobile du Québec. Ce n'est pas vrai. En plus, M. le Président, moi, j'ai lu l'avis de la commission sur

cette question-là, et ce n'est pas ce que la commission dit. Pas du tout. D'ailleurs, l'avis de la commission, il est très nuancé. Et je pense que la chef de l'opposition officielle devrait lire l'avis de la commission, et que, si elle le lisait, elle aurait peut-être posé sa question différemment, et qu'elle ne rend pas service à la société québécoise en tordant les faits comme elle vient tout juste de le faire dans sa question.

Mme Marois: Alors, M. le Président, comme le premier ministre n'a pas eu le courage d'adopter un encadrement pour dire comment on allait gérer cette question des accommodements raisonnables, chacun est laissé libre de faire ses choix, M. le Président, avec les interprétations que l'on connaît maintenant.

Est-ce que le premier ministre est prêt à accepter que nous puissions nous engager dans un débat sur la laïcité et adopter une politique qui va encadrer les accommodements raisonnables au Québec, M. le Président?

M. Charest: M. le Président, la chef de l'opposition officielle n'a pas lu l'avis de la Commission des droits de la personne sur lequel elle fonde sa question. Elle a affirmé une chose qui est contre la vérité, qui est contraire à la vérité. Je veux vous lire, monsieur... Moi, je l'ai lu, M. le Président, l'avis, puis je veux vous lire un extrait de la page 7, qui dit ceci: «À notre avis ? c'est la commission qui parle ? il y aurait conflit de droit si, pour accorder l'accommodement, la SAAQ devait ne pas respecter le droit à l'égalité de ses évaluateurs et évaluatrices.» Point. C'est exactement le contraire de ce qu'elle a affirmé dans le préambule de sa question. Elle tord les faits parce que ça fait son affaire d'en faire une question partisane, M. le Président.

Mme Marois: Alors, M. le Président... Puis la commission conclut donc qu'on peut accommoder la personne qui le demande. C'est bon, ça, M. le Président. Alors, je veux... C'est simple, M. le Président, ce gouvernement a mis en place une série de commissions qu'il a déposées sur les tablettes. Il y en a eu une avec... qui a eu le même sort, c'est la commission Bouchard-Taylor. Ce que je veux savoir du premier ministre, c'est s'il est prêt à effectivement avoir ce débat sur la laïcité pour mettre en oeuvre une des recommandations du rapport Bouchard-Taylor et adopter une charte concernant l'encadrement des accommodements raisonnables, M. le Président.

M. Charest: Pour la troisième fois, M. le Président, je tiens à réitérer que la chef de l'opposition officielle n'a pas lu l'avis de la Commission des droits de la personne, elle ne l'a pas lu. Pourtant, elle se lève ici, à l'Assemblée nationale, pour nous faire la morale sur une affaire qu'elle n'a pas lue. Si elle l'avait lu, elle saurait aujourd'hui ce que l'avis dit. Elle saurait que l'avis dit ceci: Si une personne se présente, elle n'a qu'à refaire la queue si ça ne fait pas son affaire. C'est ça que l'avis dit, M. le Président. Il ne dit pas autre chose que ça. Arrêtez donc de tordre les faits pour essayer de diviser les Québécois.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 27 octobre 2009, vol. 41, n° 65

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091027/11121.html#_Toc244507537

27 octobre 2009- Encadrement des pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

Mme Marois: M. le Président, on a vu, par la réponse du premier ministre, qu'il refuse d'aller au fond des choses, qu'il interprète les faits à sa manière, M. le Président. Oui. Oui, parce que, concrètement, ça...Alors, M. le Président, cela donne, de fait, la possibilité d'appliquer des accommodements raisonnables là où il est absolument inadmissible que ce soit fait, M. le Président, parce qu'il s'agit des droits de l'égalité entre... d'égalité entre les hommes et les femmes, et, pour nous, c'est fondamental, M. le Président. Je veux savoir du premier ministre s'il aura le courage d'engager un débat nous permettant d'encadrer les accommodements raisonnables et de ne pas laisser cette initiative à toutes les institutions gouvernementales ou paragouvernementales, M. le Président. C'est simple, ça, comme question.

M. Charest: M. le Président, quand on trouve ça fondamental, on va lire les documents avant de poser des questions, au lieu de se lever puis de faire la démonstration, pour la quatrième fois aujourd'hui, qu'elle n'a pas lu l'avis sur lequel elle a fondé une question. Elle ne sait pas de quoi elle parle. Pour la quatrième fois, on fait la démonstration qu'elle ne l'a pas lu. On sait ce que veut le Parti québécois. La députée de Rosemont, dans une entrevue qu'elle a donnée à la revue *Maclean's* le 6 juillet dernier, affirmait que la première priorité de son parti, c'était de présenter des projets de loi qui enlèvent des droits de vote aux citoyens du Québec. Elle parlait au nom de la chef de l'opposition officielle et du PQ. C'est une entrevue

qu'elle pensait peut-être vouloir cacher parce qu'elle donnait ça en anglais à *Maclean's*. Mais c'est la première priorité de la chef de l'opposition officielle, ce avec quoi les Québécois ne seront jamais d'accord. Et, sur une question comme celle-là, il faut respecter les intérêts du Québec, respecter surtout les droits des citoyens, au lieu d'essayer de les diviser, comme le fait la chef de l'opposition officielle.

Mme Marois: Je comprends que le premier ministre a peur d'aller au fond des choses et fait de la diversion dans ses réponses, M. le Président. C'est clair, nous avons proposé un amendement, lorsque nous avons étudié la Charte des droits et libertés de la personne, qui permettait de faire en sorte que le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes avait prépondérance, M. le Président, et ils ont voté contre cet amendement, M. le Président. Est-ce que ce droit, effectivement, il est, au Québec, intouchable, M. le Président, ce droit entre l'égalité... de l'égalité entre les hommes et les femmes...

M. Charest: Monsieur, dans la revue... M. le Président, la revue *Maclean's* du 6 juillet, voilà ce que disait la députée de Rosemont sur cette question des droits. La question était: «You are talking about [...] the PQ will make it mandatory for anyone running for office to speak...» Vous n'aimez pas l'anglais. Ce n'est pas de ma faute si elle a donné une entrevue en anglais, M. le Président. La réponse... Elle aime ça parler anglais, ce n'est pas de ma faute. Alors: «Yes...» On sait bien, la députée de Rosemont, c'est une fédéraliste qui se nie, M. le Président. Alors, elle répond: «Yes. We'll present that part of it as [...] is.» C'est ce qu'elle dit, une loi qui enlève des droits aux citoyens du Québec. Là-dessus, M. le Président, hein...Je regrette, M. le Président, non, on ne marchera pas là-dedans. Mais, pour une cinquième fois, peut-elle nous dire si...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 27 octobre 2009, vol. 41, n° 65

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091027/11121.html#_Toc244507537

28 octobre 2009- Réaction du gouvernement au jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi: Merci, M. le Président. La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a perdu sa langue et risque de perdre la nôtre par son

silence. L'accès à l'école anglaise est maintenant un droit qui s'achète. C'est inacceptable, et la ministre doit le dire. Qu'est-ce que la ministre attend pour affirmer clairement qu'elle va refermer cette nouvelle brèche à la loi, dans le fragile barrage de la loi 101? Qu'est-ce que la ministre attend pour affirmer qu'elle ne permettra pas que des juges décrètent un jugement qui va à l'encontre de la volonté de l'ensemble des Québécois et à l'encontre de la volonté de l'ensemble de cette Assemblée nationale?

Mme St-Pierre: M. le Président, je remercie le député de Borduas pour cette question. Et le préambule est très intéressant, parce que c'est sa première question depuis que nous sommes revenus à l'Assemblée nationale, en six semaines, sur la langue. Alors, voilà. Pour ce qui est de la question du jugement qui a été rendu la semaine dernière, M. le Président, le français, évidemment, c'est une valeur fondamentale au Québec, le français est la langue officielle du Québec. Ce jugement, je l'ai dit la semaine dernière lors des points de presse, je l'ai répété lors de plusieurs entrevues à la radio et à la télévision, ce jugement nous a déçus. Je travaille présentement activement, et les équipes sont au travail... l'équipe du ministère de l'Éducation, l'équipe du ministère de la Justice, le Secrétariat à la politique linguistique, nous sommes présentement au travail pour trouver une solution et voir comment nous pouvons répondre à ce que la Cour suprême nous dit. La Cour suprême nous dit: C'est légitime de le faire, et le Québec est légitime de vouloir protéger, et c'est ce que nous allons faire, M. le Président.

M. Curzi: Je suis heureux d'avoir permis à la ministre de se lever. Et j'aimerais savoir... Jeudi dernier, en point de presse, la ministre, elle a dit qu'elle n'écartait aucune hypothèse. Ce qu'on comprend par sa réponse, c'est qu'il n'y a aucun plan B. Est-ce qu'elle envisage de ne rien faire et de laisser la porte ouverte aux écoles passerelles?

Mme St-Pierre: Alors, à ceux qui accusent les autres de ne pas avoir de plan, j'aimerais bien connaître le plan du PQ, parce qu'on a vu récemment que, du côté de Bernard Landry, on parle d'une chose, de son côté, le côté du député de Borduas, on parle d'une autre chose. Il a voulu imposer le français dans les CPE, il s'est fait rabrouer. Il a voulu dire que l'anglais devrait être enseigné... la géographie devrait

être enseignée en anglais et l'histoire devrait être enseignée en anglais, il s'est fait rabrouer. Récemment, *Le Soleil*, 20 octobre, monsieur propose que, pour obtenir le diplôme d'études collégiales, il faut être bilingue dorénavant. Et c'est ce qu'il va... Ça fait partie des options qu'il propose, aussi couper les vivres aux étudiants... Jamais nous n'allons couper les vivres à personne, M. le Président.

M. Curzi: Merci, M. le Président. Mais c'est vraiment n'importe quoi comme réponse. Ça veut dire qu'on attend un jugement. Tout le monde sait qu'on attend ce jugement-là depuis plus d'un an, quasiment deux ans. Vous êtes en train de nous dire que vous n'avez aucunement fait aucun travail pour essayer de contrer une décision qui va à l'encontre de l'Assemblée nationale au complet et de la volonté de tout le Québec. C'est ça que vous êtes en train de nous dire. C'est incroyable!

Mme St-Pierre: Alors, c'est bien de voir, M. le Président, que le député s'applaudisse lui-même, là. C'est vraiment édifiant, M. le Président. Alors, j'aimerais bien qu'il aille dire ça, ce qu'il vient de dire, à nos équipes du ministère de l'Éducation, à l'équipe du ministère de la Justice, à l'équipe du Secrétariat à la politique linguistique. J'aimerais ça qu'il aille leur dire, à nos fonctionnaires qui travaillent avec nous depuis des mois sur ce dossier, qu'ils ne font rien. J'aimerais bien ça. Puis nous travaillons avec ce que nous... Nous avons pris le jugement, nous prenons acte du jugement, nous allons analyser toutes les options qui s'offrent à nous et nous allons prendre des décisions, M. le Président.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 28 octobre 2009, vol. 41, n° 66

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091028/11123.html#_Toc244588552

28 octobre 2009- Participation des commissions scolaires anglophones à un recours judiciaire en Cour suprême

M. Curzi: Merci, M. le Président. En mars 2008, on apprenait que des commissions scolaires anglophones avaient utilisé près de 200 000 \$ de fonds publics pour combattre la loi 101 devant la Cour suprême pour s'assurer une clientèle. La ministre de l'Éducation avait alors dit que la question soulevait des interrogations et qu'elle allait demander des avis juridiques à son ministère. Nous avons tenté d'obtenir cette information par la loi de l'accès à l'information, ça nous a été refusé. Et on se

demande ce que la ministre ne veut pas que nous voyions dans ces avis juridiques. Mais, au-delà de ça, ce que nous voulons savoir, M. le Président, c'est pourquoi la ministre a toléré que de l'argent public soit utilisé pour contester et combattre la loi 101.

Mme Courchesne: M. le Président, d'abord, je veux souligner au député de Borduas, et ça date depuis des décennies: les avis juridiques provenant du ministère de la Justice ne sont jamais rendus publics, en vertu de la loi de l'accès à l'information. Cela dit, j'avais répondu aussi à l'époque, et c'est très clair dans la situation des commissions scolaires anglophones: Il ne faut pas oublier que les commissions scolaires, qu'elles soient anglophones ou francophones, sont subventionnées aussi par... sont... ont aussi des revenus autonomes. Et ça, c'est un point important, de le mentionner. Et, dans ce sens-là, il a été démontré que chaque commission scolaire avait investi un montant minime. Parce qu'il y en a neuf, commissions scolaires, et on parle d'un montant qui était inférieur à 100 000 \$, et que dans ce sens-là les commissaires, qui sont des élus, les commissaires, qui sont des élus, démocratiquement élus, ont jugé qu'ils avaient le devoir de défendre et de protéger les droits de leur communauté. M. le Président, ça fait partie des valeurs de notre société, des élus peuvent défendre les droits de leur population, et les commissaires ont fait ce choix, à des coûts qui ont été jugés minimes, M. le Président.

M. Curzi: M. le Président, ce sont environ 200 000 \$ qui ne sont pas allés en services aux élèves et qui ont permis à ces commissions scolaires là, avec une partie de l'argent public, dans ce que je comprends dans la réponse, à contester une décision unanime de l'Assemblée nationale et une loi fondamentale pour le Québec. J'espère que, cet après-midi, lorsque nous allons présenter une motion pour dénoncer ce jugement des juges de la Cour suprême sur la loi n° 101, le parti de... libéral va nous appuyer.

Mme Courchesne: M. le Président, quand j'écoute le député de Borduas, je l'entends remettre en cause, remettre en cause le processus démocratique des... de l'élection des commissaires anglophones, M. le Président. Si ces élus, à titre de commissaires de communautés anglophones, veulent défendre les droits de leur population en leur âme et conscience, M. le Président, ce n'est pas à nous ici d'en juger. Et je répète,

M. le Président, que nous sommes dans une société de droit, et cet aspect-là de la question est très clair. Ils ont fait à même leurs revenus autonomes, M. le Président... Cela dit, ici, en cette Assemblée, et tout à fait conformément à ce que dit ma collègue...le français et l'accès à l'école en français...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 27 octobre 2009, vol. 41, n° 65
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091028/11123.html#_Toc244588552

27 novembre 2009- Réclamation relative au partage du Programme canadien de bourses aux étudiants

M. Blanchet: Le 22 octobre dernier, le ministre des Affaires intergouvernementales s'est engagé à percevoir sans condition, disait-il, la part complète du Québec dans le cadre du Programme canadien des bourses aux étudiants. Le protocole en vigueur se termine le 5 janvier, et le Québec n'a toujours pas d'entente et encore moins de chèque. Or, dans un projet de motion porté à notre connaissance, on comprend que le gouvernement acceptera moins que la part du Québec dans une entente avec Ottawa. Est-ce que le ministre peut se lever ici aujourd'hui et nous confirmer qu'il s'apprête à accepter moins que la part du Québec pour couper à tout prix un deal, pour couper à tout prix un deal à rabais avec Ottawa?

M. Bécharde: Oui, M. le Président. Nous avons la ferme intention d'avoir la meilleure entente possible dans ce dossier-là, et il n'y aura pas de deal à rabais comme l'a mentionné mon collègue de Drummond, M. le Président. Souvenons-nous l'historique de ce dossier-là. Les gens d'en face ont signé une entente avec le gouvernement fédéral dans laquelle ils permettaient au gouvernement fédéral de venir s'ingérer dans les compétences du Québec. Il ne faut pas oublier ça, M. le Président. Aujourd'hui, ce que nous. Donc, après qu'ils aient signé une entente avec le gouvernement fédéral dans laquelle ils permettaient au fédéral de venir s'ingérer dans une compétence exclusive du Québec, nous en sommes aujourd'hui à négocier avec le gouvernement fédéral le retrait du gouvernement fédéral, d'aller chercher l'argent sans condition et de faire en sorte que l'argent aille dans les poches des étudiants. Ce qu'il est important de signaler aussi, M. le Président, c'est qu'entre-temps les étudiants n'ont pas été pénalisés. Nous avons compensé, nous avons mis l'argent pour faire en sorte que les sommes qui devaient venir d'Ottawa, bien, que les

étudiants puissent les avoir. Nous allons régler ce dossier-là dans le meilleur intérêt du Québec, dans le respect de nos compétences, mais surtout dans le meilleur intérêt des étudiants et des étudiantes du Québec.

M. Blanchet: Je comprends de la certitude qu'il n'y aura pas de compromis que le gouvernement va appuyer notre motion. Cela dit, je suis inquiet. La semaine dernière, mon collègue du Bloc québécois a questionné la ministre Finley, à Ottawa, sur le refus du fédéral de transférer l'argent [...] Donc, essentiellement, ce que la ministre Finley a répondu à mon collègue, c'est que, si les étudiants québécois veulent bénéficier du programme, ils n'ont qu'à appliquer à Ottawa. Est-ce que c'est ça, pour le ministre, le versement sans condition de l'argent au Québec?

M. Béchard: Oui, M. le Président. Ce qu'on remarque, c'est que la nouvelle stratégie des gens d'en face, on pourrait appeler ça de la souveraineté de succursale, hein? Quand la maison mère dit: On pose une question à Ottawa, bien pas longtemps après l'écho se rend jusqu'ici, et là ils reposent une question. Alors, c'est ça, la souveraineté de succursale. Ottawa mène du côté souverainiste et, eux autres, bien ils font ce qu'Ottawa leur dit de faire, au Bloc québécois. Sur les bourses du millénaire, M. le Président, soyons très clairs, soyons. Bien, il n'y a rien de mal à dire que c'est Gilles Duceppe qui mène au PQ, là. Alors, M. le Président, dans le dossier des bourses du millénaire, nous ne réglerons pas à rabais, nous allons respecter les compétences du Québec, on va aller chercher l'argent qui nous revient, tout ça au bénéfice des étudiants et des étudiantes du Québec.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 27 novembre 2009, vol. 41, no : 80
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091127/11151.html#_Toc247354201

27 novembre 2009- Plan d'action concernant le partage du Programme canadien de bourses aux étudiants

M. Cloutier: La vraie raison pour laquelle le gouvernement fédéral se mêle de l'éducation au Québec, là, c'est parce que vous êtes incapables de gérer, c'est parce que vous êtes incapables de faire respecter nos compétences, incapable de faire respecter le peu de souveraineté qu'il nous reste mais surtout incapable d'aller chercher la part qui est due aux étudiants et aux Québécois. Quel engagement le

ministre fait-il aux étudiants qui sont avec nous aujourd'hui, eux qui sont pris en otage par ce fédéralisme dysfonctionnel?

M. Bécharde: M. le Président, ce qu'on dit aux étudiants, nous, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que, comme nous l'avons fait dans le passé, comme nous l'avons fait dans les derniers mois et comme nous le ferons dans l'avenir, nous allons défendre nos compétences, nous allons aller chercher l'argent et nous ne les pénaliserons pas en attendant qu'il n'y ait pas d'entente. On va aller chercher notre argent. On n'abdique pas sur nos compétences. Pourquoi on fait ça? Parce que c'est important pour nous, les compétences exclusives du Québec, mais c'est encore plus important de s'assurer que les étudiants aient leurs sommes et qu'ils aient tout l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études, réussir et bâtir le Québec de demain.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 27 novembre 2009, vol. 41, no : 80
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091127/11151.html#_Toc247354201

2 décembre 2010- Mesures envisagées à la suite du jugement de la Cour suprême sur des dispositions de la loi n° 104 modifiant la Charte de la langue française

M. Curzi: Merci, M. le Président. Dans son jugement contre la Charte de la langue française, la Cour suprême, s'inspirant de l'arrêt Solski, a indiqué au gouvernement, et là je voudrais citer, M. le Président: «...il est établi que le critère de la "majeure partie" de l'enseignement [...] doit être interprété comme la source d'une obligation de procéder à une évaluation qualitative globale du parcours scolaire [de l']enfant.» C'est tout à fait limpide, M. le Président. Est-ce que la ministre de l'Éducation peut nous expliquer ce qu'est un parcours scolaire global et en plus un parcours scolaire authentique?

Mme St-Pierre: M. le Président, le jugement est, je le dis... je le répète, ce jugement est sous analyse. Présentement, les équipes juridiques du ministère de l'Éducation, du ministère de la Justice et du Secrétariat à la politique linguistique étudient le jugement de la Cour suprême du Canada. D'ailleurs, si on peut continuer dans la citation du jugement, on peut lire aussi que la Cour suprême dit noir sur blanc que la démarche du gouvernement du Québec est légitime en cette manière. Donc, M. le

Président, ce qu'il faut, c'est trouver la solution. Tous les scénarios sont sur la table, et présentement nous procédons à l'analyse de ces scénarios.

M. Curzi: M. le Président, la ministre supposément responsable de l'application de la charte nous répond que tous les scénarios sont sur la table sans jamais nous donner de réponse. La ministre de la Justice, elle nous répond qu'elle ne peut pas nous répondre parce que son ministère travaille, et la ministre de l'Éducation ne se lève même pas pour répondre à des questions qu'elle devra mettre en application. Est-ce que le premier ministre, lui, peut se lever et nous dire comment il entend assumer ses responsabilités face au jugement de la Cour suprême?

Mme St-Pierre: M. le Président, la Cour suprême donne au gouvernement une année pour analyser la situation et trouver une solution. Nous travaillons activement, M. le Président, à trouver une solution et faire en sorte que personne au Québec ne puisse détourner... ou trouver une façon détournée pour acquérir des droits constitutionnels. Alors, M. le Président, nous travaillons sur ce dossier avec les équipes du ministère de l'Éducation, du ministère de la Justice, du Secrétariat à la politique linguistique. Et je lui pose les questions régulièrement, moi aussi. Lorsqu'en 2002 ils avaient des scénarios sur la table... peuvent-ils nous les montrer, ces scénarios, et nous dire pourquoi tel ou tel scénario n'a pas été adopté, M. le Président?

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 2 décembre 2009, vol. 41, n° 82
http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20091202/11155.html#_Toc247614611

4. Débats de fin de séance

24 mars 2009- Revendications auprès du gouvernement fédéral

M. Cloutier: Merci, M. le Président. Ça vaut la peine d'abord, M. le Président, de revenir sur ce qui s'est passé la semaine dernière à l'Assemblée nationale, d'abord avec le dépôt du budget. Qu'est-ce que les Québécois ont appris, à la lecture du budget, la semaine dernière? Ils ont appris malheureusement qu'il y aurait un déficit de 4 milliards, que leurs taxes allaient augmenter, que la TVQ allait augmenter de

1 % puis qu'en plus de ça, bien, il allait y avoir une hausse pour les services publics au Québec.

Mais pire encore, M. le Président, la ministre des Finances nous dit: En 2013-2014, au terme de notre gouvernement, on aura quand même un budget qui sera déficitaire. Il sera déficitaire de l'ordre de 60 %. Il manquera encore à ce moment-là 4 milliards de dollars pour réussir à boucler la boucle. Les Québécois ont raison d'être inquiets, M. le ministre, et c'est pour cette raison-là, il me semble, qu'on doit aller au fond des choses pour aller chercher tout l'argent nécessaire pour réussir à boucler la boucle avec le budget du gouvernement du Québec, en 2013-2014.

La ministre, madame... la ministre des Finances ? que je ne peux pas nommer ? nous indique, à la page A.30 de son budget, qu'on doit, pour réussir à aller chercher le 4 milliards qui manque pour 2013-2014, poursuivre les «discussions avec le gouvernement fédéral [pour] l'amener à donner suite à ses demandes, notamment en ce qui concerne le retour [du] programme de péréquation». En gros, ce que la ministre des Finances nous dit: Tournez-vous vers Ottawa, réglons les litiges, puis c'est comme ça qu'on va réussir à boucler la boucle du budget du gouvernement du Québec en 2013-2014.

Alors, vendredi dernier, le lendemain du budget, j'ai interpellé ici, à l'Assemblée nationale, le ministre responsable de ces dossiers-là, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes. J'aurais aimé voir un ministre qui a à coeur, qui souhaite régler ces litiges-là, qui aurait été en mesure de me présenter une liste, là: Voici les cinq dossiers prioritaires. Voici le montant d'argent que j'ai l'intention de régler, je ne sais pas, moi, au cours des trois prochaines années, puis que je vais rencontrer la ministre responsable des Affaires inter au Canada à telle, telle, telle reprise, dans l'espoir de finalement régler des dossiers. M. le Président, au lieu de ça, le ministre a préféré laisser son collègue le ministre de l'Emploi répondre aux questions. Allez savoir pourquoi. Puis, en plus de ça, M. le Président, lorsqu'est venu le temps de répondre aux questions des journalistes, soudainement il n'y avait plus de ministre, là, dans l'édifice à l'Assemblée nationale, on a envoyé le député de Laval-des-Rapides.

M. le Président, ce que j'aurais souhaité du ministre, c'est qu'il démontre une intention réelle de régler les dossiers. Ce que j'ai essayé de faire avec lui en Chambre, c'est de lui paver la voie, lui indiquer quels dossiers m'apparaissaient, à moi, comme député de Lac-Saint-Jean, les dossiers les plus faciles à régler avec Ottawa. Puis le premier, qui est une évidence, c'est un 127 millions pour le programme de stabilisation des revenus. J'espère que le ministre va avoir eu le temps de passer un appel à Ottawa entre le moment où j'ai posé la question à 2 heures cet après-midi et ce soir à 6 heures.

La raison pour laquelle je vous dis ça, M. le Président, c'est parce que c'est un dossier qui est déjà réglé. En fait, le litige avec Ottawa sur le programme de stabilisation des revenus, c'est un vieux litige avec Ottawa qui durait depuis plus de 10 ans, qui est allé en cour fédérale, puis ensuite en Cour fédérale d'appel, c'est une durée qui s'est éternisée, imaginez-vous donc qu'on a eu le jugement au printemps dernier. Puis qu'est-ce qu'il disait, ce jugement-là? Bien, il disait que le Québec avait raison, M. le Président. Il disait que le Québec, là, au terme de ses négociations avec le gouvernement fédéral, selon la Cour d'appel fédérale, le Québec a raison. Ça, ça s'appelle un jugement déclaratoire. M. le ministre est bien placé, il connaît bien les procédures juridiques.

Tout ce qui reste à faire, maintenant, c'est d'aller chercher l'argent à Ottawa. 127 millions, là, c'est plus que le budget des Relations internationales. Il me semble que le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne peut pas tolérer plus longtemps le fait que cet argent-là dort à Ottawa. C'est de l'argent... c'est un dossier qui est déjà réglé, alors j'ose espérer que le ministre aura au moins le courage de mettre en priorité ce dossier qui, comme je viens de vous l'expliquer, est réglé, un litige qui date de depuis l'année financière 1992-1993, qui s'est éternisé en termes de procédures, dont le jugement a été rendu au printemps dernier. D'ailleurs, la ministre des Finances nous disait, deux jours après que le jugement ait été rendu: La cour nous dit: «Vous avez raison», mais on doit faire une négociation avec le fédéral là-dessus.

Alors, la question que je repose ce soir au ministre: Vous en êtes où? Vous en êtes où dans vos négociations? Est-ce que le fameux 116 millions est rendu maintenant dans les coffres du gouvernement du Québec?

M. Dupuis: Le député de Lac-Saint-Jean m'offre son aide. Il me fait penser à un juge à qui je disais un jour, qui résumait le dossier que je venais de plaider devant lui, qui résumait pour moi, à qui j'ai dit: M. le juge, ça ne me fait rien que vous plaidiez ma cause, mais perdez-moi-la pas.

Comment pourrais-je accepter l'aide du député de Lac-Saint-Jean quand le député de Lac-Saint-Jean vient d'un parti politique qui fait tout ce qu'il faut, tout ce qu'il faut pour que les relations fédérales-provinciales ne fonctionnent pas, tout ce qu'il faut pour qu'on obtienne des insuccès avec le gouvernement fédéral? M. le Président, je l'ai dit et je le répète: Chaque fois qu'on réussit à régler un dossier avec le gouvernement fédéral, pour ces gens-là, les gens qui nous font face, c'est un malheur. Ils pleurent, ils ne sont pas contents parce que l'essence même de leur existence politique, c'est de prétendre que ça ne marche pas, le Canada, puis qu'il faut s'en séparer. Alors, c'est bien sûr, M. le Président, que... vous comprenez, parce que ça fait un certain nombre d'années qu'on se connaît, vous et moi, c'est bien évident que je ne me lève pas le matin puis que je me demande ce que je pourrais ne pas faire pour la population du Québec. Je pense que le député de Lac-Saint-Jean peut comprendre ça.

Il dit: Est-ce que le ministre va se rendre à Ottawa pour faire des représentations? Je lui ai indiqué, vendredi dernier, que ça avait été fait, j'avais été à Ottawa rencontrer la ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, et je lui ai indiqué, vendredi dernier, que j'avais mis toutes mes énergies et des énergies d'autres membres du gouvernement, dans les dernières semaines, M. le Président, pour être capable de régler la question des programmes d'infrastructures fédérales, c'est-à-dire des argents qui seraient mis à la disposition du Québec pour donner suite au programme d'infrastructures.

C'est évident, M. le Président, que tous les dossiers, tous les dossiers avec lesquels nous discutons avec le gouvernement fédéral, qui sont des dossiers où le Québec revendique un certain nombre de sommes d'argent, sont des dossiers importants, sont des dossiers prioritaires. Et c'est bien évident, M. le Président, que ce n'est pas parce qu'on ne se vante pas qu'on ne fait pas le travail qu'il faut pour les obtenir. J'ai de bonnes raisons de penser d'ailleurs qu'au cours des prochains jours il y aura

possiblement un certain nombre d'annonces qui contenteront, je l'espère, le député de Lac-Saint-Jean relativement à des sommes qui ont été annoncées dans le budget fédéral, particulièrement au sujet du programme des infrastructures. Ça va être là, bien sûr, le résultat d'un travail important qui a été accompli au cours des dernières semaines.

Je veux rassurer le député de Lac-Saint-Jean. Il n'y a pas, au sein du gouvernement, une non-volonté de ne pas agir de façon énergique, de façon importante pour aller récupérer les sommes que nous prétendons que le gouvernement fédéral nous doit en vertu d'un certain nombre de dossiers.

Il y a une entente sur le marché du travail sur laquelle nous travaillons très activement, l'entente Chantiers Canada, sur laquelle nous travaillons très activement. Il a parlé beaucoup du dossier du verglas. Le dossier du verglas, qui date de 1998, année au cours desquelles le parti du député de Lac-Saint-Jean était au pouvoir, qui n'a pas été réglé pendant toutes les années où ils étaient au pouvoir, il reste qu'il y a 525 millions qui ont été payés sur une réclamation. Il reste, oui, une réclamation de 400 millions qui vient d'un litige où le gouvernement fédéral n'accepte pas de payer un certain nombre de dommages qui ont été causés à Hydro-Québec pour ce qui concerne ses pylônes. Nous sommes toujours, toujours en demande relativement à ce dossier-là et, M. le Président, encore une fois, je le répète, ce n'est pas parce qu'on ne se vante pas sur la place publique qu'on ne travaille pas pour obtenir des résultats probants dans ces dossiers-là, et c'est ce que je vais continuer d'accomplir. Mais M. le Président, M. le Président, c'est une façon de travailler qui peut s'avérer, et, je crois, va s'avérer, être très efficace, c'est une façon de travailler où on ne se vante pas sur la place publique, mais où on fait le travail, et où on obtient des résultats, ce que malheureusement, malheureusement pour les Québécois, ce que le parti auquel appartient le député de Lac-Saint-Jean n'a pas fait au cours des années pendant lesquelles il était au pouvoir. Pourquoi? Parce que, quand ils se rendent à Ottawa, M. le Président, les gens les reçoivent en sachant très bien que ces gens-là veulent briser le Canada, veulent briser le lien confédératif. Dans notre cas à nous, ce n'est pas la même chose, puis on va obtenir des résultats.

M. Alexandre Cloutier (réplique) : Bien d'abord, M. le Président, je veux tout de suite rassurer le ministre. S'il y a une chose que le Parti québécois est incapable de tolérer, c'est bien l'argent qui traîne à Ottawa et qui appartient aux Québécois. Je viens d'interpeller le ministre ce soir, pendant cinq minutes de temps, sur le programme de stabilisation des revenus, qui est un jugement déclaratoire de la Cour d'appel fédérale du printemps dernier, qui donne raison au Québec pour 127 millions, tout ce qui reste à faire, là, c'est prendre sa voiture, M. le Président, puis aller chercher l'argent à Ottawa, ce n'est pas plus compliqué que ça. On a déjà gagné en Cour d'appel fédérale. Alors, je me serais attendu au moins que le ministre nous réponde sur cet élément bien précis.

Puisqu'il a abordé la question de la crise du verglas, je suis sûr que les Québécois qui nous écoutent ce soir puis qui se disent: Est-ce qu'on parle de la crise du verglas, celle d'il y a environ deux semaines, là, au Lac-Saint-Jean? Bien sûr que non, M. le Président, on parle de la fameuse crise du verglas, celle qui date depuis plus de 10 ans maintenant. On attend encore la part du fédéral. On négocie encore avec Ottawa la facture, alors qu'évidemment des cas similaires s'étaient présentés dans d'autres provinces canadiennes, ça a été le cas pour le Manitoba et Terre-Neuve, et puis alors, pour d'autres raisons, là, on n'avait pas eu de problème à régler la facture avec Ottawa. Alors, il s'agit là d'un litige qui est toujours actif, un litige dont le ministre des Affaires intergouvernementales et son prédécesseur m'affirment à chaque fois que c'est toujours une priorité pour leur gouvernement. À un moment donné, M. le Président, les Québécois qui nous écoutent ce soir et qui entendent année après année les ministres dire que c'est une priorité réglée, la crise du verglas, je pense qu'ils ont raison d'avoir de sérieux doutes sur la volonté réelle de ce gouvernement d'aller chercher tout l'argent qui est dû à Ottawa. Et j'aurai l'occasion de revenir sur l'ensemble des litiges qui totalisent plus de 6 milliards de dollars avec le gouvernement fédéral.

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 24 mars 2009, vol. 41, n° 10

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090324/11011.html>

7 avril 2009- Versement par le gouvernement fédéral d'un paiement de stabilisation

M. Cloutier: Merci, M. le Président. Je me doutais bien que la ministre ne voudrait pas manquer une telle occasion pour répondre convenablement aux questions qui lui seront posées.

D'abord, d'abord, M. le Président, c'est important qu'on revienne un peu sur le budget qui a été déposé il y a quelques semaines maintenant. La ministre nous dit qu'on doit se tourner vers Ottawa, entre autres, pour réussir à combler le déficit, hein? Le déficit sera au moins de 4 milliards. C'est ce qu'elle nous dit. Et puis ensuite, là, il y a une section qui est entièrement consacrée aux litiges financiers qui existent avec Ottawa. Alors, c'est un peu ce que notre formation politique fait jour après jour, c'est de rappeler quels sont ces litiges. Puis malheureusement, bien plusieurs d'entre eux traînent, puis traînent malheureusement depuis trop longtemps.

Alors, ce soir, M. le Président, c'est la deuxième séance que vous présidez pour un débat de fin de séance sur le même sujet, qui est celui du programme de stabilisation des revenus. La raison pour laquelle, ce soir, ça prend une importance particulière puis la raison pour laquelle, en fait, on le ramène, je pense que c'est important que les Québécois comprennent que c'est un litige qui perdure avec le gouvernement fédéral depuis 1991-1992, qui est celui du programme de stabilisation des revenus.

Alors là, je ne veux pas entrer dans les détails sur la façon dont fonctionne le programme, mais grosso modo, lorsque les revenus fluctuent de plus de 5 %, bien, par procédure administrative, il y a un dédommagement qui est opéré par le gouvernement fédéral aux provinces. Alors là, sur l'interprétation de ces lois-là, il y a eu un litige, et ce litige s'est tourné vers la Cour fédérale et ensuite vers la Cour fédérale d'appel. Mais il faut comprendre que les Québécois paient de leurs poches, depuis maintenant 1991-1992, des frais judiciaires, des frais d'avocat. Donc, ça a coûté des sous aux Québécois pour mettre la main sur ce montant.

Alors, au fil du temps, les procédures ont traîné. On a déposé la demande en 1995, imaginez-vous donc, et puis il a fallu au printemps dernier... En fait, il y a un premier jugement qui a été rendu... qui a été rendu, je n'ai pas la date devant moi, mais le

jugement de la Cour d'appel, au bout de 13 ans de procédures, a été rendu le 11 juin 2008.

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que, et la Cour fédérale et la Cour fédérale d'appel, dans les deux cas, les juges fédéraux ont donné raison au gouvernement du Québec. Alors là, on est dans une situation où, depuis la fin du printemps dernier, on sait que le gouvernement fédéral doit au gouvernement du Québec 127 millions pour le programme de stabilisation.

Mais, évidemment, lorsque des litiges perdurent comme ceux-là, on doit inclure les intérêts. Il n'y a pas un Québécois, là, lorsqu'il s'adresse aux tribunaux pour régler ses litiges, qui ne réclame pas aussi les intérêts. Alors, si on fait un petit calcul rapide, par exemple, on met les intérêts à 5 % ? mais Dieu sait que, les Québécois, ce n'est pas ce qu'ils paient sur leurs cartes de crédit, malheureusement ils paient bien plus que ça ? mais, si on est très, très justes, là, le moins qu'on puisse dire, à 5 %, ça donne un litige de 300 millions de dollars.

M. le Président, 300 millions de dollars, il y a plusieurs façons de le compter, là, mais c'est cinq fois ce que le gouvernement libéral a donné aux travailleurs de l'industrie forestière. Je vais répéter, là, M. le Président, je pense que c'est important qu'on comprenne bien, là, ce qu'est 300 millions de dollars: 300 millions de dollars, M. le Président, là, c'est cinq fois ce qui est prévu pour les travailleurs de l'industrie forestière dans le dernier budget du gouvernement du Québec. On peut le compter autrement. 300 millions, c'est le total du budget du ministère de l'Immigration. Ce n'est pas des petits montants qui sont en jeu ici.

Or, la Cour fédérale et la Cour fédérale d'appel nous ont donné raison par jugement déclaratoire. Alors, ce qui nous reste à faire maintenant, c'est d'aller à Ottawa négocier les montants.

Maintenant, on peut comprendre qu'il y ait des délais raisonnables, mais le problème ici, c'est que ça perdure depuis plus de 10 ans, plus de 13 ans, plus de 14 ans. En fait, ça fait 15 ans qu'il y a des... en fait, que ce litige-là perdure. Depuis le printemps dernier, le gouvernement fédéral... la Cour fédérale d'appel nous a donné raison. Il faut donc maintenant aller à Ottawa puis réclamer ce 300 millions.

En terminant, M. le Président, j'espère que la ministre va nous déposer les deux lettres... les deux lettres dont elle a fait référence un peu plus tôt aujourd'hui à la période de questions, en ce qui a trait à la négociation avec Ottawa pour l'harmonisation des taxes de vente. Elle a fait référence à deux lettres, dont une qui a été envoyée ce matin, et puis un protocole d'entente, semble-t-il, qui a été envoyé. J'aimerais ça que la ministre puisse nous déposer ces documents ici, en cette Chambre. Merci, M. le Président.

Mme Monique Jérôme-Forget

Mme Jérôme-Forget: Merci, M. le Président. Alors, je suis ravie que le député de Saint-Jean me donne l'occasion de réagir à ses propos. Ce qui m'étonne, M. le Président, c'est qu'il décide d'intervenir dans le moment. Savez-vous pourquoi? Parce que ce pourquoi il intervient sur ce dossier-là, c'est qu'ils ont oublié de réagir aux propos que tenait le ministre des Finances à Ottawa vis-à-vis l'Ontario, la TPS et la TVQ. Parce que nous, M. le Président, dès que le budget fédéral est sorti, on a immédiatement dit: Oui, nous aussi, on doit être indemnisés pour la TVQ. Ça représente 2,6 milliards de dollars. Je comprends que le député de Saint-Jean n'y ayant pas pensé, c'est bien Saint-Jean?

Mme Jérôme-Forget: Lac-Saint-Jean, pardon, le député du Lac-Saint-Jean n'y ayant pas pensé, il revient sur un autre dossier, et un dossier qu'ils ont essayé de régler, eux autres, pendant, attendez, huit ans, hein, huit ans, quand ils étaient-là. Parce que, M. le Président, là où, encore une fois, le Parti québécois a un dossier tellement incroyablement mauvais, c'est quand ils étaient au pouvoir. Dans 10 ans, dans 10 ans, les transferts ont augmenté de 1 milliard de dollars. Au fait, la péréquation a tombé de 1 milliard de dollars: de 5 milliards à 4 milliards. Les transferts, sur 10 ans, ont augmenté de 1 milliard de dollars. Nous, depuis 2003, les transferts ont augmenté de 6 milliards de dollars.

Donc, M. le Président, vous comprendrez que je suis un peu étonnée de voir le député du Lac-Saint-Jean, aujourd'hui, soulever le 127 millions de dollars. Pas que ce soit négligeable, j'ai écrit à mon collègue le ministre des Finances à Ottawa, je lui ai écrit déjà. Je lui réécris aujourd'hui, mais qui plus est, M. le Président, déjà, pour la TVQ, que... justement recevoir une compensation comme l'Ontario a reçue, j'ai

acheminé aujourd'hui le protocole, une proposition de protocole qui s'inspire largement de ce qui a été fait en Ontario, à l'exception de l'administration, qui se ferait encore par le Québec.

Et ce n'est pas sorcier, le Québec doit gérer lui-même ses propres taxes; dans un deuxième temps, le Québec paie déjà sa propre perception de la TVQ, alors que l'Ontario va se faire payer les frais pour administrer leur TV Ontario. Alors, nous, M. le Président, on a dit qu'on était prêts à s'harmoniser pour veiller au grain et défendre l'intérêt des Québécois et des Québécoises.

Et le Parti libéral, le parti dans lequel j'oeuvre, M. le Président, a toujours défendu bec et ongles les intérêts du Québec. Et parce que nous défendons les intérêts du Québec et sans faire une mini-menace de séparation... parce que ça fait quand même plusieurs fois qu'ils en parlent, là, puis ils n'osent même pas en parler en campagne électorale tant c'est gênant puis peut-être effrayant. Alors, ils n'osent pas en parler. Donc, nous, contrairement à cette approche, nous allons directement défendre sur le fond, hein, sur le fond, cette histoire de TVQ pour laquelle nous voulons un dédommagement.

Nous suivons chacun des dossiers. Ce n'est pas le seul: il y a l'éducation postsecondaire, sur lequel nous intervenons. Il y a également au niveau du transfert canadien en matière de programmes sociaux, la façon d'indemniser les travailleurs qui perdent leur emploi, M. le Président. Nous estimons que, nous, ça devrait être basé sur le nombre de personnes qui reçoivent de l'aide sociale. La crise du verglas, Hydro-Québec, M. le Président, dans la péréquation, nous sommes intervenus parce qu'encore là ils ont donné un privilège, que j'estime, à l'Ontario, et j'ai réagi immédiatement. On n'a pas attendu, là. Immédiatement, M. le Président, pour qu'ils traitent le Québec de la même façon qu'ils ont traité l'Ontario au niveau de l'hydroélectricité, M. le Président.

M. Alexandre Cloutier (réplique) : Merci, M. le Président. J'espère que la ministre va déposer le protocole d'entente qu'elle a envoyé ce matin à Ottawa, de même que les deux lettres qu'elle nous dit avoir envoyées.

Ce qui me surprend, M. le Président, c'est que, dans le dossier dont il est question aujourd'hui, le litige, il est réglé. On a déjà gagné en cour fédérale et on a gagné en cour fédérale d'appel. Tout ce qu'il reste à faire, là, c'est de se déplacer à Ottawa, d'aller chercher le 300 millions qui nous est dû, parce que la ministre, à l'époque, à deux jours... Le lendemain... En fait deux jours suivant le jugement, elle a fait un point de presse et elle a réclamé non seulement les 127 millions, mais elle a dit en plus qu'il fallait réclamer les intérêts, chose avec laquelle nous sommes d'accord bien évidemment. Mais c'est le 300 millions, maintenant, qu'il faut aller chercher à Ottawa. 300 millions, M. le Président, c'est énorme, c'est... Je l'ai dit tout à l'heure, ça représente le budget du ministère de l'Immigration dans son entier, et c'est cinq fois ce que le gouvernement libéral a donné à nos travailleurs forestiers. Alors, les gens du Lac-Saint-Jean qui m'écoutent, là, qui ont perdu leur emploi puis qui travaillent en forêt, là, les sommes dont la cour fédérale d'appel nous a donné raison, ces sommes-là représentent cinq fois ce que, nous, on donne à l'industrie forestière puis au monde forestier.

M. le Président, je suis toujours surpris, lorsqu'on parle des transferts fédéraux, la ministre elle-même, là, dans son budget, puis les Québécois qui nous écoutent ont accès à ces documents-là sur Internet, page G.23 du budget, il y a un tableau, là, dans lequel on énumère les transferts. Bien, imaginez-vous donc que le Québec, là, est 18 % inférieur à la moyenne canadienne en ce qui a trait à l'augmentation des transferts fédéraux.

Ce matin, j'ai aussi interpellé la ministre sur la question de la péréquation, M. le Président. En pleine campagne électorale au Québec, on nous a annoncé en grande pompe, là, qu'on avait réglé cette formule-là, que là, on avait réglé une partie du déséquilibre fiscal et puis que, grâce à eux, là, jusqu'en 2014, ça allait être réglé. La réalité, M. le Président, c'est que l'entente a été déchirée puis qu'on devra négocier 1 milliard...

Assemblée nationale, *Journal des débats*, 7 avril 2009, vol. 41, n° 16

http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20090407/11023.html#_Toc226967823